



**rapport
annuel
d'activité
2021**



“

2021 aura été pour ALTHEORA, l'année de toutes les évolutions et de tous les changements. En effet, nous nous sommes donné les moyens d'accompagner notre croissance, en modifiant notre organisation, en nous dotant d'un nouveau nom et en définissant un plan stratégique ambitieux :

« Inspirer et mener la reconquête industrielle », c'est la mission qui nous anime chez ALTHEORA.

Avec une conjoncture incertaine et touchée par la crise sanitaire, ALTHEORA a démontré sa résilience. Dans le domaine économique d'abord, le Groupe a su traverser la crise et a poursuivi sa trajectoire dynamique grâce à un modèle solide et équilibré ainsi qu'aux choix stratégiques des cinq dernières années. Ses performances économiques en 2021 démontrent que l'expertise d'ALTHEORA est reconnue par de nombreux secteurs d'activité en particulier ceux en demande de projets plus vertueux.

ALTHEORA a également réalisé de nouvelles avancées en matière de développement durable et d'innovation avec la commercialisation d'un brevet exclusif : GENDZO® Process. Face aux nombreux défis environnementaux et sociétaux, poursuivre nos objectifs et accélérer dans ces domaines est un devoir. Notre plan conduit notre transformation pour devenir la première ETI performante et responsable qui redynamise le tissu industriel en région AURA en créant de la croissance durable.

J'ai grande confiance dans l'avenir d'ALTHEORA. Porté par la vision, l'innovation, le talent et l'engagement de l'ensemble des équipes, une nouvelle ère s'ouvre. Elle s'annonce passionnante.

Bénédicte Durand
Directeur Général

”



ALTHEORA
smart & sustainable
industrial leader

sommaire

1

présentation

Altheora est le leader européen de la transformation de matériaux composites	p.10
notre histoire	p.11
notre ambition	p.12
nos valeurs / nos engagements RSE	p.14
notre écosystème	p.15
nos métiers	p.16
ils nous font confiance dans le monde entier	p.18
nos réalisations	p.24

2

gouvernance

organes d'administration & de direction	p.28
rémunérations & avantages des dirigeants & administrateurs	p.29
rapport du président sur le gouvernement d'entreprise & les procédures de contrôle interne	p.31
notre conseil d'administration	p.32
contrôle interne	p.41
informations sur les risques du Groupe	p.43
conventions réglementées	p.44
	p.55

3

RSE

notre vision de la responsabilité sociétale d'entreprise	p.58
notre écosystème RSE	p.59
notre métier	p.60
nos parties prenantes et écosystèmes	p.62
notre modèle d'affaires	p.63
notre stratégie RSE	p.64
notre matrice de matérialité	p.65
1. réduire notre empreinte environnementale	p.68
2. améliorer le bien-être de tous	p.69
la répartition de nos effectifs	p.73
3. agir et communiquer en toute transparence	p.77
4. s'impliquer dans l'animation de l'écosystème local	p.78
	p.80

4

vie boursière

composition du capital	p.82
informations sur les participations	p.84
	p.90

5

comptes consolidés

bilan consolidé	p.92
compte de résultat consolidé	p.93
tableau de variation des capitaux propres	p.94
tableau de flux de trésorerie	p.94
annexe des comptes consolidés annuels	p.95
	p.96

6

comptes sociaux

cerfa	p.112
tableau de variation des capitaux propres	p.113
annexe aux comptes sociaux	p.117
résultats	p.118
impôt sur les bénéficiaires	p.126
situation fiscale différée et latente	p.127
résultats de la société au cours des cinq dernières années	p.127
	p.128

7

rapports des commissaires aux comptes

rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés	p.130
rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels	p.131
rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	p.161
texte des projets de résolutions à l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 14 juin 2022	p.181
texte des résolutions relevant de l'assemblée générale ordinaire	p.188
texte des résolutions relevant de l'assemblée générale extraordinaire	p.190
table de concordances	p.194
	p.206

2021

l'année de la naissance d'ALTHEORA et de la performance économique

En 2021, face aux enjeux écologiques, sociétaux et économiques de l'industrie, et conscient de ses responsabilités MECELEC Composites a choisi de se restructurer pour accompagner son développement ambitieux en créant ALTHEORA.

Capitaine d'industrie rassemblant **des expertises et des savoir-faire métiers issus d'entreprises industrielles françaises**, ALTHEORA est né pour accélérer la transformation RSE de l'industrie, animer un écosystème industriel compétitif et éco-responsable en Auvergne Rhône-Alpes, et ainsi créer de la croissance durable et inclusive.

Aujourd'hui, **ALTHEORA est un leader européen de la conception et la fabrication de pièces en matériaux polymères destinées à tous les secteurs de l'industrie (mobilité terrestre, énergie, aéronautique, médical...)** qui, en dépit du contexte sanitaire et géopolitique, a renoué avec ses performances de 2019.

lancement d'un nouveau plan stratégique 2021-2026

Le contexte de ces deux dernières années a confirmé, voire imposé à ceux qui n'en avaient pas encore pris conscience, que **la responsabilité des entreprises industrielles est engagée** dans la réussite collective de notre territoire et de notre pays pour les années à venir.

Parce qu'une nouvelle ère industrielle s'est dessinée, ouvrant des perspectives démultipliées pour un acteur industriel habile, **le groupe ALTHEORA est entré dans une nouvelle phase de son histoire en écrivant son plan stratégique 2021-2026.**

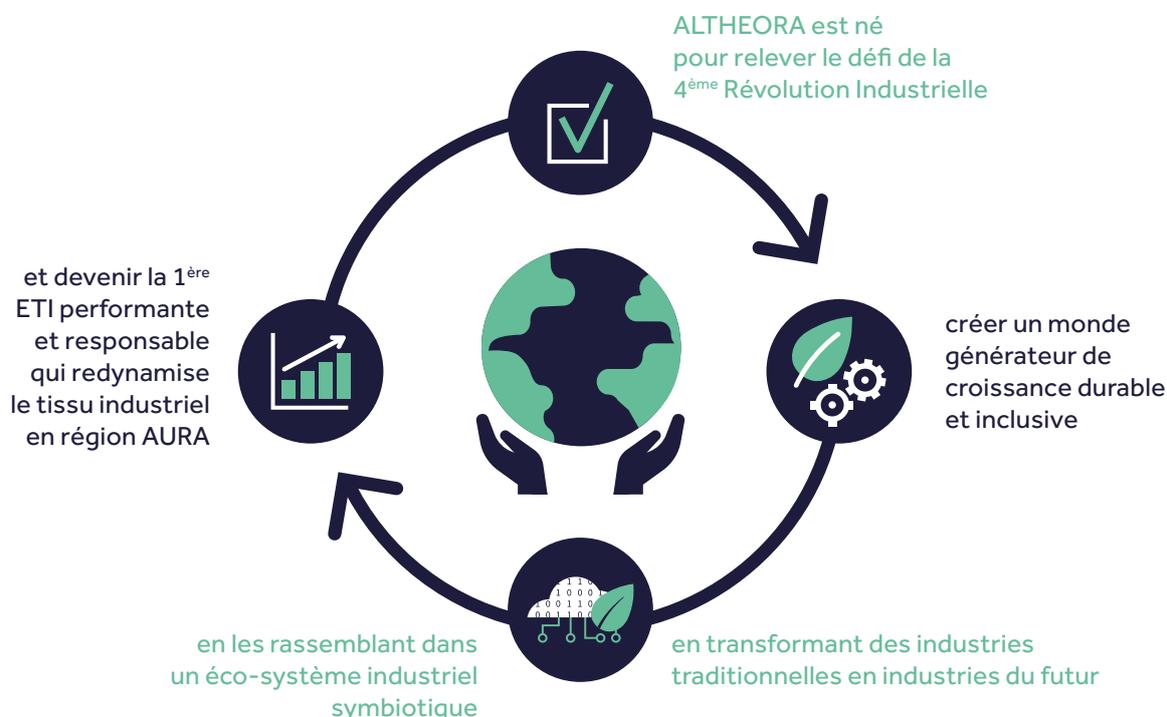
“

Depuis deux ans, notre Groupe, loin d'avoir été affaibli, a démontré sa force, sa robustesse, son agilité, son expertise et sa résilience.

Bénédicte DURAND,
Directeur Général

”

2021-2026, mener et inspirer la reconquête industrielle



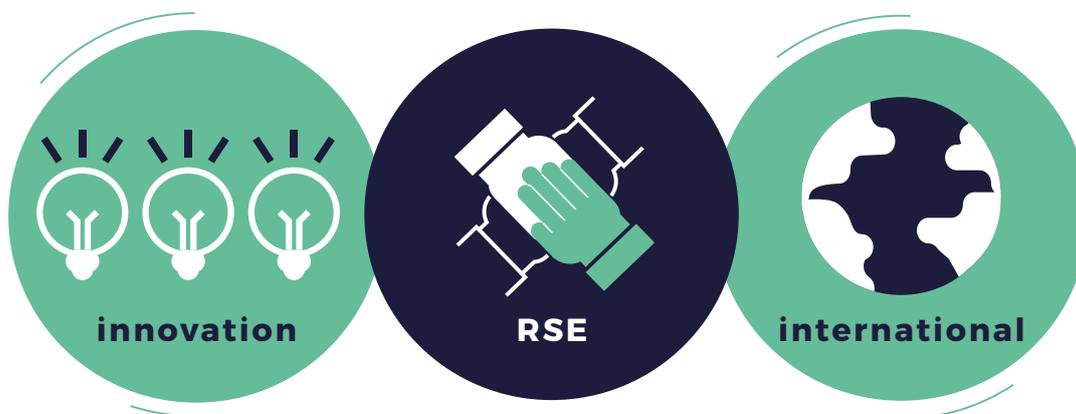
Baptisé **Inspirer & Mener la reconquête industrielle**, ce plan s'appuie sur les forces, les valeurs, les singularités du groupe, et une vision claire : « **Devenir la 1^{ère} ETI performante et responsable, le leader européen de la conception et de la fabrication de pièces en matériaux polymères, capable de générer de la croissance durable et de contribuer à la réindustrialisation de son territoire** ».

Inspirer & Mener la reconquête industrielle confirme un nouvel horizon de croissance profitable et va permettre à ALTHEORA de :

1. devenir le **1^{er} pôle d'attraction de talents, de financements, et de projets industriels** en participant activement à la réindustrialisation de la région Auvergne Rhône-Alpes prioritairement
2. réaliser un chiffre d'affaires de **100 M€ mixant croissance interne et externe**
3. porter ALTHEORA Composites, au premier plan des acteurs européens de la transformation des matériaux polymères pour **les nouvelles mobilités terrestres et sur les grands secteurs stratégiques industriels**
4. constituer avec ALTHEORA Coating, un **pôle d'expertise à haute valeur ajoutée** du parachèvement de pièces industrielles
5. contribuer à faire rayonner la R&D au sein du groupe en faisant d'ALTHEORA Shift, son **catalyseur d'innovation technologique**, au service de l'ensemble de l'écosystème

innovation, RSE et international, les 3 piliers du plan stratégique

- **L'INNOVATION** avec **ALTHEORA Shift**, son laboratoire d'innovation et accélérateur de projets industriels : en mai 2021, ALTHEORA Shift a lancé « LES BOOSTERS », un appel à projets industriels innovants et durables qui a couronné, en mars 2022, 2 projets d'avenir dont le développement sera accompagné cette année par le Groupe. ALTHEORA Shift a également développé un procédé exclusif et breveté, GENDZO® Process, lancé en avril 2022. Ce procédé a pour ambition de proposer une alternative de fabrication pour les pièces de forme aux propriétés structurales de grandes dimensions (carrosserie, capotage,...) leur garantissant à la fois, résistance mécanique et aspect, sans renforts métalliques ni peinture.
- **LA RSE** : inhérente à la mission d'entreprise du Groupe, la responsabilité fait partie intégrante du quotidien des équipes d'ALTHEORA et s'exerce autour de 2 axes : la réduction continue de l'impact écologique de l'activité du Groupe d'une part, et la co-création de projets innovants et durables avec nos clients d'autre part. Durant l'année 2021, ALTHEORA a été sélectionnée pour intégrer le 1^{er} accélérateur de décarbonation industrielle animé par BPI France et l'ADEME et devenir un champion français de l'industrie responsable.
- **L'INTERNATIONAL** : depuis 5ans, en parallèle de son activité historique pour le BTP, ALTHEORA a diversifié son activité sur des secteurs en fort développement adressant des **problématiques d'avenir telles que les nouvelles mobilités ou la smart city...** ALTHEORA apporte ainsi des réponses technologiques adaptées aux grands comptes internationaux, présents partout dans le monde, des secteurs de l'industrie ferroviaire comme ALSTOM ou de l'urbanisme comme JC DECAUX par exemple.



Afin de remplir les objectifs de son plan stratégique, ALTHEORA met en œuvre ses actions et ses moyens autour de 3 axes :

- **La croissance organique et externe** : ALTHEORA se donne un objectif de 100 M€ de CA en 2026.
- **La Performance industrielle** : ALTHEORA modernise continuellement son outil industriel pour lequel 4,6M€ de CAPEX ont été investis en 2021, ainsi que ses méthodes de travail, en formant ses collaborateurs à la méthodologie 5S et à la culture Kaizen, processus d'amélioration continue de la qualité.
- **La structuration du Groupe** : ALTHEORA est une holding industrielle au service de ses entreprises et de la satisfaction de ses clients. Afin de toujours améliorer la pertinence de ses réponses, le Groupe a structuré l'ensemble de ses services supports et a créé 3 nouveaux départements intégrés en 2021 : une direction de la supply chain, une direction de la performance sociale et une direction marketing et communication.

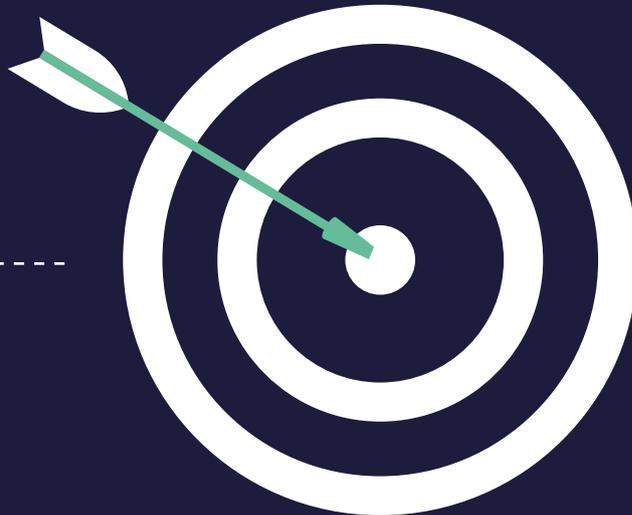
ALTHEORA

en 2026

Leader des nouvelles mobilités terrestres
1^{er} pôle d'attraction :
de talents, de financement et de projets

100M€
Chiffre d'Affaires

9M€
Capacité
d'Autofinancement



20%
Nouveaux produits
et services dans
le Chiffre d'Affaires

10M€
Investis
dans les capacités
de production

chiffres clés

CHIFFRE D'AFFAIRES DE

32M€

EN 2021

+15% par rapport à 2020

4,6M€ EN 2021

destinés aux
INVESTISSEMENTS
(R&D, CAPEX, OPEX)

REX

-0,2M€

EBE

1,1M€

RÉSULTAT NET

-0,2M€

EBITDA

2,8M€

4 SITES

en Auvergne Rhône-Alpes

PRÈS DE

220

COLLABORATEURS
ALTHEORA
FRANCE ET ROUMANIE

1 SITE

en Roumanie

PRÈS DE

90 ANS

D'EXPÉRIENCE



PARC MACHINES UNIQUE EN EUROPE*

50 MACHINES

*hors équipementiers automobiles

COMPRESSION

PRESSES

de 100 à 2 000 tonnes

majoritairement automatisées et robotisées

INJECTION

PRESSES

de 50 à 550 tonnes

permettant des pièces techniques ou d'aspect

INJECTION

MACHINES

BASSE PRESSION RTM

NOUVELLE USINE DE PEINTURE

3000 M²

10M
pièces
produites
PAR AN

6000
références

500
clients

28
pays



ALTHEORA
smart & sustainable
industrial leader



01 présentation



Usine de MAUVES
Atelier Compression SMC

ALTHEORA est le leader européen de la transformation de matériaux composites.

Connu depuis 1934 pour ses développements d'outillages spécifiques dans le BTP (coffret électrique, gaz, télécom, eau...), le Groupe a développé une expertise et des technologies de pointe pour des secteurs aussi variés et exigeants que l'industrie ferroviaire, l'aéronautique, la mobilité terrestre, le médical, les loisirs ou encore le mobilier urbain... ALTHEORA propose des solutions 100% intégrées, de la R&D à la production et développe avec ses clients de nouveaux produits répondant aux problématiques d'avenir (nouvelles mobilités, smart city...).

Le Groupe est structuré en pôles de compétences :



Fort du savoir-faire de ses collaborateurs répartis sur 4 sites en région Auvergne-Rhône-Alpes et 1 site en Roumanie, ALTHEORA accompagne aujourd'hui plus de 500 clients à l'international, et a reçu en 2020 le prix du lauréat de la meilleure innovation dans la catégorie Design et Mobilier des JEC Innovation Awards.



notre histoire

relever les défis technologiques depuis 90 ans



Depuis bientôt 90 ans, nous mettons notre savoir-faire au service de nos clients, de l'industrie, des femmes et des hommes de notre territoire.

Chaque étape de notre développement nous a permis de **répondre aux enjeux de son époque** : le déploiement des réseaux d'électricité, l'avènement du polyester, la digitalisation de l'industrie, le développement des matériaux naturels et recyclables...

Aujourd'hui, ALTHEORA relève le défi de la **4^{ème} révolution industrielle**, c'est-à-dire créer de la croissance durable en accélérant la transformation RSE d'entreprises partageant notre vision et dynamiser ainsi notre territoire.

de la cabine
téléphonique
à la colonne
Morris bio-sourcée...





**19
34**

Création de MECELEC
(réseaux électriques)



**19
58**

**Introduction des matériaux
plastiques et composites**



**19
76**

Création de MCR
(MECELEC Composites
& Recyclage)



**19
97**

**1^{er} partenariat clé
avec NEXANS**
(coffrets électriques)



**20
13**

**Construction d'une
2^{ème} usine à MAUVES**



**20
19**

Création de MCI
Transformation de composites
bio-sourcés à échelle industrielle



**20
20**

Création de MC COATING
(rachat Biousse)
Accélération de la mise en œuvre
du **Plan Stratégique** sur 3 axes :
**Innovation, RSE &
développement international**



**20
21**

**Création d'un écosystème
industriel innovant et respectueux :
ALTHEORA**
Création de l'accélérateur
d'innovation d'ALTHEORA :
ALTHEORA Shift

notre ambition

créer le premier écosystème symbiotique français

ALTHEORA est née pour relever les défis de la 4^{ème} révolution industrielle.

Et parce que les défis ne se relèvent jamais seuls, c'est **en se rassemblant** que les entreprises industrielles contribuent toutes ensemble à **créer un monde générateur de croissance durable et inclusive**.

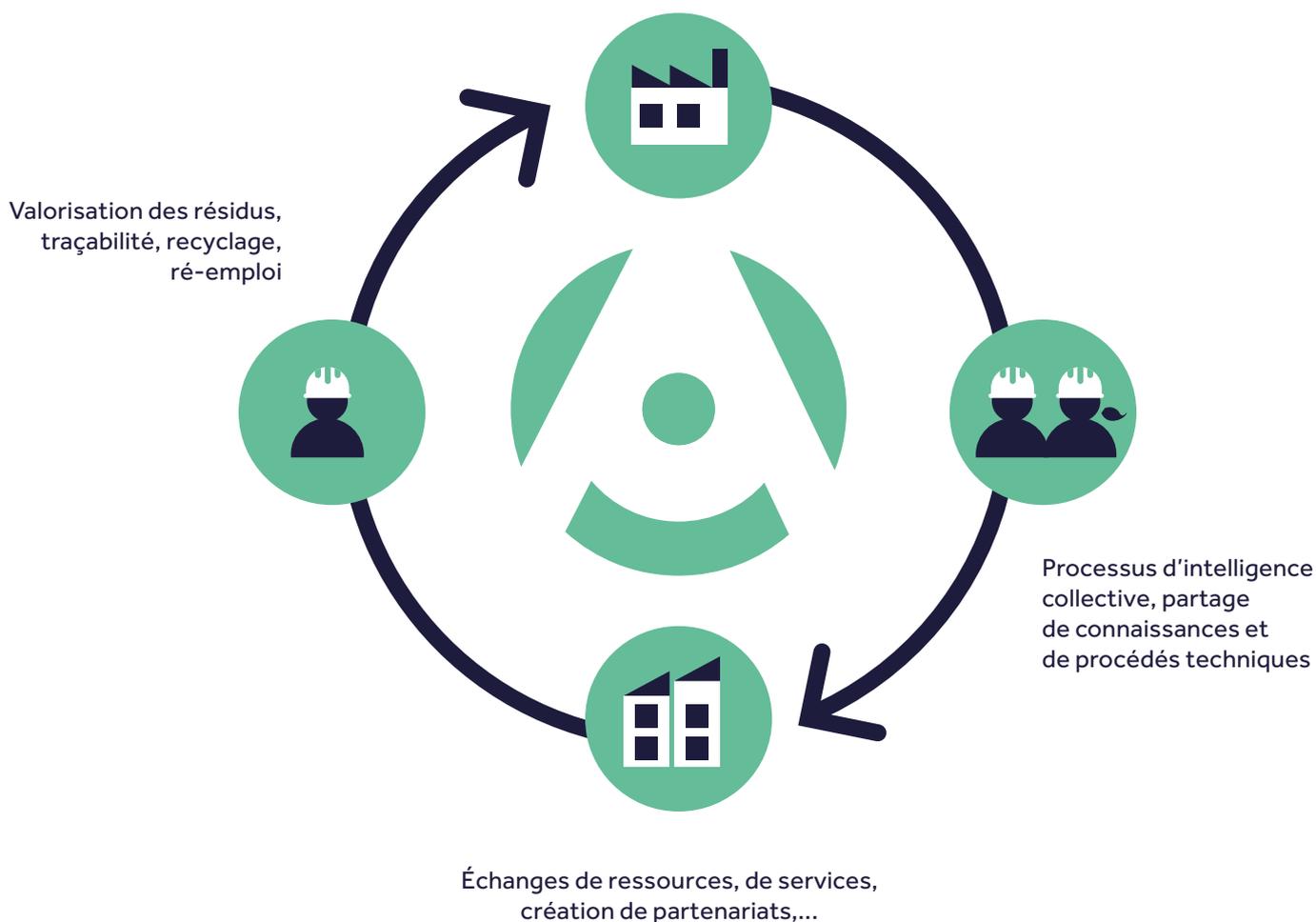
Se rassembler signifie **partager la même vision et les mêmes valeurs**. En tant que capitaine d'industrie, ALTHEORA gouverne un écosystème au sein duquel, chaque entreprise cherche continuellement à **améliorer ses pratiques** en commençant par **réduire son**

empreinte environnementale et en **favorisant le bien-être de ses collaborateurs**.

Convaincue que sa démarche responsable est un **moteur puissant d'innovation et de transformation**, ALTHEORA a adopté une démarche de **Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE)** pionnière dans son secteur.

Mais sa participation à la 4^{ème} révolution industrielle ne se réduit pas aux efforts individuels des entreprises de son écosystème. Sa singularité réside dans sa **volonté de créer avec ses entreprises et start-up, un écosystème industriel symbiotique**.

Innovation, dépôts de brevets, éco-conception,
investissements technologies durables



nos valeurs

ALTHEORA est avant tout une histoire de femmes et d'hommes qui partagent et transmettent leur esprit d'équipe, leur savoir-faire et leurs valeurs. Engagés, ils souhaitent étendre leur responsabilité sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'ALTHEORA avec pour objectif d'allier systématiquement compétitivité et impact positif pérenne.



CRÉATIVITÉ
&
INNOVATION



EXCELLENCE
OPÉRATIONNELLE



CULTURE
&
TRANSMISSION



RESPONSABILITÉ
&
ENGAGEMENT

nos engagements RSE

faire de la responsabilité notre moteur d'innovation

ALTHEORA a adopté au sein de son écosystème une démarche de **Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE)** pionnière dans son secteur. **Tous les jours, nous conjugons nos efforts pour être reconnus en tant qu'écosystème industriel compétitif, employeur responsable, fournisseur de solutions innovantes et éco-responsables, et partenaire de confiance.**

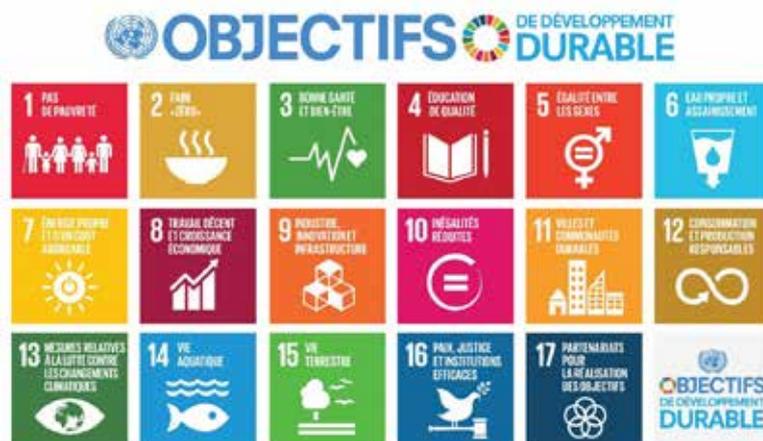
Afin de suivre notre performance extra-financière, ALTHEORA a fait le choix de se référer aux **Objectifs de Développement Durable (ODD)** tels que définis par l'ONU. 16 ODD ont été sélectionnés pour conduire **cinq grands domaines d'impact**. Pour chacun d'entre eux, ALTHEORA définit et déploie une politique RSE dédiée en concertation avec ses parties prenantes.

**RÉDUIRE
NOTRE EMPREINTE
ENVIRONNEMENTALE**

**AMÉLIORER
LE BIEN-ÊTRE
DE TOUS**

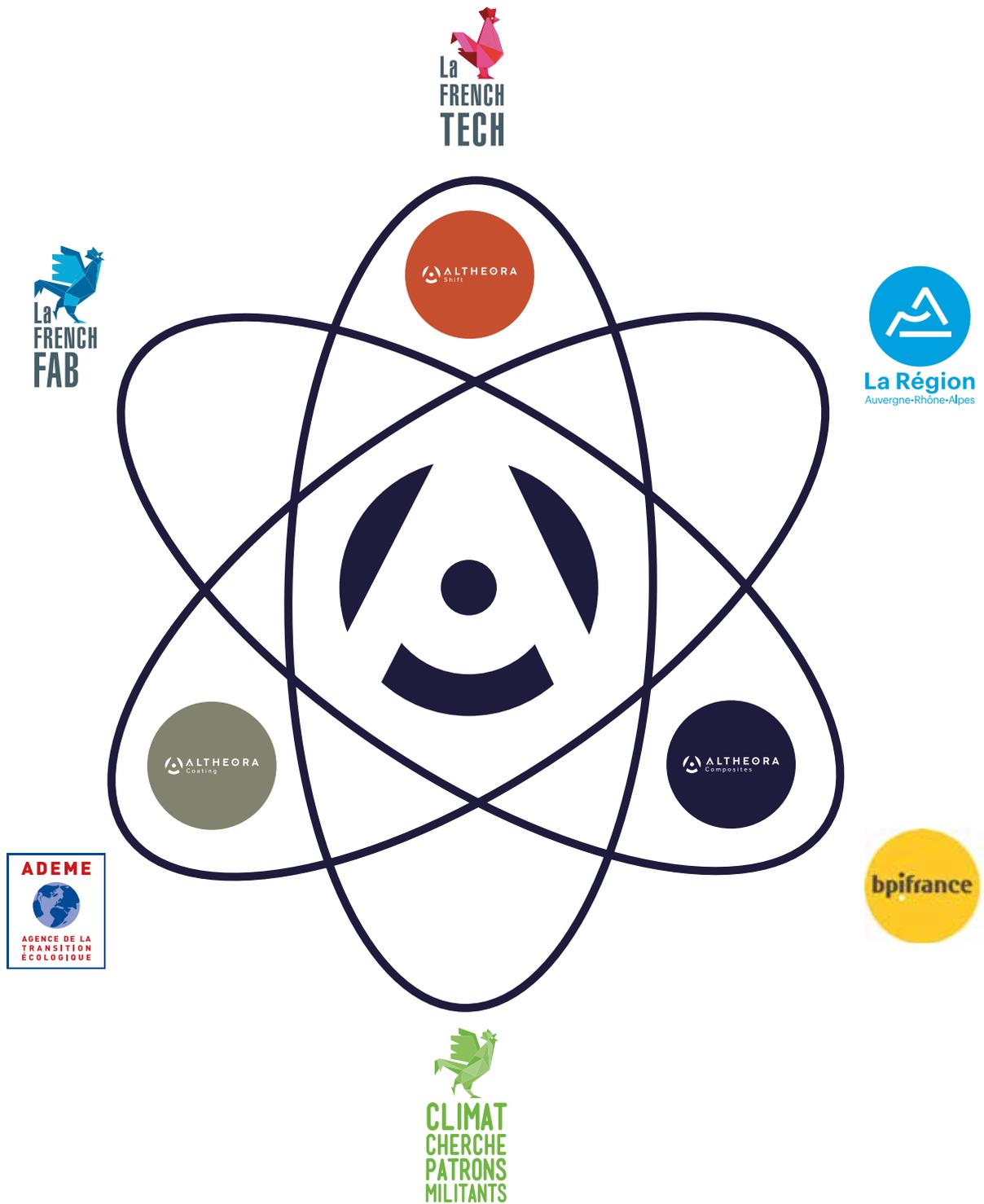
**AGIR ET
COMMUNIQUER
EN TOUTE
TRANSPARENCE**

**S'IMPLIQUER
DANS L'ANIMATION
DE L'ÉCOSYSTÈME
LOCAL**



notre écosystème

l'innovation & l'éco-responsabilité
au service de la révolution industrielle





ALTHEORA défend la production française. Ses sites de production se situent majoritairement en France et elle effectue plus de 64% de ses achats en région AURA. ALTHEORA est membre de la French FAB qui accompagne la modernisation de l'industrie française.

L'innovation est le carburant de la croissance d'ALTHEORA. ALTHEORA Shift est son accélérateur d'innovation. Ses ingénieurs/chercheurs accompagnent le développement de tous les projets technologiques à vocation industrielle et éco-responsable. ALTHEORA est membre de la French Tech.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

L'histoire d'ALTHEORA commence en AURA. Et c'est aussi dans cette région qu'elle s'est développée en harmonie avec sa population ses ressources et son administration. Participant à la redynamisation du tissu industriel local, ALTHEORA souhaite être la 1ère ETI industrielle performante et responsable de la région AURA.

Parmi les entreprises françaises, ALTHEORA a été sélectionnée par la BPI pour accélérer son développement et lui permettre d'accéder au statut de « champion national et international ».



ALTHEORA Shift est à la fois le pôle innovation au service de l'ensemble de l'écosystème mais aussi l'accélérateur de projets innovants qui supporte le développement des start-up sélectionnées par ALTHEORA. Véritable laboratoire technologique, il développe les projets sur-mesure des clients d'ALTHEORA. Accélérateur Business, il fait grandir des projets technologiquement innovants, générateurs d'impact positif et ayant le potentiel pour intégrer l'écosystème d'ALTHEORA.

Au sein d'ALTHEORA Coating, MC Coating est l'entreprise spécialiste du parachèvement des pièces industrielles. Ses experts développent des savoir-faire technologiques qui permettent de livrer un produit fini, prêt à être intégré.



Au sein d'ALTHEORA Composites, MECLEC Composites accompagne, à ce jour, plus de 500 clients, dans leurs projets de leur conception à leur application finale. Elle impulse dans cette nouvelle organisation son savoir-faire reconnu dans 28 pays et sa politique de transformation RSE ambitieuse.



En intégrant la communauté du « Coq Vert » de BPI France en tant qu'éclairer, ALTHEORA poursuit sa mission : créer, piloter et développer un écosystème industriel pour conduire la 4^{ème} révolution industrielle.

Pour garantir une production génératrice de croissance économique et d'emplois, tout en relevant les défis environnementaux, ALTHEORA, en partenariat avec l'ADEME, développe les outils d'audit et de mesure lui permettant de monitorer son impact.



nos métiers

ALTHEORA déploie une **synergie industrielle forte** en croisant des métiers et des savoir-faire qui permettent de répondre toujours au mieux et de façon globale aux attentes de ses clients. ALTHEORA est structuré en **Pôles de Compétences** qui abritent des entreprises expertes de leur domaine :



MECELEC Composites, le leader de la transformation des matières composites

MECELEC Composites maîtrise les savoir-faire technologiques et cultive **l'innovation en matière de transformation des matériaux composites**.

Avec + de 6000 références et 500 clients dans 28 pays, MECELEC Composites se positionne comme le partenaire expert dans le conseil et l'ingénierie, accompagnant les projets de la preuve de concept jusqu'à la production. Nos équipes développent les process permettant **d'accompagner les projets de leur conception à leur application finale quelles que soient les contraintes techniques**, assurant ainsi la satisfaction de nos clients. MECELEC Composites permet la transformation de matériaux composites dans de nombreux secteurs : **l'Aéronautique, l'industrie Ferroviaire, la Mobilité terrestre, les Sports, les Loisirs, le Nautisme et le Médical**.

MECELEC Composites maîtrise l'ensemble des procédés de transformation :

Compression thermodurcissable (SMC), Injection thermoplastique, Contact, Infusion, R.T.M. (moulage par transfert de résine). Il traite tous les matériaux existants, et produit des pièces de haute technicité (grands volumes, résistantes à des températures extrêmes, ignifugées, à fortes propriétés d'isolation électrique...). L'entreprise propose également le parachèvement des pièces jusqu'au produit fini (peinture, marquage, insertion, câblage, traitement de surface...).



Grâce à ses 3 sites de production (Mauves et St-Agrève en Ardèche, St-Etienne-de-St-Geoirs en Isère) et son **parc de presses industrielles exclusif en Europe***, MECELEC Composites propose des produits répondant à des cahiers des **charges complexes et des normes strictes**, que ce soit en termes de résistance, souplesse, étanchéité, isolation électrique...

*hors équipementiers automobiles



MPC, l'offre spécialisée BTP dédiée à l'Europe de l'Est

MPC Roumanie est l'expert de la fabrication de coffrets (d'électricité, gaz, télécom, eau...), en matériaux composites de l'Europe de l'Est. Son offre répond aux attentes d'accompagnement et aux spécifications techniques des acteurs locaux du BTP. Son site de production est situé à Cluj-Napoca en Roumanie.



MC Coating, le spécialiste du parachèvement des pièces industrielles

MC Coating est le spécialiste de la peinture et des revêtements industriels. Ses experts développent des **savoir-faire technologiques en peinture poudre et liquide**.

Son équipe R&D développe des formules personnalisées pour une protection maximale à long terme des produits même dans des environnements difficiles. Elle source sans cesse de nouvelles générations de peintures qui améliorent la performance des pièces.

La combinaison des compétences, de l'expertise technique de pointe et des solutions de production de MC Coating permet d'augmenter la productivité, réduire les coûts des matériaux et améliorer la qualité des pièces finies, **quels que soient le profil de la pièce ou les besoins d'application des clients**.

Son équipement de cabines de peinture rend **MC Coating incontournable sur son marché**. Son site de production de 3 000 m² se situe à Mauves en Ardèche.



ALTHEORA Shift, laboratoire d'innovations et accélérateur de projets industriels

ALTHEORA Shift est un véritable accélérateur de l'innovation.

Sa mission : inspirer et accélérer les projets et brevets industriels innovants et durables de demain.

Dans un lieu hybride mixant recherche appliquée et production industrielle, et favorisant les collaborations entre les différents profils qui y résident, ALTHEORA Shift accompagne les projets et les start-up qu'elle a sélectionnées, en partageant ses équipes R&D, ses ressources technologiques, commerciales, marketing et juridiques pour dynamiser le tissu industriel et booster la 4^{ème} révolution industrielle.

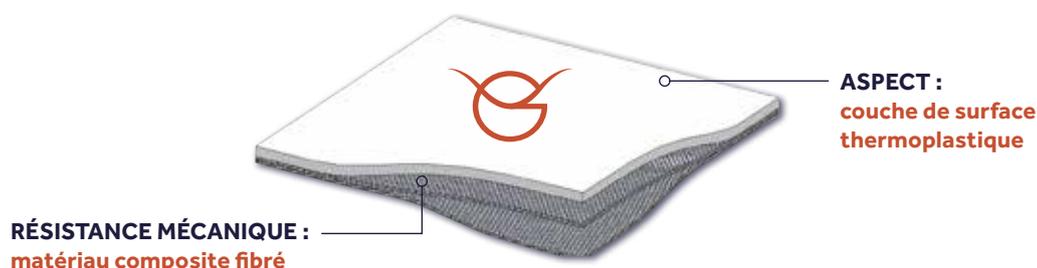
Pour ALTHEORA, **le Shift c'est un état d'esprit** : c'est la capacité de sortir des cadres établis, de regarder les problématiques sous un autre angle et donc d'imaginer des solutions technologiques inédites.

C'est, à la fois, une vision enthousiaste de l'évolution de l'industrie et une évaluation réaliste de l'énergie à investir pour initier une transition durable. ALTHEORA Shift, c'est une équipe d'hommes et de femmes convaincus que l'innovation est la solution pour bâtir une industrie performante contribuant à un monde plus respectueux des hommes et de la planète

Parmi ses réussites de l'année, ALTHEORA Shift a lancé un Appel à Projets Industriels innovants et durables, **Les BOOSTERS** et développé un nouveau procédé exclusif et breveté, **GENDZO® Process**.

un procédé hybride exclusif breveté par ALTHEORA

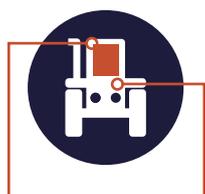
GENDZO® Process est **une alternative aux pièces de forme aux propriétés structurales de grandes dimensions (carrosserie, capotage...)**. Destiné aux applications multi-fonctionnelles en milieu extérieur comme intérieur, ce procédé composite associe 2 avantages majeurs pour **produire des pièces d'aspect à valeur et performance augmentées, sans renforts métalliques ni peinture** :



GENDZO® Process est un procédé :

- **Performant** : hybride, il cumule les qualités de ses composants notamment ses comportements structurels et optimisés en masse. Il autorise la production de pièces de dimensions supérieures à 4m².
- **Personnalisable** : il permet de répondre à tous les cahiers des charges des clients grâce à ses possibilités de contre-dépouille locale, d'intégration de pains de mousse pour augmenter la rigidité, de fixations structurales dans le procédé de fabrication ou encore d'intégration d'éléments à valeur ajoutées (Puce RFID,...).
- **Responsable** : il permet l'utilisation de fibres biosourcées mais aussi, selon la configuration choisie, la revalorisation des matériaux par un procédé de dépolymérisation.

GENDZO® Process : **des applications en moyenne série** **pour tous les secteurs d'activité**



Toit et carrosserie



Éléments
de carrosserie

Équipements
intérieurs



Poste de pilotage
et équipements pont
(trappe, assise...)



révéler et produire des projets industriels innovants et durables dès aujourd'hui

En 2021, ALTHEORA Shift a organisé la 1^{ère} édition de son appel à projets industriels, **autour des matériaux composites : LES BOOSTERS**. Leurs objectifs : développer des solutions technologiques inédites, révéler et produire des projets industriels innovants et durables dès aujourd'hui.

2 catégories de projets candidats



Les BOOSTERS'IN
visent les projets
industriels innovants,
à impact en phase d'études

Les BOOSTERS'UP
cibent les start-up
à impact positif
en phase de
pré-industrialisation

Le thème : **« CE QUI DOIT ÊTRE RÉINVENTÉ » :**

mobilité, urbanisme, médical,
protection, signalisation,...

3 critères d'évaluation



L'ambition
industrielle du projet



Le degré
d'innovation



L'impact positif

Un jury prestigieux, une dotation conséquente

150 000 € de dotation totale dédiée à l'accompagnement stratégique, l'appui au développement et l'industrialisation du projet.

la promotion 2021 : 2 lauréats tournés vers des pratiques éco-responsables

Après un examen méticuleux de l'ensemble des dossiers, les délibérations du jury ont conduit à la sélection de deux magnifiques projets :

Pour les BOOSTERS'IN, la société CAEROSTRIS :
l'entreprise a pour vocation de mettre sur le marché son innovation « Wall E+ », le premier système structurel pour le gros œuvre à Énergie positive (E+). Il révolutionne le secteur du bâtiment par sa circularité, tout en accélérant la construction et allégeant l'impact environnemental du bâti.

Pour les BOOSTERS'UP, la société CEERCLE :
la startup a pour ambition de devenir la marque de référence des jardinières et jardiniers urbains en Europe. Elle conçoit et distribue online des potagers urbains autofertiles chez les citoyens dont les futurs contenants seront fabriqués en composites biosourcés.



**prochaine édition des boosters :
lancement en mai 2022**

ils nous font confiance dans le monde entier



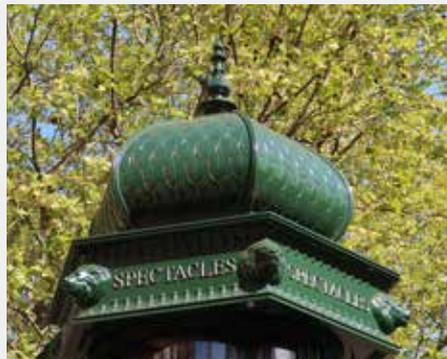


nos réalisations

JC DECAUX

ALTHEORA fabrique le mobilier urbain le plus incontournable des rues parisiennes, le toit des colonnes Morris pour la ville de Paris depuis 2019. Le challenge fut de respecter son design mythique tout en choisissant une fabrication responsable, en fibres de lin, et en garantissant une étanchéité totale de la colonne.

Production : moyennes séries
Procédés de fabrication : injection, SMC, RTM et peinture



TRIGANO

ALTHEORA fabrique l'avancée des toits des camping-cars emblématiques des marques Challenger et Chausson. Le choix du composites permet un gain de qualité et une plus grande facilité d'installation.

Production : grandes séries
Procédés de fabrication : SMC et peinture

IVECO

ALTHEORA fabrique les carénages bloc batterie et bloc climatisation pour des bus hybrides d'agglomération. La combinaison des procédés de fabrication proposée par notre bureau d'études permet la protection des composants et la canalisation des flux d'air pour une bonne utilisation.

Production : grandes séries
Procédés de fabrication : SMC + injection



RENAULT TECH

Renault Tech a confié à ALTHEORA la fabrication des planchers de son modèle Kangoo pour les personnes à mobilité réduite. Cette pièce en composites permet un gain de poids par rapport aux pièces en tôle tout en conservant des propriétés structurales élevées.

Production : moyennes séries
Procédé de fabrication : SMC

GRDF

GRDF a confié à ALTHEORA la fabrication de la porte de sa dernière innovation, le compteur gaz communicant Gazpar. Le procédé de fabrication de cette pièce en SMC lui garantit une parfaite isolation et une résistance aux températures extrêmes.

Production : grandes séries
Procédé de fabrication : SMC





GENERAL ELECTRIC

General Electric a confié à ALTHEORA le parachèvement d'un appareillage médical pour mammographie. Cette application très précise de peinture liquide contribue à la finition haut de gamme de la pièce.

Production : moyennes séries

Procédé de fabrication : peinture

AGCO

ALTHEORA réalise la peinture du capot en matériaux composites et des ailes en thermoplastique injecté des tracteurs Valtra.

Production : moyennes séries

Procédé de fabrication : peinture



EUROPISCINE

ALTHEORA fabrique des panneaux de structure de bassin de piscine qui constituent le squelette d'une piscine enterrée. Véritable innovation, c'est une alternative durable et plus robuste aux structures classiques maçonnées ou en métal.

Production : grandes séries

Procédés de fabrication : SMC et injection

ALSTOM

ALTHEORA fabrique des coffres de puissance pour le train Smart Coradia produit par Alstom. La combinaison des technologies de fabrication assure une protection maximale aux agressions et une isolation parfaite.

Production : moyennes séries

Procédés de fabrication : RTM + Contact



02

gouvernance



organes d'administration & de direction

composition des organes d'administration et de direction de la Société

composition du Conseil d'administration

Au 31 mars 2022, le Conseil d'administration de la Société ALTHEORA est composé de **8 administrateurs** :

- Michel-Pierre DELOCHE, Président
- Bénédicte DURAND, Directeur Général
- Jacques DANCER
- Edouard LAMELOISE
- Patrick LOUIS
- Alice de MALLIARD
- Martine RINAUDO
- Paul-Henry WATINE

Parmi ces huit administrateurs, **quatre peuvent être qualifiés d'« indépendant »** au regard du code de gouvernance MIDDLENEXT, puisqu'ils n'exercent pas de fonction de direction dans la Société ou dans son Groupe, et qu'ils n'entretiennent pas de relation, notamment en tant que client ou fournisseur significatif, avec la Société, son Groupe ou sa direction, susceptible de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. De plus, ces administrateurs indépendants ne détiennent pas de participation importante dans le capital social.

Le Conseil d'administration, considère notamment que le fait pour certains administrateurs qualifiés d'indépendant, d'être membre du Conseil depuis plusieurs années ne constitue pas un obstacle à leur indépendance à l'égard du Conseil d'administration mais doit au contraire s'analyser comme un **gage de pérennité et d'accompagnement du développement du Groupe**.

Le Conseil d'administration ne comprend pas d'administrateur élu par les salariés.

mandataires sociaux

Prénom et nom ou dénomination sociale	Première nomination	Échéance du mandat*	Fonction principale exercée dans la Société
Michel-Pierre DELOCHE	25 juin 2010	AG 2021	Président
Bénédicte DURAND	18 Novembre 2016	AG 2021	Directeur Général

Prénom et nom ou dénomination sociale	Première nomination	Échéance du mandat*	Fonction principale exercée dans la Société
Jacques DANCER	25 Juin 2010	AG 2021	Administrateur
Edouard LAMELOISE	23 Juin 2017	AG 2023	Administrateur
Patrick LOUIS	22 Juin 2011	AG 2023	Administrateur Indépendant
Alice de MALLIARD	31 Mai 2018	AG 2027	Administrateur Indépendant
Martine RINAUDO	23 mai 2013	AG 2025	Administrateur Indépendant
Paul-Henry WATINE	25 juin 2010	AG 2021	Administrateur Indépendant

* AG statuant sur les comptes de l'année mentionnée

renouvellement des membres du Conseil d'administration & des mandataires sociaux

L'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se prononcera sur le renouvellement des mandats suivants : le renouvellement de Michel-Pierre DELOCHE, Bénédicte DURAND, Jacques DANCER et Paul-Henry WATINE.

direction opérationnelle

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées.
La Direction de ALTHEORA est assurée par l'équipe suivante :

DIRECTION GÉNÉRALE

Président Michel-Pierre DELOCHE
Directeur Général Bénédicte DURAND

FONCTIONS GROUPE

Responsable Administratif et Financier François BILLEAU
Responsable Achats Etienne GIRARD
Responsable QSE Emilie LAROCLETTE HUBERT
Directrice Performance Sociale Sylvie CLAIRET
Directeur Projets et Innovation Cédric BLANC-BRUDE
Directeur des Ventes Bertrand VIEILLE
Directeur des Opérations Richard EXBRAYAT
Directrice Marketing et Communication Eve BEUST

DIRECTEURS DE SITE

MAUVES Daniele POLICHETTI
SAINT-AGREVE Nicolas LEFEVRE
SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS Vincent TERRONI
BOURG-LES-VALENCE Nicolas UBEDA

fonctionnement des organes d'administration & de direction & conflits d'intérêts

Le Conseil d'administration qui s'est réuni le 25 juin 2010, à la suite de l'adoption par la Société de la forme de Société anonyme à Conseil d'administration, a décidé à l'unanimité, que la direction générale de la Société serait assumée par le Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration s'est doté d'un Règlement intérieur le 29 juillet 2010.
Par décision du 29 juillet 2010, le Conseil d'administration a choisi de se référer au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, établi par MIDDLENEXT.

Le Conseil d'administration se réunit au moins **4 fois par an**, et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.
Les principaux travaux du Conseil d'administration durant l'exercice 2021 ont concerné :

- La veille de la **bonne exécution du plan stratégique et opérationnel** ;
- La réflexion sur les **orientations stratégiques futures** du Groupe ALTHEORA ;
- La stratégie de financement (dette et BFR) ;
- L'adoption du **budget 2022** et des **investissements associés** ;
- La **gestion de la crise sanitaire** et de ses conséquences ;

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, **aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la Société** en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

comités spécialisés

Le règlement intérieur prévoyait la création (i) d'un comité d'audit et (ii) d'un comité des rémunérations et des nominations, dont les attributions sont précisées à l'article 6 du Règlement Intérieur. Ces comités ont été créés lors du Conseil qui s'est réuni le 30 mars 2011.

Le Conseil du 12 octobre 2015 a décidé la réintégration des Comités au Conseil en raison de la taille resserrée du Conseil qui est passé de 10 à 8 membres. Le Conseil se réunira en formation spécifique « Comité d'audit » ou « Comité des Rémunérations et des Nominations » pour les besoins de ces travaux.

rémunérations & avantages des dirigeants & administrateurs

équipe de direction

Michel-Pierre DELOCHE (Président depuis le 25/06/2010)	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Rémunération mandataire social	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Rémunération du Conseil d'administration	3 750	5 500	4 500	5 250	3 750	6 000
Avantages en nature	-	-	-	-	-	-
TOTAL	3 750	5 500	4 500	5 250	3 750	6 000

Bénédicte DURAND (DG depuis le 18/11/2016)	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Rémunération mandataire social	36 000	36 000	36 000	36 000	28 000	-
Rémunération exceptionnelle	31 500	41 000	20 000	43 000	-	-
Rémunération du Conseil d'administration	3 750	5 500	3 500	-	-	-
Avantages en nature	5 205	5 205	5 205	5 205	2 602	-
TOTAL	76 455	87 705	64 705	84 205	30 602	0

Il n'existe pas d'engagements liés à la prise, à la cessation ou au changement de fonctions de l'équipe de Direction.

rémunérations du Conseil d'administration

L'assemblée générale ordinaire du 6 Mai 2021 a attribué à titre de rémunérations du Conseil d'administration aux administrateurs, au cours du dernier exercice, une enveloppe globale de 50 000€ destinée à récompenser l'assiduité des administrateurs. Il est proposé que l'enveloppe globale pour l'exercice 2022 soit maintenue.

Les administrateurs et les membres du Comité ont ainsi perçu en 2022 au titre de l'exercice 2021 une rémunération globale de 23 500€ correspondant à 34 présences à raison de 750€ par présence physique ou visio et 250€ par présence téléphonique des administrateurs selon le tableau ci-dessous :

Membre	17/03/21	06/05/21	28/07/21	22/09/21	10/12/21	Présence	Téléphone	Absent	Visio	Jetons présence
Jacques DANCER	P	A	V	A	P	2	0	2	1	2 250
Michel-Pierre DELOCHE	P	P	V	P	P	4	0	0	1	3 750
Bénédicte DURAND	P	P	V	P	P	4	0	0	1	3 750
Edouard LAMELOISE	V	P	V	T	A	1	1	1	2	2 500
Patrick LOUIS	P	P	V	T	P	3	1	0	1	3 250
Alice de MALLIARD	V	P	V	T	P	2	1	0	2	3 250
Martine RINAUDO	V	A	T	A	A	0	1	3	1	1 000
Paul-Henry WATINE	V	P	V	P	V	2	0	0	3	3 750
TOTAL										23 500

rapport du président sur le gouvernement d'entreprise & les procédures de contrôle interne

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, aux termes du présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Ce rapport a été élaboré à la suite d'une réunion avec la Direction générale de la Société et s'appuie sur les travaux du Comité des Rémunérations et des nominations. Il a été approuvé par le Conseil d'administration du 31 mars 2022.

présentation du Conseil d'administration

répartition du capital social

Le Concert MC Partners & Associés détenait à la clôture de l'exercice 56,8% du capital et 66,8% des droits de vote. La composition du Conseil d'administration tient compte de l'existence de ce concert.

composition du Conseil

Le Conseil d'administration est, à ce jour, composé de huit (8) membres nommés pour une durée de six années.

Les échéances des mandats sont au terme de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'année mentionnée (soit au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice).

Prénom et nom ou dénomination sociale	Première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société
Michel-Pierre DELOCHE	25 juin 2010	AG 2021	Président du Conseil
Bénédicte DURAND	22 mai 2019	AG 2021	Directeur Général
Jacques DANCER	25 juin 2010	AG 2021	Administrateur
Edouard LAMELOISE	23 Juin 2017	AG 2023	Administrateur
Patrick LOUIS	22 juin 2011	AG 2023	Administrateur Indépendant
Alice de MALLIARD	31 Mai 2018	AG 2027	Administrateur Indépendant
Martine RINAUDO	23 mai 2013	AG 2025	Administrateur Indépendant
Paul-Henry WATINE	25 juin 2010	AG 2021	Administrateur Indépendant

mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil

• Michel-Pierre DELOCHE

Fonctions principales exercées
hors de la Société

Adresse professionnelle

Consul du Danemark
Président honoraire de l'Institut Français
des Administrateurs Rhône-Alpes
Président - SAS MP DELOCHE
Gérant - SARL SETIAG
c/o SAS MP DELOCHE & ASSOCIES
136 cours Lafayette - 69003 LYON

• Jacques DANCER

Fonctions principales exercées
hors de la Société
Autres mandats et fonctions exercées
durant les cinq dernières années

Adresse professionnelle

Président - EUREKAP
Gérant - JABIN MONTAT
Gérant - MCJ
Gérant - DANCER INVESTISSEMENT
Gérant - SC DANCER
Administrateur - DN COLOR
Administrateur - APS
Membre Conseil de Surveillance - AMOEBA
DANCER INVESTISSEMENT
57, rue Michelet - 42000 ST-ETIENNE

• Bénédicte DURAND

Fonctions principales exercées
hors de la Société

Adresse professionnelle

Directeur Général ALTHEORA
Présidente POLYVIA AURA
Vice-Présidente POLYMERIS
co-tête de file FRANCE INDUSTRIE AURA
Administrateur Middenext
Ambassadrice égalité femmes/hommes AURA
Leader club entreprises Ardèche
« la France une chance, les entreprises s'engagent »
ALTHEORA
3 Rue des Condamines - 07300 MAUVES

• Edouard LAMELOISE

Fonctions principales exercées
hors de la Société
Autres mandats et fonctions exercées
durant les cinq dernières années

Adresse professionnelle

Directeur Général HELEA FINANCIERE
PCA - COMPAGNIE DE RESTAURATION
DU CONFLUENT

HELEA FINANCIERE
28 Cours de Verdun - 69002 LYON

• Patrick LOUIS

Fonctions principales exercées
hors de la Société
Autres mandats et fonctions exercées
durant les cinq dernières années

Adresse professionnelle

Professeur - Université Lyon 3
Consultant
Administrateur - Union Inter régionale et Technique des
Sociétés Étudiantes Mutualistes UITSEM
IAE - Université Jean Moulin Lyon 3 - BP 8242 69355
LYON Cedex 08

• **Alice de MALLIARD**

Fonctions principales exercées
hors de la Société

Adresse professionnelle

Chef de projet Cité des Entreprises
Vice-présidente Robotique First France
Professeur Vacataire (Université Claude Bernard Lyon 1
et Saint Etienne site de Roanne)
Vice-Présidente SHAKER BY WAOUP
Membre du CA du CFA DE LA GASTRONOMIE
812 Développement - 67 Rue François Mermet 69160
TASSIN-LA-DEMI-LUNE

• **Martine RINAUDO**

Fonctions principales exercées
hors de la Société

Adresse professionnelle

Président SAS LELAHEL

Domaine Capoue de l'Escoulin
Les Maillets - 26400 EYGLUY ESCOULIN

• **Paul-Henry WATINE**

Fonctions principales exercées
hors de la Société
Autres mandats et fonctions exercées
durant les cinq dernières années

Adresse professionnelle

Président - SAS PHW PARTENAIRE
Président de la Cocoeco – AÉROPORTS
DE LYON
Administrateur - SACVL
Administrateur - Opéra de Lyon
Administrateur - ECO DELTA
Membre du Conseil de surveillance - HOSPICES CIVILS
DE LYON
39, rue Vaubecour - 69002 LYON

critères de choix des administrateurs

Le Conseil d'administration comprend quatre (4) administrateurs indépendants :

- **Alice de MALLIARD**
- **Martine RINAUDO**
- **Patrick LOUIS**
- **Paul-Henry WATINE**

Le Conseil d'administration considère que ces administrateurs remplissent l'ensemble des critères rappelés ci-dessous.

Selon le règlement intérieur du Conseil d'administration établi conformément au Code de gouvernance MIDDLENEXT, cinq (5) critères permettent de justifier l'indépendance des membres du Conseil, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une Société de son Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- Ne pas être actionnaire de référence de la Société ;
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Le Conseil d'administration examine au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus. Sous réserve de justifier sa position, le Conseil d'administration peut considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ; à l'inverse il peut également considérer qu'un de ses membres remplissant tous ces critères n'est pas indépendant.

présentation du Conseil d'administration

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité.

représentation équilibrée des femmes et des hommes

Du fait du passage sur Euronext Growth, la société Altheora n'est plus tenue à quelque obligation en termes de parité en ce qui concerne la constitution de son Conseil d'administration.

Toutefois Altheora est attaché à la mixité au sein de son Conseil, et la règle des 40% de femmes siégeant au Conseil d'administration a été proposée lors de l'Assemblée Générale du 17 Mai 2018.

« Nous sommes convaincus que la mixité au sein de notre conseil d'administration est un levier de performance. C'est aussi un engagement éthique de l'entreprise »

Bénédicte DURAND,
Directeur Général

fonctionnement du conseil

Le Conseil est assisté de deux ⁽²⁾ comités dont le rôle est fixé par un Règlement intérieur signé par l'ensemble des administrateurs en fonction :

- **Un Comité d'audit** : Présidents – Messieurs Paul-Henry WATINE et Jacques DANCER. Ses membres ont été choisis en raison de leurs compétences particulières en matière financière ou comptable. Un des membres est indépendant au sens du Règlement intérieur du Conseil (Paul-Henry WATINE).

- **Un Comité des Rémunérations et des Nominations.**

Ces comités ont été créés par le Conseil d'administration du 30 mars 2011.

Le Conseil du 12 octobre 2015 a décidé la réintégration des comités au Conseil en raison de la taille resserrée du Conseil qui est passée de 10 à 8 membres. Le Conseil se réunira en formation spécifique « Comité d'audit » ou « Comité des Rémunérations et des Nominations » pour les besoins de ces travaux. Le Conseil d'administration s'est réuni en comité d'audit et en comité des rémunérations et des nominations le 17/03/2021 et en Comité d'Audit le 22/09/2021.

rôle du Président

Le Président :

- Arrête les documents préparés par les services internes à l'entreprise ;
- Organise et dirige les travaux du Conseil d'administration ;
- S'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;

conditions d'organisation des travaux du Conseil

organisation

Le fonctionnement du Conseil est régi par le règlement intérieur adopté le 29 juillet 2010.

Aux rendez-vous obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

les réunions du Conseil et la participation aux séances

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président par tous moyens même verbalement.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni cinq (5) fois :
17/03/2021, 06/05/2021, 28/07/2021, 22/09/2021, 10/12/2021.

participation aux Conseils d'administration

Le taux de participation s'est élevé en 2021 à 85%. Les séances du Conseil d'administration ont été présidées par le Président du Conseil :

Prénom et nom ou dénomination sociale	Nombre de CA présent	Nombre de possibles	Pourcentage de présence
Jacques DANCER	3	5	60%
Michel-Pierre DELOCHE	5	5	100%
Bénédicte DURAND	5	5	100%
Edouard LAMELOISE	4	5	80%
Patrick LOUIS	5	5	100%
Alice de MALLIARD	5	5	100%
Martine RINAUDO	2	5	40%
Paul-Henry WATINE	5	5	100%
TOTAL			85%

les Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les séances du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

les comptes rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le Secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant.

Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

L'information du Conseil

À l'occasion des séances du Conseil :
les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Hors séances du Conseil :
les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

les rémunérations du Conseil d'administration

L'assemblée générale ordinaire du 06 Mai 2021 a décidé de fixer l'enveloppe des rémunérations du Conseil d'administration pour l'exercice 2021 à la somme de 50 000€.

La répartition des rémunérations du Conseil d'administration est arrêtée par le Conseil d'administration en fonction de l'assiduité des administrateurs et du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Les administrateurs et censeurs vont recevoir au titre de l'exercice 2021 une rémunération globale de 23 500€ correspondant à 34 présences à raison de 750€ par présence physique ou visio et 250€ par présence téléphonique.

application d'un code de gouvernement d'entreprise

La Société se réfère volontairement au code de gouvernement d'entreprise MIDDLENEXT depuis la décision du Conseil d'administration du 29 juillet 2010.

Ce code peut être consulté sur le site <http://www.middlenext.com/>.

La Société a choisi de se soumettre à l'ensemble des recommandations du Code MIDDLENEXT (démarche « comply or explain ») et notamment les **recommandations n°15 et n°8** :

Recommandation n°15

« Il est recommandé qu'une fois par an, le président du Conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux. Cette discussion est inscrite au procès-verbal de la séance ».

Chaque année lors du Conseil d'arrêtés des comptes les administrateurs sont amenés à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux.

Recommandation n°8 :

La recommandation MIDDLENEXT n°8 sur les administrateurs indépendants est respectée. Elle indique : « Il est recommandé que le Conseil accueille au moins 2 membres indépendants. Ce nombre pourra être ramené à 1 membre dans l'hypothèse où le Conseil est composé de 5 membres ou moins. Il pourra être augmenté dans les Conseils dont l'effectif est important et précise les critères permettant de justifier l'indépendance des membres du Conseil ».

Le Conseil d'administration comprend à ce jour quatre (4) membres indépendants.

autres recommandations

L'ensemble des recommandations du « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MIDDLENEXT » sont suivies par ALTHEORA et ses organes de gouvernance.

points de vigilance

Le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « Points de vigilance ».

procédures de contrôle interne et gestion des risques mises en place par la Société

définition et objectifs du contrôle interne

La croissance du Groupe dépend de la qualité et de la fiabilité de ses produits avec ses clients. Le Groupe, certifié ISO 9001 version 2015, a mis en place un certain nombre de mesures de management de la qualité. Celles-ci comprennent : la politique QHSE, la responsabilité de la direction, le management des ressources, la réalisation du produit. Une revue est faite via des tableaux de bord et de l'avancement des plans d'actions avec une focalisation sur les actions difficiles (audits internes et externes).

L'organisation du contrôle interne s'appuie sur l'ERP JEEVES qui est opérationnel pour l'ensemble des sites depuis Février 2007. Ce système de gestion est utilisé pour gérer tous les aspects liés à la production et à la vente : gestion des articles, achats, ventes, suivi de production et des stocks. Il permet de suivre et de contrôler les flux liés à ces cycles opérationnels ainsi que leur enregistrement comptable : le système de gestion gère en effet en

automatique les informations nécessaires pour le traitement de l'information financière et comptable. Les flux non générés par le système de gestion sont initiés ou contrôlés par la Direction financière et comptable : flux liés aux rémunérations par exemple, ou par la Direction générale pour les décisions d'investissements.

Les procédures et les sécurités en matière de flux financiers reposent sur les automatismes et les contrôles liés au système de gestion et sur l'intervention de la Direction financière pour la signature des moyens de paiement.

Le dispositif de contrôle interne en place dans notre société a pour but de veiller à ce que le comportement de nos collaborateurs s'inscrive dans le cadre des lois et règlements, des normes et principes de notre société afin d'éviter tout risque d'erreur ou de fraude.

organisation du contrôle

La Direction Générale définit et met en œuvre la stratégie de développement du Groupe et assure la coordination des différentes activités.

La Direction Générale définit et veille à l'application de règles uniformes sur les questions comptables, juridiques, fiscales et informatiques. Pour cela l'ensemble des sites utilisent le même ERP (Jeeves) depuis 2007, ce qui permet d'avoir une information exhaustive et uniforme en temps réel. Les moyens sont mis en œuvre pour maintenir une disponibilité constante des outils informatiques et pour assurer l'intégrité et la confidentialité des informations stockées dans le système d'information.

L'élaboration des comptes sociaux se fait en interne.

Chaque site de production comprend une direction de site. La direction administrative et financière, la direction commerciale, la direction achats et les ressources humaines sont centralisées au niveau du Groupe pour une meilleure efficacité.

La tenue de comité de direction et de réunions transversales auxquelles participent les personnes occupant le même poste dans les différents sites permet de mettre en commun les expériences et de valider la bonne application des procédures.

Les membres du comité de direction ont été formés aux audits internes et en réalisent régulièrement.

Des inventaires physiques sont réalisés 1 fois par an de manière complète et permettent de détecter les écarts et de vérifier l'efficacité des procédures.

Par ailleurs, nous sommes particulièrement attentifs au respect des règles d'éthiques par nos services achats.

comité d'audit

Le Comité d'audit se réunit de deux à quatre fois par an, sur convocation de son Président ou à la demande du Président du Conseil d'administration pour traiter des procédures d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes d'information et du contrôle des informations comptables et financières périodiques. Le Comité d'audit émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale.

En 2021, le Comité s'est réuni 2 fois avec un taux de présence de 100%.

Le Comité d'audit comprend tous les membres qui composent le Conseil d'administration, dont quatre sont réputés indépendant au sens du code de gouvernement d'entreprise et présentent des compétences particulières en matière comptable, financière dans une entreprise cotée. Le Conseil d'administration désigne le Président, lequel conduit les travaux du comité.

Au jour d'enregistrement du présent rapport, le Comité d'audit est présidé par Paul Henry WATINE (administrateur indépendant) et Jacques DANCER.

Les membres du Comité d'audit reçoivent les conclusions des travaux de l'auditeur interne (missions dans les filiales, contrôle des notes de frais des dirigeants, ...) et des travaux des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires et annuels. Pour l'exercice de sa mission, il a accès à toutes les informations, documents et peut auditionner tout responsable de la Société. Le Comité d'audit rend compte de ses missions au Conseil d'administration.

Durant l'année 2021 ses travaux ont notamment porté sur :

- l'examen des comptes annuels 2020, et le compte rendu, par les commissaires aux comptes, de leur mission sur les comptes annuels 2020 ;
- l'examen des comptes semestriels au 30 juin 2021, la présentation par les commissaires aux comptes de la synthèse de leurs travaux ;
- l'examen des conventions réglementées, le plan d'audit interne 2021 ;
- l'examen du budget 2022 et la revue du plan stratégique.

participation des actionnaires à l'assemblée générale

Conformément aux articles, L. 225-37 al. 8 du Code de commerce, il est indiqué que les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont prévues aux articles 23 à 29 des statuts de la Société.

restrictions apportées aux pouvoirs du Directeur Général & des Directeurs Généraux délégués

Les pouvoirs du Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

principes et règles adoptés par le Conseil pour déterminer les rémunérations & avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux

Le Directeur Général peut être rémunéré au titre de son mandat social comme au titre de son contrat de travail.

La rémunération du Directeur Général, tant au titre de son contrat de travail que de ses fonctions de Directeur Général, peut comprendre une partie variable tenant compte des performances de la Société.

Au titre de l'exercice 2021, le Président du Conseil d'administration n'a pas reçu de rémunération au titre de ses fonctions.

Il est rappelé que le Comité des rémunérations et des nominations a notamment pour mission d'étudier les recommandations de la Direction Générale de la Société et de faire des propositions au Conseil d'administration de la Société en matière de rémunération et d'avantages accordés aux Président, Directeur Général, Directeurs Généraux Délégués et membres du Comité Directeur.

Les rémunérations des mandataires sociaux figurent dans le rapport de gestion.

informations concernant la structure du capital de la Société & les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément à l'article L. 225-37 al. 9 du Code de commerce, il est renvoyé sur ce point au rapport de gestion de la Société. Fait à MAUVES, le 31 mars 2022.

Michel-Pierre DELOCHE,
Président du Conseil d'administration

notre conseil d'administration



MP. DELOCHE SAS
Né en 1946
Président Directeur Général
depuis le 25 Juin 2010
Actionnaire du concert



Jacques DANCER
Né en 1945
Administrateur
Actionnaire du concert



Bénédicte DURAND
Née en 1980
Directeur Général
Administrateur



Edouard LAMELOISE
Né en 1978
Administrateur
Actionnaire du concert



Patrick LOUIS
Né en 1955
Administrateur
indépendant



Alice de MALLIARD
Née en 1970
Administrateur
indépendant



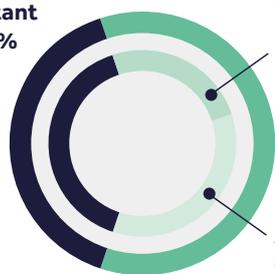
Martine RINAUDO
Née en 1950
Administrateur
indépendant



Paul Henry WATINE
Né en 1943
Administrateur
indépendant

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Flottant
43,2%



Structure du capital
au 31/12/2021

SAS Michel-Pierre
DELOCHE
18,9%

Concert
MC Partners
& Associés
56,8%

Autres membres
du Concert
37,9%

- Le capital de la Société se décompose en 7 795 348 actions.
- Un concert majoritaire détient le contrôle de la Société depuis 2010, il représente 56,8% du capital et n'est pas lié par un pacte d'actionnaires.
- L'actionnariat salarié représente 0,1% du capital.
- La Société détient 0,1% du capital en auto-contrôle.

Au cours de cet exercice, les administrateurs se sont réunis cinq fois en Conseil d'administration notamment pour :

- Arrêter les chiffres d'affaires trimestriels, les comptes sociaux annuels et semestriels ;
- Débattre de la pertinence de projets pouvant avoir un impact significatif sur les actifs et autoriser la mise en œuvre opérationnelle de certains projets.

Le **taux de présence physique** des administrateurs aux séances du conseil a été de 85%.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun avantage en nature au titre du mandat social, ni d'option et actions de performance. Il n'existe ni indemnités de départ, ni indemnités d'arrivées pour les mandataires sociaux. Les mandataires sociaux ne bénéficient pas de régime de retraite spécifique. Ils ne bénéficient pas d'indemnités relatives à une clause de non concurrence, ni d'indemnités de rupture.

RÉMUNÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2021, les administrateurs ont perçu 750€ par présence physique ou visio-conférence 250€ par téléphone soit un total de 23 500€ de jetons de présence. Les montants dus et versés au titre des rémunérations du Conseil d'administration sont mentionnés page 31. Le taux d'assiduité a atteint 85%.

En plus du temps passé pour les Conseils, ils ont étudié le reporting afin de rester très concrètement connectés à la réalité de l'entreprise.

L'Assemblée du 06 mai 2021 a voté un montant global annuel maximum de 50 000€ de rémunération du Conseil d'administration.

contrôle interne

La croissance du Groupe dépend de la qualité et de la fiabilité de ses produits avec ses clients. Le Groupe, certifié ISO 9001 version 2015, a mis en place un certain nombre de mesures de management de la qualité. Celles-ci comprennent : la politique QHSE, la responsabilité de la direction, le management des ressources, la réalisation du produit. Une revue est faite via des tableaux de bord et de l'avancement des plans d'actions avec une focalisation sur les actions difficiles (audits internes et externes).

L'organisation du contrôle interne s'appuie sur l'ERP JEEVES qui est opérationnel pour l'ensemble des sites depuis Février 2007. Ce système de gestion est utilisé pour gérer tous les aspects liés à la production et à la vente : gestion des articles, achats, ventes, suivi de production et des stocks. Il permet de suivre et de contrôler les flux liés à ces cycles opérationnels ainsi que leur enregistrement comptable : le système de gestion gère en effet en automatique les informations nécessaires pour le traitement de l'information financière et comptable.

ORGANISATION DU CONTRÔLE

La Direction Générale définit et met en œuvre la stratégie de développement du Groupe et assure la coordination des différentes activités.

La Direction Générale définit et veille à l'application de règles uniformes sur les questions comptables, juridiques, fiscales et informatiques. Pour cela l'ensemble des sites utilise le même ERP (Jeeves) depuis 2007, ce qui permet d'avoir une information exhaustive et uniforme en temps réel. Les moyens sont mis en œuvre pour maintenir une disponibilité constante des outils informatiques et pour assurer l'intégrité et la confidentialité des informations stockées dans le système d'information.

L'élaboration des comptes sociaux se fait en interne.

Chaque site de production comprend une direction de site. La direction administrative et financière, la direction commerciale, la direction industrielle, la direction achats et les ressources humaines sont centralisées au niveau du Groupe pour une meilleure efficacité.

La tenue de comité de direction et de réunions transversales auxquelles participent les personnes occupant le même poste dans les différents sites permet de mettre en commun les expériences et de valider la bonne application des procédures.

Les membres du comité de direction ont été formés aux audits internes et en réalisent régulièrement.

L'inventaire physique est réalisé au moins 1 fois par an de manière complète et permet de détecter les écarts et de vérifier l'efficacité des procédures.

Par ailleurs, nous sommes particulièrement attentifs au respect des règles d'éthiques par nos services achats. Une charte « Achats Responsables » est en cours de déploiement auprès de nos principaux partenaires.

Les flux non générés par le système de gestion sont initiés ou contrôlés par la Direction financière et comptable : flux liés aux rémunérations par exemple, ou par la Direction générale pour les décisions d'investissements.

Les procédures et les sécurités en matière de flux financiers reposent sur les automatismes et les contrôles liés au système de gestion et sur l'intervention de la Direction financière pour la signature des moyens de paiement.

Le dispositif de contrôle interne en place dans notre société a pour but de veiller à ce que le comportement de nos collaborateurs s'inscrive dans le cadre des lois et règlements, des normes et principes de notre société afin d'éviter tout risque d'erreur ou de fraude.

informations sur les risques du Groupe

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés :

- **Risques industriels et environnementaux**

- . Risques liés à la protection des usagers
- . Risques concernant le personnel
- . Risques d'incendie
- . Risque amiante
- . Risques liés à l'environnement
- . Risques liés à l'outil de travail
- . Risques sanitaires

- **Risques liés à l'environnement concurrentiel et à l'évolution des secteurs d'activité**

- . Segment distribution
- . Segment industrie
- . Risque de substitution technologique

- **Risques fournisseurs**

- . Risque de défaillance

- **Risques clients**

- . Concentration
- . Risque d'impayés

- **Risques liés à la politique de croissance externe**

le dispositif de gestion de crise

Le Groupe peut avoir à gérer des situations de crise. Aussi, ALTHEORA a défini une procédure de gestion et de communication de crise, qui précise les principes généraux, les étapes de préparation à mettre en œuvre et les rôles des différents acteurs en cas de crise. Cette procédure est déployée et appliquée par les entités du Groupe.

risques géopolitiques et macroéconomiques intégrant les crises sanitaires

La communauté internationale est confrontée, depuis 2 ans, à une situation pandémique sans précédent dont l'évolution et la durée très incertaines ne permettent pas à ALTHEORA d'évaluer avec précision l'impact de cette crise sur ses résultats.

Durant l'année écoulée, la priorité absolue du Groupe a été d'assurer la sécurité et la santé de ses collaborateurs, et, en tant qu'acteur industriel, de tout faire pour assurer la continuité de ses activités.

Du fait de la stratégie de relocalisation de sa supply chain et de mise en place d'un double sourcing des matières premières sensibles pour la continuité de son activité, le Groupe ALTHEORA minimise les difficultés d'approvisionnement causés par le contexte sanitaire mais aussi par le conflit en Russie et en Ukraine. Il reste cependant exposé au risque d'arrêt de production éventuel de ses clients.

Des mesures préventives très strictes, conformes aux procédures de santé et de sécurité internes du Groupe et en ligne avec les recommandations du Gouvernement ont été mises en place sur ses sites et ALTHEORA met par ailleurs tout en œuvre avec ses équipes de production, l'ensemble de ses collaborateurs et fournisseurs partenaires pour continuer à opérer et participer à l'effort collectif.

Rappel de 2020 : le 26/03 un accord d'adaptation a été validé par un CSE exceptionnel pour présenter les consignes de l'Etat ainsi que les bonnes pratiques de prévention en milieu industriel.

Le 30/03, le Groupe met en place son PCA (plan de continuité d'activité) qui définit cette organisation de gestion de crise garantissant la sécurité des personnes et le maintien de l'activité, tout en maintenant la politique de QSE qu'il vient compléter.

Le Groupe assure un suivi continu de la situation afin d'adapter ses mesures en fonction de l'évolution de la pandémie.

De nouveaux objectifs ont ainsi été définis au sein des différents sites du groupe ALTHEORA dans un but premier de prévention et de protection des collaborateurs :

- Limiter le nombre de personnes en simultanément dans les usines.
- Éviter les croisements d'équipes.
- Favoriser le télétravail quand cela est possible.
- Assurer une continuité d'activité.

risques industriels & environnementaux

risques liés à la protection des usagers

L'entreprise n'ayant pas pour vocation de vendre directement au grand public, ce sont les clients de ALTHEORA qui assurent cette responsabilité. En conséquence, ils ont développé des procédures d'homologation exigeantes auxquelles ALTHEORA est soumis. Une veille des normes applicables en fonction des secteurs d'activité est effectuée en interne.

risques concernant le personnel

Conformément au Code du Travail, chaque établissement dispose d'un Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER), qui répertorie les risques principaux pour la santé et la sécurité des travailleurs et les mesures prises pour prévenir ou minimiser ces risques. Ces documents font l'objet d'une révision annuelle effectuée avec les membres des CHSCT.

Le personnel est régulièrement formé à la prévention des risques chimiques et sensibilisé aux risques le concernant.

principaux risques

• Risques génériques :

- . Circulation de véhicules (véhicules légers, poids lourds, chariots automoteurs)
- . Ports de charges, gestes répétitifs, risques musculo-squelettiques, vibrations (ponceuses)
- . Entreposage de matériaux et de produits finis (risque de chutes d'objets)
- . Usage ou manutention d'éléments coupants (cutter, pièces moulées, lames des découpeuses, découpeuses semi-auto)
- . Travail en hauteur (travail sur les passerelles, échelle, maintenance)

• Risques spécifiques à l'activité de ALTHEORA :

- . Projection de particules (notamment dans les activités de nettoyage, de finitions)
- . Brûlure : huile calo-porteuse, presses
- . Bruit : notamment de soufflage, d'outillage de finition
- . Émission de styrène et de COV.

principales mesures préventives

• Risques génériques :

- . Sensibilisation aux risques et au respect des consignes de sécurité
- . Respect des plans de circulation, habilitations caristes
- . Formation gestes et postures
- . Port des EPI, notamment protections auditives, lunettes de protection, gants et vêtements de protection

• Risques spécifiques :

- . Évacuation des vapeurs et des poussières par aspiration mécanique à chaque poste de travail, ventilation des ateliers, vérification biennale que les concentrations sont inférieures aux minimas réglementaires
- . Mise en place de cellules abritant presse et robot pour protéger les opérateurs de la plus grande partie des émissions de styrène et de poussières.

risques d'incendie

Les activités de plasturgie sont exposées au risque incendie, comme l'a démontré l'incendie qui a détruit une partie d'un atelier à Mauves en mars 2009. La prévention de ce risque est une préoccupation constante et le Groupe recherche en permanence les meilleures stratégies pour éviter les départs d'incendie ou en minimiser les conséquences. Cette recherche s'appuie sur les conseils des assureurs ainsi que sur l'examen des meilleures pratiques mises en œuvre sur chaque site. Parmi ces mesures on citera : procédures très strictes pour l'arrêt des presses et leur contrôle, la détection des points chauds par caméra thermique, l'arrêt automatique des réchauffeurs en fonction de la température, et le confinement des réchauffeurs.

risque amiante

ENQUÊTE DU CHSCT

Une enquête approfondie a été réalisée par le CHSCT pour retrouver tous les cas où du personnel de l'entreprise aurait pu être exposé à un risque amiante.

Il est ressorti de cette enquête qu'en dépit du fait que l'entreprise n'a jamais eu d'activité de travail de matériaux amiantés à l'état libre, il y a eu des utilisations de différents types de matériaux à base d'amiante, notamment :

- Intégration dans des appareils ou des équipements en cours de fabrication de plaques de carton ondulé (en faible nombre dans les années 1970) ;
- Présence dans les moules de plaques de type amiante ciment. Ces plaques ont pu avoir été découpées, percées et vissées sur les moules par certains salariés de l'équipe de maintenance, elles pouvaient aussi être démontées pour remplacement par de nouvelles plaques isolantes non chargées d'amiante. Ces travaux ont été interdits dans l'entreprise en 1996.

L'enquête a conclu que le personnel a pu être exposé au risque d'inhalation de poussières d'amiante.

position de la Direction du Travail

Par courrier du 28 juillet 2005 adressé au Secrétaire du CHSCT, le Directeur des Relations du Travail a constaté que l'établissement de MAUVES relevait du secteur de la fabrication d'équipements à destination de réseaux électriques, télécoms, gaz et eau, et a décidé en conséquence que cette activité ne relevait pas du dispositif législatif de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante mis en place par les lois de financement de la Sécurité sociale (loi du 28 décembre 1998, modifiées par celles du 29 décembre 1999 et du 20 décembre 2004).

Le Directeur des Relations du Travail a précisé que tous les salariés reconnus atteints d'une maladie professionnelle liée à l'amiante, quelle qu'elle soit, peuvent bénéficier de la cessation anticipée d'activité sans qu'il soit recherché si les établissements dans lesquels ils ont travaillé auparavant sont inscrits sur les listes annexées aux arrêtés ministériels ou si leur activité salariée s'est exercée pendant la période de référence identifiée par l'arrêté. Tout salarié ou ancien salarié de l'établissement de MAUVES qui se trouverait dans ce cas peut, à titre individuel, dès l'âge de 50 ans, faire valoir auprès de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie compétente son souhait de bénéficier de l'allocation.

position de la Direction

ALTHEORA considère que l'absence de matériaux amiantés à l'état libre réduit pratiquement à néant le risque amiante.

Néanmoins, compte tenu du fait que la CPAM a reconnu la maladie professionnelle des 2 salariés et de la demande des membres du CHSCT, une surveillance accrue a été décidée pour les anciens salariés qui en feraient la demande. Le suivi médical régulier du personnel comprend des examens radiologiques.

RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

Les sites français d'ALTHEORA sont soumis à déclaration auprès de la DREAL. L'activité industrielle des sites ne présente aucun risque majeur de pollution et toutes les précautions sont prises (confinement, bacs de rétentions) pour la gestion rigoureuse des effluents. Une provision a été constatée dans les comptes pour couvrir les frais de dépollution du site de Vonges.

RISQUES LIÉS À L'OUTILLAGE

La production est dépendante du bon fonctionnement des outillages (moules). Les moules du coffret CIBE® permettent de réaliser 10% du chiffre d'affaires du Groupe. Les conséquences d'un incident ou d'une casse de l'outillage seraient donc majeures, en termes de revenu et de taux de service. MECELEC Composites a donc décidé d'investir dans un deuxième jeu de moules qui est en production depuis novembre 2012.

risques liés à l'environnement concurrentiel & à l'évolution des secteurs d'activités

L'environnement concurrentiel est relativement stable et n'a pas subi d'évolution significative récente.

segment distribution

Pour le segment distribution, la menace d'arrivée de nouveaux entrants est limitée en raison du coût d'entrée sur ces marchés liés à :

- Des produits volumineux avec des coûts logistiques importants ;
- Des procédures d'homologation longues et coûteuses ;
- Des coûts d'outillages très élevés.

autres

TRANSPORT AÉRONAUTIQUE, DÉFENSE, SPORTS & LOISIRS MÉDICAL

Pour le segment Industrie, le marché est très dilué tant en termes de technologies, d'acteurs que de clients. Le portefeuille du Groupe est bien diversifié tant sur les applications que les technologies de transformations permettant ainsi de ne pas subir de variations majeures sur notre activité.

La diversification des marchés et des clients fait partie intégrante de la stratégie d'ALTHEORA et lui permet ainsi de ne pas être dépendant d'un secteur ou d'un client.

risque de substitution technologique

L'avenir à moyen terme d'ALTHEORA n'est pas menacé par l'apparition de nouvelles technologies. Au contraire une tendance pro-composites est en train d'émerger (liée aux avantages intrinsèques des matériaux composites par rapport aux aciers). Le Groupe estime ainsi que le maintien d'une **politique de recherche et développement active** constitue le meilleur moyen de préserver son positionnement concurrentiel.

risques fournisseurs

Pour la plupart des produits achetés, ALTHEORA dispose de plusieurs sources, ce qui limite la situation de dépendance et le risque Fournisseur.

La part des achats réalisés auprès des premiers fournisseurs de la Société est la suivante :

Fournisseurs au 31/12/2021	Achats K€	Part des achats
1 ^{er} fournisseur	2 904	18,06%
5 premiers fournisseurs	6 382	39,71%
10 premiers fournisseurs	8 280	51,51%
Autres	7 792	48,49%
TOTAL	16 072	100%

En 2021, ALTHEORA n'a pas connu de défaillances de la part de ses fournisseurs ayant eu des conséquences négatives dans la rupture du processus logistique.

Le risque lié aux prix des matières premières et de l'énergie est un risque qui pourrait affecter le Groupe (les produits chimiques ainsi que les coûts de transports supportés par le Groupe sont en majorité liés au cours du pétrole). En effet, le Groupe utilise de grandes quantités de matières premières et de fournitures industrielles dans les procédés de fabrication (plus de 50% de ses coûts de production standards), principalement issus de la pétrochimie, lesquels sont indirectement soumis aux fluctuations des cours du pétrole brut. À ce titre, les hausses des prix des matières premières pourraient avoir un impact négatif sur les résultats du Groupe s'ils n'étaient pas répercutés dans les prix de vente.

En outre, les coûts des transports sont également affectés par l'évolution du cours du pétrole brut et subissent les conséquences de sa volatilité.

L'année 2021, comme les années précédentes, a été marquée par des fluctuations importantes des prix de certains thermoplastiques (notamment des polyamides et des polypropylènes). La tendance haussière et la pression tant sur les prix que sur les volumes se confirment sur le début de l'année 2022.

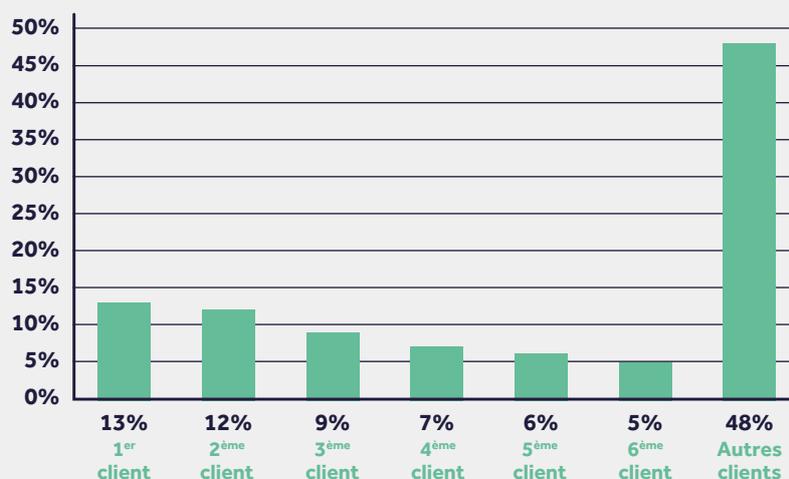
À ce titre, le Groupe, au travers de sa **cellule innovation, est en veille proactive** perpétuelle pour se tenir au courant des nouveaux matériaux, nouveaux procédés et caractéristiques afin de pouvoir être en mesure de mettre en œuvre des alternatives quand cela est possible.

risque clients

concentration

Le graphique ci-dessous représente la répartition de la clientèle d'ALTHEORA en contribution au Chiffre d'Affaires

POIDS CLIENTS EN % DE CA EN 2021



risques d'impayé

Plus de 70% du chiffre d'affaires est réalisé avec de grands comptes qui présentent un risque d'impayé très faible.

- La gestion du risque clients est assurée en interne avec un processus complet de crédit management associé à un contrat d'assurance-crédit.
- La qualité de notre clientèle nous permet d'avoir très peu de risques de défaillances ; toutefois nous constatons des délais de paiement supérieurs à ceux octroyés et à la LME.

DSO 2021

69 jours

informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D.441-6

Partie fournisseurs En K€	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)

(A) Tranches de paiement

Nombre de factures concernées	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures concernées TTC	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	-	-	-	-	-	-

Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues	-	-	-	-	-	-

© Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L,441-6 ou article L.443-1 du code du commerce)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement délais contractuels : 45 jours fin de mois
 délais légaux

Partie clients En K€	Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)

(A) Tranches de paiement

Nombre de factures concernées	-	-	-	-	-
Montant total des factures concernées TTC	-	-	-	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	-	-	-	-	-

Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures concernées	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues	-	-	-	-	-

© Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L,441-6 ou article L.443-1 du code du commerce)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement délais contractuels : 45 jours fin de mois
 délais légaux

autres risques du Groupe

risques de liquidité

ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

• La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir pour les 12 prochains mois. La situation au 31 Décembre 2021 est positive (état des flux de trésorerie page 122).

Au 31 décembre 2021:

- la trésorerie disponible de ALTHEORA est de 3 692K€
- les créances mobilisées via le factor s'élèvent à 3 717K€ (étant précisé que le financement par le factor n'est pas plafonné).

• Il est fait appel à un factor afin de mobiliser le poste clients pour l'ensemble des créances domestiques du Groupe. La retenue de garantie est de 5%.

état des dettes financières

	Au 31/12/2021
Emprunts à long et moyen terme auprès des établissements	7 647
Emprunts à moyen terme auprès des actionnaires	1 988
Autres dettes financières	136
TOTAL LONG ET MOYEN TERME	9 771
Financement à court terme (factor)	3 717
TOTAL COURT TERME	3 717
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	13 488

risques de marché

RISQUE DE TAUX

Le financement par le factor est indexé sur Euribor 3 mois.

La totalité de la dette bancaire du Groupe est à taux fixe.

RISQUE ACTION

Aucune des Sociétés du Groupe ne détient à ce jour de participation dans des Sociétés cotées. ALTHEORA n'est donc pas soumise au risque action.

RISQUE SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES

Au titre de l'exercice 2021, le pourcentage des achats de matières premières et composants, y compris produits finis et emballages (principalement inserts, connectique...) par rapport au chiffre d'affaires est évalué à :

2021

46,9%

MECELEC Composites est soumis au risque sur les matières premières car son activité consiste à transformer des matières plastiques et composites, et à intégrer de nombreux accessoires.

Le Groupe a développé une stratégie achats performante multipliant les sources d'approvisionnement permettant ainsi une réduction de coût tout en limitant la dépendance vis-à-vis d'un seul fournisseur.

La principale variété de matériau composite thermodurcissable consommée par MECELEC Composites est le « Sheet Molding Compound » ou SMC. Le Groupe travaille avec les 3 premiers transformateurs de SMC afin de ne pas créer de dépendance forte et ainsi pouvoir permuter de fournisseurs en cas de nécessité. Il n'existe pas de couverture en cas de hausse du prix des matières premières.

La répercussion de la hausse des prix des matières premières fait l'objet d'une négociation avec les fournisseurs et les clients individuellement. Compte tenu des hausses importantes liées aux tensions sur les matières premières (notamment pour les

thermoplastiques) un suivi renforcé a été mis en place depuis l'année 2021 et poursuivi sur l'année 2022. Une politique de revue des tarifs clients a été déployée au début de l'année 2022 pour revaloriser l'ensemble des prix de vente chez les clients compte tenu des hausses matières premières enregistrées.

Du point de vue des clients et des marchés avec les grands opérateurs de réseaux, ceux-ci comportent une clause d'indexation. Les formules d'indexation ne reflètent pas toujours fidèlement l'évolution des coûts. En outre l'application de ces formules d'indexation sur un rythme annuel ne prend en compte que certaines valeurs des indices et non la moyenne sur une période. Le contexte actuel, renforcé par le conflit en Europe de l'Est en 2022, nous amène à une gestion très fine des prix. Nos approvisionnements et l'ensemble de nos fournisseurs peuvent rencontrer des difficultés et des hausses de prix brutales. Les prix et les délais sont répercutés aux clients.

état des engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNÉS

- Nantissements de fonds de commerce : 70K€
- Nantissements donnés au profit d'établissements financiers : 25K€
- Garantie au titre du Fonds national de garantie « Prêt croissance industrie 2 » : 480K€
- Gage espèces 30K€
- Caution solidaire MC PARTNERS : 26K€
- Caution solidaire MP DELOCHE & ASSOCIÉS : 1 932K€

ENGAGEMENTS REÇUS

- Garantie de l'état au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » : 900K€
- Garantie de l'état : 3 600K€

assurances & couverture des risques

ALTHEORA a souscrit trois polices d'assurance, une en couverture de sa responsabilité civile, une en protection des dommages qu'elle peut subir, et une en faveur de ses mandataires sociaux.

l'assurance en responsabilité civile

Ce contrat est souscrit auprès de GENERALI IARD SA

Sont assurées toutes les activités exercées par l'Assuré et concourant à la réalisation de son objet social.

Sont garanties les activités de :

- Transformation par tout procédé de matières plastiques avec étude, conception, réalisation de pièces techniques (en matière plastique et composite) destinées notamment au raccordement des réseaux publics et à divers secteurs de l'industrie tels que : automobile, transport, médical, aéronautique, nucléaire, défense, agroalimentaire.
- Activités accessoires : peinture de pièces confiées, conception suivie de réalisation de moules pour la plasturgie.

responsabilité civile avant livraison

Garanties	Montants	Franchises
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	10 000 000€ par sinistre	NÉANT au titre des Corporels
Dont :		
Tous dommages résultants de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	3 500 000€ par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes	NÉANT
Dommages matériels et immatériels consécutifs	7 500 000€ par sinistre	3 000€ par sinistre
Dommages causés aux biens confiés et/ou prêtés (dommages matériels et immatériels consécutifs)	750 000€ par sinistre	3 000€ par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs	800 000€ par sinistre	3 000€ par sinistre
Atteinte à l'environnement accidentelle (sur site non soumis à autorisation ou enregistrement)	750 000€ par année d'assurance	3 000€ par sinistre

responsabilité civile après livraison

Garanties	Montants	Franchises par sinistre
Pour l'ensemble des dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) et des frais	10 000 000€ par année d'assurance	5 000€, SAUF au titre des Corporels
Dont :		
Pour l'ensemble des dommages immatériels non consécutifs et/ou des frais de dépose - repose et de retrait engagés par des tiers	3 000 000€ par année d'assurance	20 000€
Frais de dépose et repose engagés par l'Assuré	1 000 000€ par année d'assurance	10 000€
Frais de retrait engagés par l'Assuré Y compris : dépenses de restauration de l'image de marque	1 000 000€ par année d'assurance 300 000€ par année d'assurance	10 000€
Frais de prévention	200 000€ par année d'assurance dans montants	3 000€
Garantie Responsabilité Environnementale	500 000€ par année d'assurance dans montants	3 000€
Y compris frais de prévention	150 000€ par année d'assurance dans montants	3 000€

l'assurance dommage ALTHEORA

Ce contrat est souscrit auprès de ARCANCE.
Les établissements assurés au contrat sont :

- ZI les Condamines - 07300 MAUVES
- ZI Quartier de Rasclé - 07320 ST-AGREVE
- Le Village - 21270 VONGES
- ZAC Grenoble Air Parc -
38590 ST-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS
- Z.I. Marcerolles - 26500 BOURG-LÈS-VALENCE

Et, partout où besoin est, en France Métropolitaine et sur le territoire de l'Union Européenne.

La police susvisée a pour objet de garantir les biens assurés contre tous les dommages, disparitions, destructions ou altérations.

montant des garanties

Ce risque est assuré à concurrence de 65 760 000 euros couvrant les dommages directs et pertes d'exploitation combinés, franchises déduites, hors limitations particulières avec une limitation par sinistre et par site de 49 900 000 euros.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES MANDATAIRES SOCIAUX

La police est souscrite auprès de CHUBB pour l'exercice 2020.

La garantie est limitée à 5 000 000 euros par période d'assurance (annuelle).

Dommages et responsabilités couverts (selon modalités, limites et conditions mentionnées au contrat) :

- Faute professionnelle commise par les assurés dans l'exercice de leurs fonctions de dirigeant ;
- Remboursement à la Société émettrice des conséquences pécuniaires et/ou frais de défense dans la mesure où la Société peut prendre légalement en charge le règlement des conséquences pécuniaires des sinistres et/ou des frais de défenses résultant de toute réclamation introduite à l'encontre de l'assuré ;
- Frais de défense civile et pénale des assurés.

conventions réglementées

conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale, dans les faits se poursuivent dans le temps

CONVENTION DE COMPTE COURANTS AVEC MC PARTNERS (AVENANT À LA CONVENTION)

nature et modalités de la convention

Des conventions de compte courant ont été conclues en date du 05/12/2019. Ces apports avaient notamment permis de garantir l'augmentation de capital finalisée le 19/12. Les avances en comptes courant ont été partiellement convertis pour cette opération en actions.

La rémunération prévue des comptes courants est établie à ce jour à 1,17%.

application sur l'exercice

Au 31/12/21 le solde des comptes-courants s'établit à 1 988K€.

Le montant pris en charge sur l'exercice au titre de la rémunération des comptes courant est de 25K€.

CONVENTION AVEC LA FILIALE MPC (AVENANT À LA CONVENTION)

nature et modalités de la convention

ALTHEORA souhaite mettre en œuvre une politique commune globale et cohérente au sein du Groupe et, à cette fin, définir les priorités stratégiques et les axes de développement du Groupe de manière harmonieuse et centralisée sur certains services administratifs et supports.

application sur l'exercice

Le produit au titre de l'exercice clos le 31/12/2021 est de 50 000€.

CONVENTION VERDEYEN (AVENANT À LA CONVENTION)

nature et modalités de la convention

Le Groupe a conclu les conventions suivantes : | • convention d'assistance.

application sur l'exercice

Les montants pris en charge sur l'exercice sont :

MECELEC Composites

- 265K€ pour la location des biens immobiliers
- 500K€ pour la location des biens mobiliers

ALTHEORA

- 50K€ au titre de la convention d'assistance

CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ MC PARTNERS

nature et modalités de la convention

Cette convention, à durée déterminée, prévoit une facturation pour les prestations d'assistance aux opérations de restructuration du capital social de la Société ALTHEORA réalisées par MC PARTNERS.

application sur l'exercice

Le montant pris en charge sur l'exercice au titre de cette prestation s'établit à 360K€.

nouvelles conventions

CONVENTION AVEC MECELEC COMPOSITES

nature et modalités de la convention

ALTHEORA souhaite mettre en œuvre une politique commune globale et cohérente au sein du Groupe et, à cette fin, définir les priorités stratégiques et les axes de développement du Groupe de manière harmonieuse et centralisée sur certains services administratifs et supports.

application sur l'exercice

Le montant pris en charge sur l'exercice au titre de cette prestation s'établit à 210K€.

03 RSE



notre vision de la responsabilité sociétale d'entreprise

la raison d'être d'ALTHEORA est de contribuer
à créer un monde générateur de croissance
durable et inclusive.

Au sein du groupe, chaque entreprise cherche continuellement à améliorer ses pratiques en commençant par réduire son empreinte environnementale et en favorisant le bien-être de ses collaborateurs. Mais ALTHEORA ne souhaite pas réduire sa participation à la 4ème révolution industrielle aux efforts individuels des entreprises de son écosystème. Sa singularité réside dans sa volonté de créer avec ses entreprises et les start-up qu'elle accompagne, un système industriel symbiotique : cet objectif fait partie intégrante de son plan stratégique 2021 - 2026 « inspirer et mener la reconquête industrielle ».

Ainsi le partage des besoins communs ou complémentaires, la mise en valeur des résidus, les échanges de matières premières, d'eau, d'énergie, de services provenant des différentes activités industrielles, de connaissances, de procédés techniques ou d'éco-innovations sera le mode de fonctionnement naturel de l'écosystème d'ALTHEORA.

De plus, ALTHEORA étend sa responsabilité sur l'ensemble de sa chaîne de valeur avec pour objectif d'allier systématiquement compétitivité et impact positif pérenne.

les 4 piliers de notre démarche RSE



**réduire
notre empreinte
environnementale**



**améliorer
le bien-être
de tous**



**agir et
communiquer
en toute
transparence**



**s'impliquer
dans l'animation
de l'écosystème
local**

notre écosystème RSE



Le Groupe ALTHEORA a adhéré au Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact) depuis 2019 et s'engage ainsi à respecter ses dix principes en matière de droits humains, de droit du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. Le Global Compact France est mandaté par l'ONU pour accompagner la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et l'appropriation des Objectifs de Développement Durable par le monde économique français.

<https://www.unglobalcompact.org/>



ALTHEORA a intégré la première promotion de l'Accélérateur Décarbonation, programme d'accompagnement mis en place par Bpifrance et l'ADEME et visant à accompagner la décarbonation des PME et ETI françaises. Ce programme très sélectif, ciblé et personnalisé conduit l'accélération de la transition du groupe et la pérennisation de son développement.

<https://www.bpifrance.fr/> <https://www.ademe.fr/>



ALTHEORA fait partie de la communauté du Coq Vert BPI France. La communauté du coq vert regroupe les entreprises engagées dans la transition écologique. Elle propose à ses membres un ensemble d'outils concrets pour favoriser les échanges de bonnes pratiques, les mettre en visibilité et accélérer leur transition environnementale et énergétique. En tant qu'éclaireur, ALTHEORA accompagne les entreprises de la communauté pour adopter des comportements plus responsables en faveur de l'environnement.

<https://www.bpifrance.fr/>



Le groupe ALTHEORA a amorcé en 2021 une démarche de certification auprès du label BCorp. Ce label réconcilie les objectifs financiers et extra-financiers de l'entreprise en valorisant la création de valeur dans l'ensemble de son écosystème. Ainsi les entreprises certifiées BCorp sont des leaders dans le mouvement mondial pour une économie inclusive, équitable et régénératrice.

<https://www.bcorporation.fr/>



En 2021, notre performance en matière de responsabilité sociétale d'entreprise a de nouveau été évaluée par la plateforme EcoVadis pour favoriser la transparence et la confiance avec nos clients et partenaires commerciaux. Cette année encore, le label Silver, a été confirmé, avec un score de 54/100, ce qui place ALTHEORA dans le 1^{er} tiers des entreprises évaluées.

<https://ecovadis.com/>



Environnement
50/100



Droits du Travail & de l'homme
60/100

NOTE FINALE

54/100

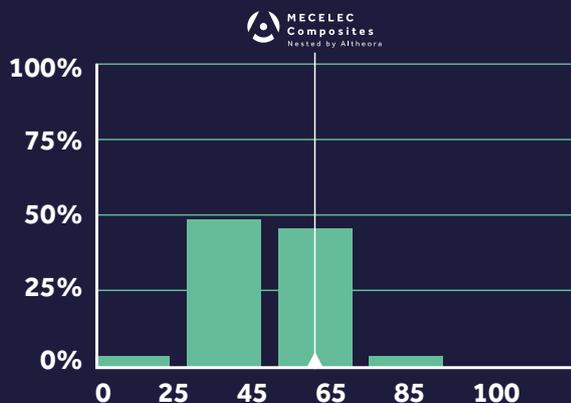


Éthique
50/100

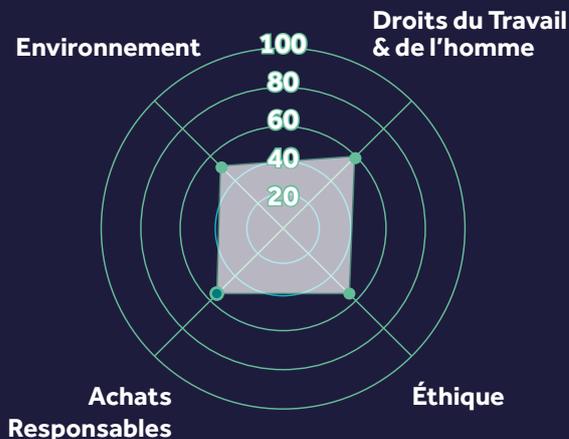


Achats Responsables
50/100

répartition globale des notes



comparaisons des notes par thèmes



86 Index égalité
FEMMES - HOMMES

+64% Part d'ACHATS totale
effectuée en région AURA
sur 2021

notre métier

ALTHEORA est l'un des **leaders européen de la transformation de matériaux composites**. Le Groupe a développé une expertise et des technologies de pointe pour des secteurs aussi variés et exigeants que **l'industrie ferroviaire, l'aéronautique, la mobilité terrestre, le médical, les loisirs ou encore le mobilier urbain...** ALTHEORA propose des solutions 100% intégrées, de la R&D à la production et développe avec ses clients de nouveaux produits répondant aux problématiques d'avenir (nouvelles mobilités, smart city...).

Fort du savoir-faire de ses collaborateurs répartis sur 4 sites en région Auvergne-Rhône-Alpes et 1 site en Roumanie, ALTHEORA accompagne aujourd'hui plus de 500 clients à l'international.

Le Groupe est structuré en pôles de compétences :



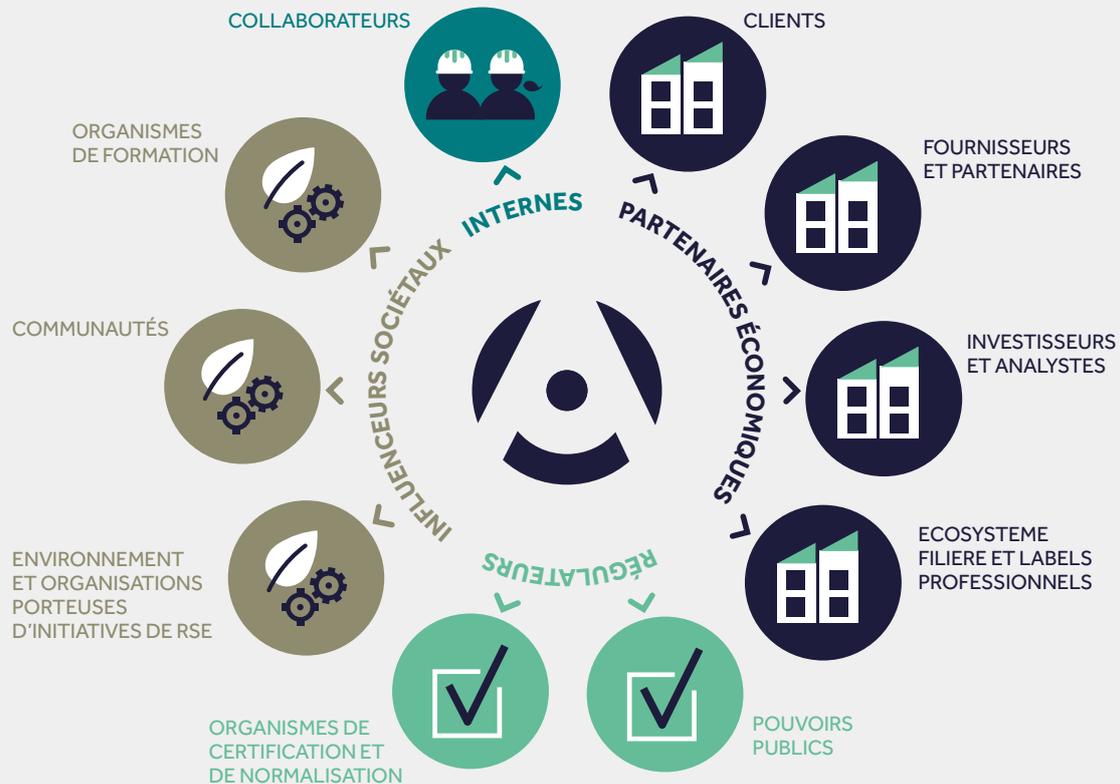
nos valeurs

ALTHEORA est avant tout une histoire de femmes et d'hommes qui partagent et transmettent leur esprit d'équipe, leur savoir-faire et leurs valeurs. Engagés, ils souhaitent étendre leur responsabilité sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'ALTHEORA avec pour objectif d'allier systématiquement compétitivité et impact positif pérenne.



nos parties prenantes et écosystèmes

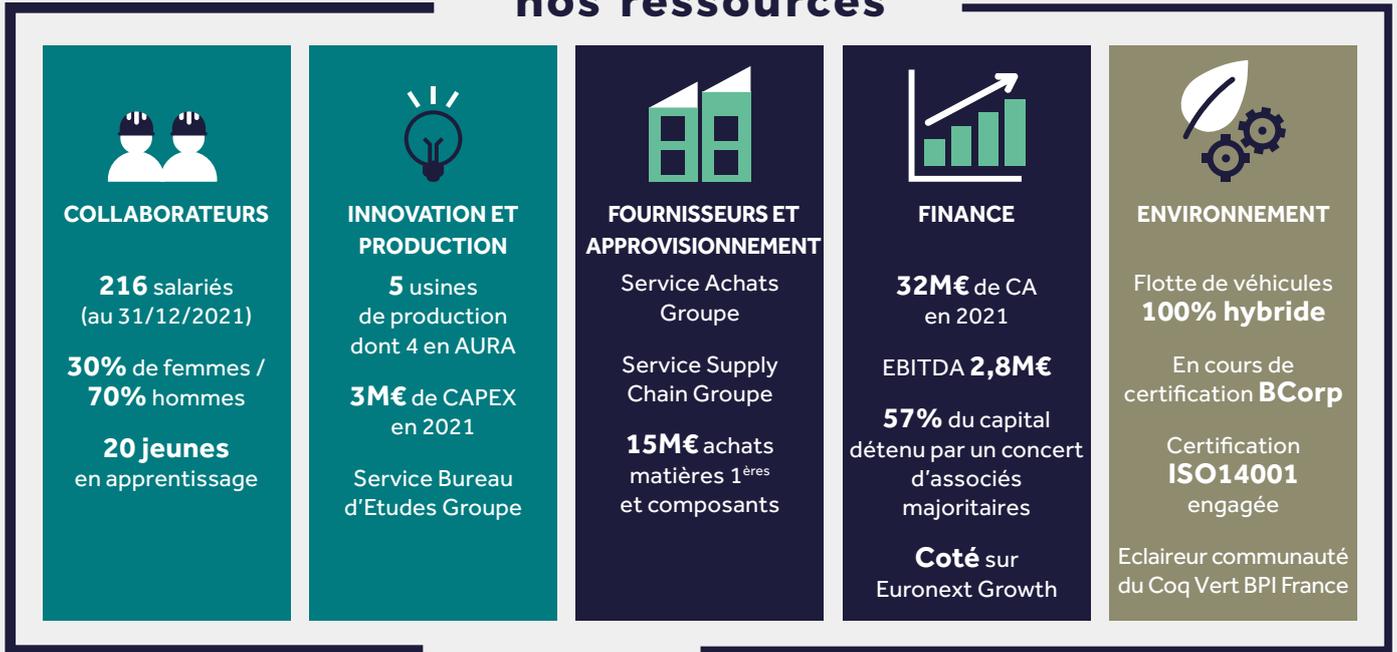
ALTHEORA interagit avec dix familles de parties prenantes différentes réparties en 4 ensembles : les parties-prenantes internes, les partenaires économiques, les régulateurs et les influenceurs sociétaux. La qualité de nos relations et l'éthique qui les conduit sont le socle des valeurs de notre Groupe. Au sein de ces 10 familles, nos collaborateurs, nos clients, nos fournisseurs/partenaires, nos investisseurs et l'Environnement ont été identifiés comme étant prioritaires pour ALTHEORA.



PARTENAIRES ÉCONOMIQUES	Clients ETI et Grandes entreprises clientes, start-up accompagnées, prospects, prescripteurs
	Fournisseurs et partenaires Fournisseurs, sous-traitants, prestataires, partenaires
	Investisseurs et analystes Actionnaires, investisseurs, conseil d'administration, agence de notation, banques
	Ecosystème filière et labels professionnels Entreprises de la filière, syndicats, fédérations, organisations professionnelles
INFLUENCEURS SOCIÉTAUX	Organismes de formation Etablissement d'enseignement et de formation continue
	Communautés Territoire, communautés locales, riverains
	Environnement et organisations porteuses d'initiatives de RSE Environnemental, social, sociétal
RÉGULATEURS	Organismes de certification et de normalisation Normes qualité, satisfaction, environnement...
	Pouvoirs publics Autorités locales et nationales, organismes sociaux, organismes publics régulateur
PARTIES PRENANTES INTERNES	Collaborateurs Salariés, intérimaires, alternants, stagiaires, CSE, futurs recrutés

notre modèle d'affaires

nos ressources



notre modèle de croissance durable et inclusive

ALTHEORA est un capitaine d'industrie. Il anime un écosystème industriel symbiotique qui rassemble des expertises et des savoir-faire métiers issus d'entreprises industrielles françaises qui produisent majoritairement sur le territoire. Cet écosystème, intégré sur son territoire, est aussi bien constitué par des entreprises ayant une expertise reconnue sur leur marché que des start-up accompagnées dans leur accélération.

NOS LEVIERS DE CROISSANCE

- RSE
- INNOVATION
- DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
- CROISSANCE ORGANIQUE ET EXTERNE
- PERFORMANCE INDUSTRIELLE
- STRUCTURATION GROUPE



notre création de valeur



notre stratégie RSE

Le tableau ci-dessous illustre la manière dont sont articulés les quatre piliers de la stratégie RSE d'ALTHEORA. Ces priorités ont été définies en tenant compte des principaux risques extra-financiers globaux auxquels l'entreprise est confrontée ainsi que des résultats de l'analyse de matérialité, et ont un impact sur l'ensemble de nos parties prenantes internes et externes. Membre du Pacte Mondial

des Nations Unies (Global Compact), ALTHEORA a choisi de lier sa stratégie RSE aux Objectifs de Développement Durable dont le référentiel est mondialement reconnu et partagé par de nombreuses entreprises et institutions. Au regard de ses activités, ALTHEORA a identifié 16 ODD sur lesquels le Groupe peut optimiser sa contribution.



ENVIRONNEMENT

**réduire notre empreinte
environnementale**

Protéger la planète en maîtrisant l'impact écologique de notre activité, en privilégiant des partenaires responsables et en luttant à notre hauteur contre le changement climatique



SOCIAL

**améliorer le bien-être
de tous**

Valoriser le capital humain en garantissant le bien-être et la sécurité de nos salariés, en favorisant l'inclusion et la diversité au sein de nos équipes et en séduisant les nouveaux talents



ÉTHIQUE & GOUVERNANCE

**agir et communiquer
en toute transparence**

Agir en toute transparence, depuis notre gouvernance, en passant par la confiance de nos clients et leur satisfaction grâce à des solutions innovantes et un haut niveau de service, jusqu'à notre dialogue social régulier et serein.



TERRITOIRE

**s'impliquer dans l'animation
de l'écosystème local**

S'engager auprès de nos communautés locales et professionnelles en nous impliquant dans les différents écosystèmes pour dynamiser notre territoire.



RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE



NOS ENJEUX

**MENER UNE POLITIQUE D'ACHATS
RESPONSABLES**

**RÉDUIRE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE
DE NOTRE ACTIVITÉ**

**LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE**

NOTRE POLITIQUE

- Choisir des partenaires et des fournisseurs qui adhèrent à des standards d'éthique et de responsabilité
- Développer des projets innovants et durables
- Limiter l'impact de notre outil de production
- Piloter une supply chain responsable
- Déployer les outils de mesure d'impact et de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de notre chaîne de valeur
- Mettre en place des actions de préservation de la biodiversité terrestre et aquatique autour de nos sites
- Transmettre des connaissances pédagogiques autour du changement climatique



AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE DE TOUS



NOS ENJEUX

**GARANTIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ
DE NOS COLLABORATEURS**

**VEILLER AU BIEN-ÊTRE
DE NOS COLLABORATEURS
ET LES FIDÉLISER**

**ATTIRER LES TALENTS
ET LES NOUVELLES
GÉNÉRATIONS**

**FAVORISER LA DIVERSITÉ
ET L'INCLUSION AU SEIN
DES ÉQUIPES**

NOTRE POLITIQUE

- Garantir un environnement de travail sain, efficace en favorisant la prévention des risques
- Offrir des conditions de travail optimales aux salariés et les impliquer dans les succès du groupe
- S'engager auprès des jeunes générations pour leur proposer des expériences enrichissantes et des perspectives de carrières
- Promouvoir une culture de la diversité et de l'inclusion représentative de la philosophie du groupe en matière d'égalité des chances



AGIR ET COMMUNIQUER EN TOUTE TRANSPARENCE



NOS ENJEUX

**DÉVELOPPER LA CONFIANCE ET
LA SATISFACTION DE NOS CLIENTS**

**RESPECTER L'ETHIQUE,
LA TRANSPARENCE
ET LA CONFORMITÉ**

**FAVORISER LE DIALOGUE
SOCIAL**

NOTRE POLITIQUE

- Offrir une très haute écoute à nos clients et leur assurer le meilleur service
- Promouvoir une culture d'intégrité et de conduite éthique à tous les niveaux de l'organisation
- Maintenir un dialogue social serein et régulier dans le groupe



S'IMPLIQUER DANS L'ANIMATION DE L'ÉCOSYSTÈME LOCAL



NOS ENJEUX

**S'ENGAGER AUPRÈS
DES COMMUNAUTÉS LOCALES
ET PROFESSIONNELLES**

**PRIVILÉGIER
L'EMPLOI LOCAL**

NOTRE POLITIQUE

- Travailler en collaboration avec des partenaires majeurs spécialisés dans la transition écologique et énergétique (French Fab, French Tech, Coq Vert BPI, ADEME... Polyvia France Industrie)
- Entretenir des relations avec les fournisseurs principaux et les partenaires professionnels dans le but de pouvoir s'associer et de bâtir un modèle de business responsable sur le long terme
- Participer à l'élaboration de projets et d'aménagements du territoire pour le bien être des communautés
- Travailler en partenariat avec Pôle emploi, la mission locale, la région et le Gouvernement pour dynamiser l'emploi dans la région et valoriser l'insertion par le travail

notre matrice de matérialité

enjeux extra-financiers

ALTHEORA a inscrit sa stratégie RSE au cœur de ses activités. Les piliers de la stratégie RSE du Groupe sont fondés à la fois sur les enjeux majeurs pour ses parties prenantes et sur une analyse de matérialité permettant de hiérarchiser les actions du Groupe face aux principaux enjeux de gouvernance, sociaux, environnementaux ou sociétaux pertinents au regard de son activité.

identification des enjeux avec les parties prenantes

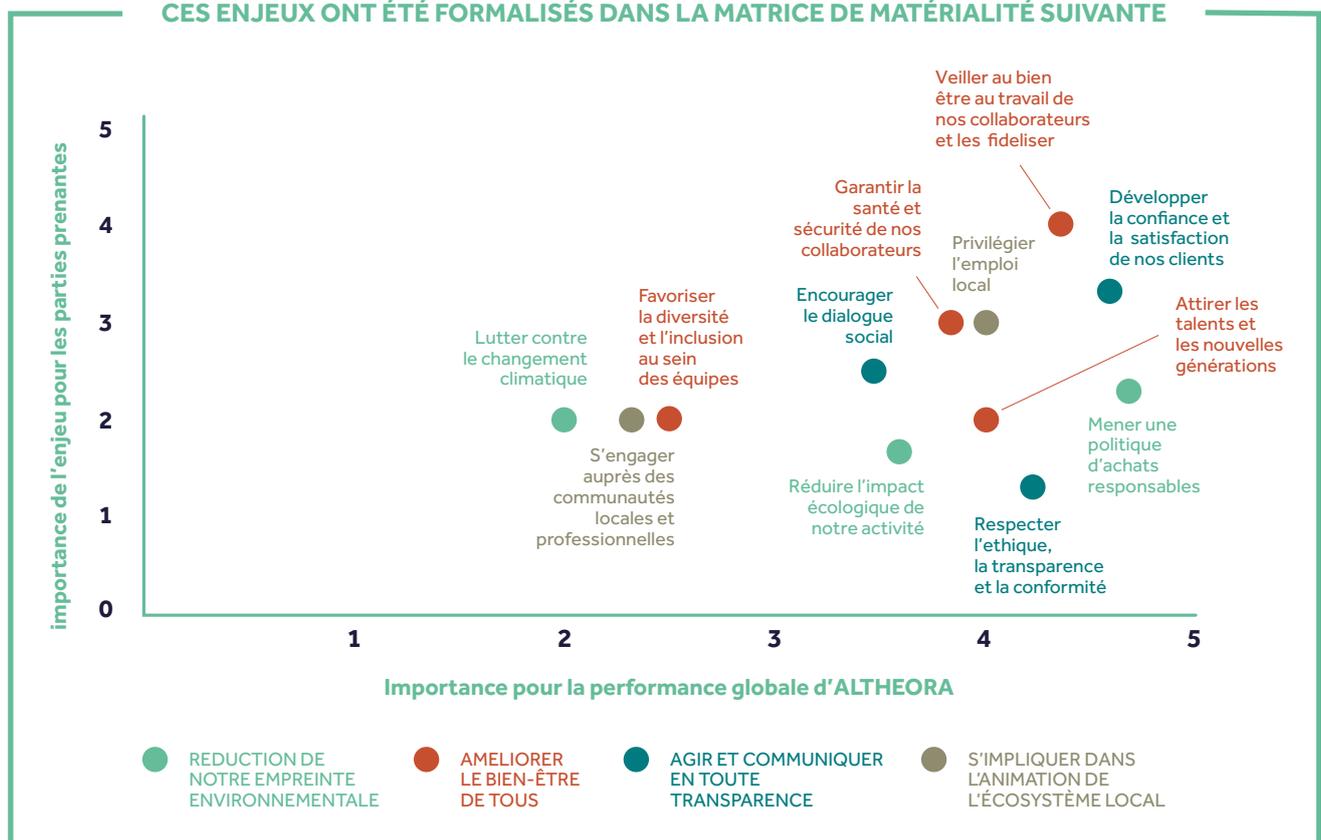
Pour identifier ses enjeux extra-financiers, ALTHEORA a mené une enquête menée en 2020 et actualisée en 2021, auprès de l'ensemble des départements du Groupe pour connaître les enjeux auxquels ils sont les plus sensibles et afin de s'assurer de la cohérence de la démarche RSE de l'entreprise avec les valeurs de ses équipes.

Cette démarche fait partie d'un processus et d'une méthode plus globale au sein du Groupe qui consiste à impliquer les individus dans les prises de décisions pour favoriser leur adhésion et leur motivation aux actions mises en œuvre par la suite.

consolidation et matrice de matérialité

Un travail d'analyse a ensuite été réalisé par un groupe de travail RSE composé de la Directrice Générale, la responsable QHSE, la Directrice Marketing et ainsi que l'ensemble des membres du COMEX, qui ont cherché à identifier l'importance de ces enjeux pour les parties prenantes et leur impact sur l'entreprise. L'importance pour les parties prenantes en ordonnée reflète l'intérêt des parties prenantes pour la question et l'importance pour ALTHEORA en abscisse montre l'impact de la question sur la performance du Groupe.

CES ENJEUX ONT ÉTÉ FORMALISÉS DANS LA MATRICE DE MATÉRIALITÉ SUIVANTE



1

réduire notre empreinte environnementale



La raison d'être d'ALTHEORA est d'accélérer la transformation RSE de l'industrie. La réduction de l'empreinte environnementale du Groupe liée à la fabrication de ses produits est donc naturellement inscrite dans son plan stratégique 2021-2026 dans lequel il se dote de moyens pour piloter cette dimension et mesurer sa responsabilité à chaque étape de son activité.

Les principaux axes de travail pour remplir nos objectifs sont :

- Mener une politique d'achats responsables
- Réduire l'impact écologique de notre activité
- Lutter contre le changement climatique

1.1 mener une politique d'achats responsables

CHOISIR DES PARTENAIRES ET DES FOURNISSEURS QUI ADHÈRENT À DES STANDARDS D'ÉTHIQUE ET DE RESPONSABILITÉ



- **Mise en place d'une Charte d'Achats Responsables avec nos fournisseurs.**

En 2021, ALTHEORA s'est doté d'une Charte d'Achats Responsables. Ce document présente la politique RSE du Groupe, basé sur les 10 principes fondateur du pacte mondial des Nations Unies et encourage nos partenaires et fournisseurs à soutenir cette démarche. A partir du courant de l'année 2022, cette charte sera jointe à tous les nouveaux contrats.

- **Instauration d'une cotation RSE de nos fournisseurs.**

Depuis 2021, pour entrer dans le panel des fournisseurs référencés par le Groupe, chacun d'entre eux doit renseigner des informations nous permettant d'évaluer la maturité de sa politique RSE. ALTHEORA valorise et encourage ainsi les bonnes pratiques RSE et les comportements éco-responsables de ses fournisseurs.

1.2 réduire l'impact écologique de notre activité

DÉVELOPPER DES PROJETS INNOVANTS ET DURABLES

- **Fixation d'un nombre minimum de développement de projets innovants et durables par an.** Pour développer le nombre de projets innovants et durables, ALTHEORA déploie un module de formation à l'éco-conception et à l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) destinée au personnel du Bureau d'Etudes. L'objectif est d'encourager l'utilisation de matières premières recyclées et/ou peu impactantes pour l'environnement, notamment par l'intégration des renforts naturels dans la structure de nos matériaux composites.

Et, pour accélérer la conversion de nos clients à la production responsable, nous souhaitons systématiser la proposition d'une alternative d'éco-conception chaque fois que cela aura du sens, dans le courant de l'année 2022.

• **Appels à Projets « BOOSTERS ».**

Dans le but de soutenir les projets industriels innovants et responsables, ALTHEORA a lancé en 2021 un appel à projets ambitieux. Pour sa 1ère édition, 2 lauréats ont été récompensés : la société Caerostris pour son projet de maison passive en composites d'une part, et la société Ceercle pour son potager/composteur visant à reverdir les villes d'autre part. Soutenus par le Groupe pour leur industrialisation, à hauteur de 150 000 €, ces 2 projets à faible impact écologique confortent le bien-fondé de la vision RSE d'ALTHEORA. La 2^{ème} édition des Boosters sera lancée mi 2022.



• **Brevet GENDZO®**

ALTHEORA Shift, l'accélérateur d'innovation d'ALTHEORA a annoncé cette année le lancement d'un nouveau procédé breveté : GENDZO® Process. Ce procédé hybride permet la production de pièces d'aspect à valeur et performance augmentées, sans renforts métalliques ni peinture. Pouvant utiliser des fibres biosourcées et autorisant la dépolymérisation en vue d'une revalorisation des matériaux dans certaines de ces configurations, GENDZO® Process est un procédé responsable et performant signé ALTHEORA.



LIMITER L'IMPACT DE NOTRE OUTIL DE PRODUCTION

• **Fin 2021, intégration de la 1^{ère} promotion de l'accélérateur décarbonation industrielle BPI + ADEME.**

ALTHEORA a intégré la première promotion de l'Accélérateur Décarbonation industrielle, programme d'accompagnement mis en place par Bpifrance et l'ADEME et visant à accompagner la décarbonation des PME et ETI françaises. Ce programme très sélectif, ciblé et personnalisé conduit l'accélération de la transition du groupe et la pérennisation de son développement.



• **Plan d'investissement dans des moyens de production les plus respectueux possible de l'environnement.**

ALTHEORA a investi 3 millions d'Euros en 2021 dans la modernisation de son outil industriel pour améliorer son impact écologique. L'objectif a été d'améliorer les performances énergétiques du parc machines et de sa maintenance. Ainsi, le groupe a investi dans 2 deux nouvelles presses compression, le rétrofit des deux presses de gros tonnage pour le site de Mauves, une nouvelle presse injection pour le site de St-Agrève, le remplacement des cabines d'application peinture à rideau d'eau par des cabines sans eau

sur le site de Bourg les Valence. Toujours dans le but de moderniser les équipements électriques, le site de Mauves s'est doté d'un nouveau transformateur électrique, et la transformation de l'éclairage de tous les sites en LED est en cours.

Pour **limiter les risques de pollution**, nous investissons dans l'entretien, les rétentions, l'installation de collecteur. Dans la même optique, nous avons équipé nos installations pour améliorer les résultats des rejets eau/air et faisons des campagnes de mesure régulières.

Pour **économiser l'eau**, nous avons installé un nouvel équipement de transferts de nos flux et de réutilisation de l'eau en circuit fermé pour le refroidissement de nos presses. Ces nouveaux groupes froids nous permettent de consommer moins de ressources, car issus des dernières technologies disponibles, et de maîtriser nos rejets d'eau.

Enfin, pour évaluer et **réduire la pollution** sonore de nos unités de production, ALTHEORA a lancé en 2022, une étude de bruits et nuisances sonores pour notre voisinage. En fonction de ses résultats, un plan d'actions sera mis en place

PILOTER UNE SUPPLY CHAIN RESPONSABLE

- **Production made in France et supply chain locale.**

ALTHEORA milite pour la réindustrialisation de la France et les supply chains locales car c'est le moyen le plus efficace de limiter nos impacts environnementaux. Le Groupe possède 4 sites en région Auvergne Rhône Alpes qui emploient, en 2021, 209 personnes dans la région. 64% de nos achats sont faits en AURA et 96% en France.

- **Engagement de nos transporteurs pour limiter la pollution.**

ALTHEORA demande désormais à ses prestataires transporteurs, un engagement de réduction d'émission de CO₂. A ce jour, une partie d'entre eux ont souscrit au dispositif « Objectif CO₂ » du programme « Engagements Volontaires pour l'Environnement » (EVE2) porté par l'ADEME à destination des acteurs de la logistique. Notre objectif est d'élargir le pourcentage de prestataires adhérant à ce dispositif.

- **Réduction et valorisation des déchets.**

ALTHEORA travaille en continue avec un prestataire déchet pour trouver de nouvelles filières de valorisation en particulier pour nos rebuts de production. **Plus de 80% de nos typologies de déchets ont une filière de valorisation.**

En 2021, nous avons fait le choix de **valoriser 100% des déchets de bureau** en assurant leur recyclage et en créant des emplois solidaires. Pour cela, des corbeilles ont été mises à la disposition des collaborateurs sur 2 de nos sites. L'entreprise ELISE (acronyme d'Entreprise Locale d'Initiative au Service de l'Environnement) se charge de la collecte, du tri et du recyclage. En triant ces déchets de bureau (16 types de déchets différents pouvant être valorisés) et en privilégiant les circuits de recyclage courts et de proximité, ELISE garantit la valorisation maximale de ces gisements tout en respectant les filières établies par les éco-organisme

- **Plan de renouvellement du parc véhicules actuels en véhicules propres.**

La quasi-totalité des véhicules de la flotte ALTHEORA ont été renouvelés avec des motorisations hybrides ou électriques. Lors de son prochain renouvellement, le véhicule utilitaire restant en motorisation thermique passera lui aussi à une motorisation « plus propre ».

1.3 lutter contre le changement climatique

DÉPLOYER DES OUTILS DE MESURE D'IMPACT ET DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE SUR L'ENSEMBLE DE NOTRE CHAÎNE DE VALEUR.

- **Réalisation du bilan carbone du groupe (multi-site) en 2021.**

En 2021, le bilan carbone d'ALTHEORA a été réalisé 10 ans après le précédent (les derniers bilans carbone dataient de 2010, 2011 puis 2012 sur un périmètre différents). Les résultats 2021 sont identiques 10 ans après : ce sont les intrants qui sont le plus impactant dans notre bilan carbone Groupe. La réalisation du bilan carbone nous a amené à revoir l'organisation en interne pour améliorer et faciliter la collecte de données auprès des différents services et des différents sites. Aussi, nous avons pour objectif de réaliser notre bilan multi-sites afin d'identifier des axes d'amélioration par établissement et pouvoir en décliner des plans d'actions précis pour chacun.

- **Diagnostic énergétique sur 3 sites :**

accompagnés par la CCI sur une démarche Ademe, nous avons réalisé sur nos 3 sites de MECELEC Composites, un diagnostic énergétique avec en premier lieu une étude documentaire sur nos factures et nos indicateurs puis une étude terrain afin de mettre en place un plan d'action opérationnel et organisationnel. Ce plan d'action qui va être mené sur plusieurs années va nous permettre de mieux appréhender nos différentes consommations et de les réduire avec des moyens concrets.

• **Mise en place d'actions de préservation de la biodiversité terrestre et aquatique autour de nos sites.**

Des conventions de Rejets sont encadrées avec les structures locales de nos sites : des suivis sont réalisés et des mises à jour de nos moyens de maîtrise sont constamment recherchés.

Le nouveau site d'application peinture MC Coating en construction aura des noues d'infiltration ce qui permettra une filtration naturelle de nos eaux pluviales. Un bassin de rétention suffisamment dimensionné préservera le milieu naturel de nos rejets. Les abords du site seront également végétalisés pour permettre une meilleure intégration dans le paysage et une cohabitation avec la biodiversité voisine

• **Transmission pédagogique autour du changement climatique.**

ALTHEORA est membre éclairé de la communauté du Coq Vert BPI France. Lancée en partenariat avec l'ADEME et le Ministère de la Transition Écologique, la communauté du Coq Vert a pour vocation de créer une émulation collective en faveur de la transition écologique.

Par ailleurs, tous les ans, la direction diffuse à l'ensemble des collaborateurs un document intitulé « Engagement de la direction en faveur de la Qualité, la Sécurité et de l'Environnement » qui décrit précisément la politique RSE du Groupe. Et afin de la rendre plus concrète, chaque année (sauf si le contexte sanitaire ne le permet pas) une « Semaine du Développement Durable » a lieu sur nos sites encourageant les bonnes pratiques : tri des déchets, co-voiturage...



RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

ENJEUX

MENER UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

RÉDUIRE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE DE NOTRE ACTIVITÉ

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

OBJECTIFS 2026

- 100% fournisseurs signataires de charte achats responsables
- 100% fournisseurs évalués cotation RSE
- 70% projets avec propositions alternative d'éco-conception
- 10 projets innovants et responsables soutenus par le Groupe, issus Les BOOSTERS
- Sourcer +50% d'énergie verte
- Revaloriser 100% de nos rebuts de production
- 50% d'achats en AURA et +80% d'achats en France
- 0% flotte de véhicules thermiques (hors engin de manutention)
- Réduire de 10% notre impact carbone
- 0 émission polluante liée à notre process industriel

améliorer le bien-être de tous



Depuis près de 90 ans, le Groupe s'engage envers les femmes et les hommes au sein de ses équipes, et plus largement auprès de toutes celles et ceux faisant partie de son écosystème et de sa filière. ALTHEORA sait que sa plus grande richesse est le capital humain qui le compose. Au sein du groupe, près de 100 métiers différents concourent à son développement dans une confiance et une bienveillance mutuelle. ALTHEORA fait du bien-être de ses collaborateurs une priorité.

Les principaux axes de travail pour remplir nos objectifs sont :

- Garantir la santé et la sécurité de nos collaborateurs
- Veiller au bien-être de nos collaborateurs et les fidéliser
- Attirer les talents et les nouvelles générations
- Favoriser l'inclusion et la diversité au sein des équipes

2.1 garantir la santé et la sécurité de nos collaborateurs

ETABLIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN, EFFICACE EN FAVORISANT LA PRÉVENTION DES RISQUES

- **Déploiement d'une organisation de travail efficiente.**

ALTHEORA a initié sur tous ses sites la culture Kaizen, en mettant en place un atelier modèle afin de le dupliquer sur tous les autres ateliers par la suite. Cet atelier modèle passe par la mise en place d'un standard notamment sur le poste de travail avec une prise en compte de l'ergonomie, le 5S, l'optimisation des différents flux au sein de l'atelier. Toute cette démarche est réalisée avec l'implication des salariés.

- **Réduction des troubles musculo-squelettiques (TMS) professionnels et des risques psycho-sociaux dûs au stress, à la surcharge de travail et au harcèlement.**

ALTHEORA a créé depuis quelques mois, une commission santé prévoyance dont l'un des objectifs est de mettre en place des ateliers ciblés sur les besoins en santé de nos collaborateurs, notamment les Troubles Musculo-Squelettiques, les Risques Psycho-sociaux et tout autre besoin identifié. Cette commission, composée d'1 membre de chaque collègue de chaque entité du groupe et de 2 membre de la direction, doit se réunir 2 fois par an (1^{ère} fois en juillet 2022)

- **Mise en place d'une démarche d'analyse et de résolutions de problèmes concernant les accidents du travail (AT) afin de tendre vers le taux 0 d'accidents avec arrêt de travail survenus sur l'ensemble de notre groupe.**

Les accidents du travail sont analysés grâce à des méthodes de résolution de problèmes (5M, arbres des causes...) en intégrant des groupes de travail composés notamment des salariés ainsi que l'encadrement pour mettre en place des actions afin de réduire les risques identifiés. Le document unique d'évaluation des risques professionnels est alors mis à jour et le plan d'action est suivi mensuellement avec les différents responsables de site.

2.2 veiller au bien-être de nos collaborateurs et les fidéliser

OFFRIR DES CONDITIONS DE TRAVAIL OPTIMALES AUX SALARIÉS ET LES IMPLIQUER DANS LES SUCCÈS DU GROUPE

- **Parcours d'intégration.**

ALTHEORA a développé un nouveau module d'accueil et d'intégration de ses collaborateurs. Ce module, personnalisé au site d'affectation, mixant supports multimedia, accompagnement au poste et rencontres des différents services a été conçu pour transmettre toutes les informations nécessaires sur l'organisation, la culture et les valeurs du Groupe, les consignes de sécurité et le règlement intérieur. Il sera effectif dans le courant du 2^{ème} trimestre 2022.

- **Système de rémunération respectueux**

Respectueux du travail de ses collaborateurs et soucieux de les fidéliser, le Groupe leur propose un système de rémunération attrayant. La plupart de ses salariés bénéficient d'un 13^{ème} mois de salaire versé en deux fois et d'avantages tels qu'une prime de présence, une prime de transport, une aide à la restauration, la prise en charge de 100% de la Mutuelle et de la Prévoyance... Par ailleurs, afin de créer une source de motivation supplémentaire, la rémunération minimale du Groupe se situe au-dessus du SMIC.

- **Formations professionnelles de qualité**

Conscient que le capital humain est la plus grande richesse du Groupe, ALTHEORA a à cœur de proposer à ses collaborateurs des opportunités

de développement de leurs compétences afin d'accroître leur expertise, leur polyvalence et leur employabilité. Plusieurs type de programmes de formations sont déployés :

- Des programmes de formation continue tels le CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité) qui doit être renouvelé tous les 5 ans, l'habilitation électrique, la formation de Sauveteur Secouriste du Travail, ...
- Des Programmes de Certifications qui sont validés par un diplôme et permettent une évolution de carrière. Depuis 2020, le Groupe a lancé une démarche collective de VAE (Validation des acquis de l'Expérience) qui a déjà ratifié 13 obtention de CQP (Certificat de Qualification professionnelle), 2 baccalauréats professionnels, 1 Brevet de technicien supérieur et 5 diplômes de l'Éducation Nationale.

- **Accord de télétravail**

Un accord de télétravail a été signé dans le groupe: 4 jours de télétravail par mois à la disposition du salarié , si il peut effectuer une partie de ses missions en télétravail (avec condition d'ancienneté et d'autonomie)

2.3 attirer les talents et les jeunes générations

S'ENGAGER AUPRÈS DES JEUNES GÉNÉRATIONS POUR LEUR PROPOSER DES EXPÉRIENCES ENRICHISSANTES ET DES PERSPECTIVES DE CARRIÈRES

• **Ambassadeur 1 jeune - 1 solution**



Le Directeur Général d'ALTHEORA est ambassadeur régional du plan « 1 jeune, 1 solution », lancé par le Gouvernement à l'été 2020. Ce plan vise à offrir une solution professionnelle à chaque jeune en mobilisant un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc. afin de répondre à toutes les situations. L'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route.

• **Accueil de stagiaires et d'alternants**

Pour leur faciliter l'entrée dans le monde du travail, ALTHEORA accueille chaque année des étudiants en stage ou en contrat d'apprentissage. Ces étudiants proviennent de différents cursus : filière pro, écoles d'ingénieur, de commerce... La mixité des générations dans les équipes enrichit les projets des différents points de vue, les jeunes profitant de la transmission d'expertise et les anciens du dynamisme des nouveaux arrivants. En 2021, ALTHEORA a accueilli 8 stagiaires et 19 alternants.

• **Organisation de portes ouvertes**

Afin de nourrir l'attractivité des métiers de l'industrie et de promouvoir le Groupe au moment de l'orientation des élèves, ALTHEORA organise des portes ouvertes auprès des Lycées du département. Les jeunes ont ainsi l'opportunité de découvrir in vivo les 90 métiers recensés dans le Groupe ainsi que les technologies de la plasturgie. Pour les mêmes raisons, nous recevons également régulièrement des élèves de 3^{ème} en stage d'observation.

2.4 favoriser l'inclusion et la diversité au sein des équipes

PROMOUVOIR LA CULTURE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION, PHILOSOPHIE DU GROUPE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES CHANCES

• **La mixité comme un levier de performance**

Dirigé par une femme, ambassadrice de l'égalité professionnelle, ALTHEORA est convaincu que la mixité dans l'entreprise est un levier de performance. Le Groupe promeut l'engagement d'une représentation équitable à tous les niveaux de l'entreprise et de l'élimination des écarts de salaire entre les femmes et les hommes. En 2021, le Groupe ALTHEORA recensait 30% de femmes dans ses effectifs, 37,5% de femmes au COMEX, 37,5% au Conseil d'Administration, 36% d'alternantes. Son index égalité femme-homme 2021 est de 86/100.

• **Politique d'intégration et d'accès au travail**

ALTHEORA défend l'accès au travail pour tous et met en place des actions spécifiques destinées à certaines populations vulnérables ou défavorisées (zones rurales, non qualifiés, porteuse de handicap, réfugiés...).

Ce sont des Actions de Formation Préable au Recrutement (AFPR) et des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) pour des personnes demandeurs d'emploi, y compris celles sortant du milieu carcéral et issues de l'immigration. Ces actions aboutissent en l'obtention de Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) qui leur garantissent de l'employabilité. En 2021, ces collaborateurs représentent 6% de l'effectif du Groupe.

• **Politique d'accompagnement senior**

Notre accord de départ à la retraite progressive pour accompagnement senior donne une possibilité de temps partiel les 2 dernières années pour accompagner la transition et transmettre (temps partiel de 40% à 80% - 60 ans minimum requis).



AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

ENJEUX

**GARANTIR LA SANTÉ ET SECURITÉ
DE NOS COLLABORATEURS**

**VEILLER AU BIEN-ÊTRE
DE NOS COLLABORATEURS
ET LES FIDÉLISER**

**ATTIRER LES TALENTS
ET LES NOUVELLES GÉNÉRATIONS**

**FAVORISER LA DIVERSITÉ ET
L'INCLUSION AU SEIN DES ÉQUIPES**

OBJECTIFS 2026

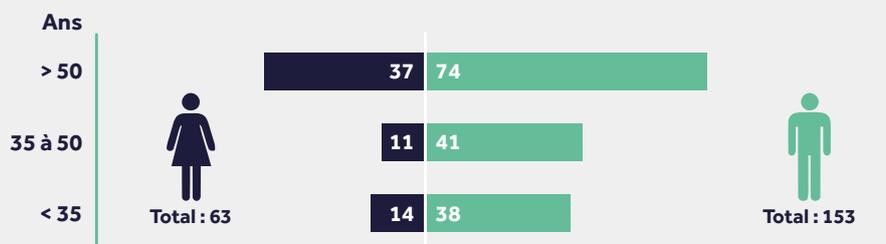
- 100% des ateliers au standard Groupe (inspiré du Lean Six Sigma)
- 0 accident avec arrêt de travail
- 100% de l'effectif ayant suivi au moins une formation tous les 2 ans
- 100% des entretiens annuels d'évaluation réalisés tous les ans
- Organisations de portes ouvertes tous les ans sur chaque site. Intervention au sein d'écoles, d'organismes pour promouvoir l'industrie . Mini 5 par an au total.
- 10% d'alternants dans les effectifs
- 40% de femmes dans les effectifs à tous les niveaux du Groupe
- 100% des effectifs formés à la tolérance et à la diversité

la répartition de nos effectifs

Le nombre total de personnes faisant partie de l'effectif du groupe ALTHEORA au 31 Décembre 2021 était de 216 personnes, dont 209 travaillant dans la région Auvergne Rhône-Alpes.

Cette répartition des effectifs par tranche d'âge, par site et par catégories se caractérise comme ci-dessous :

EFFECTIFS au 31/12/2021

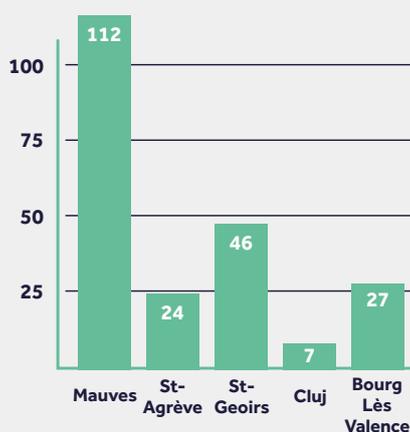


Répartition des effectifs selon l'âge

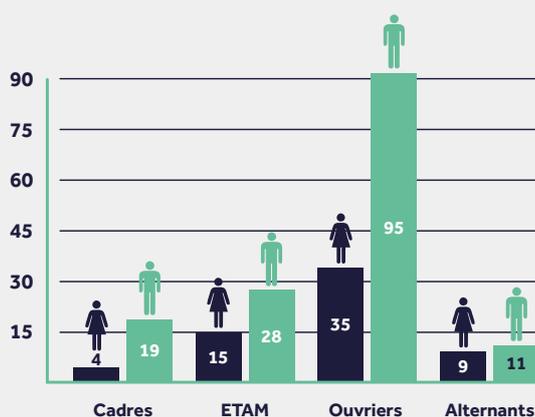
L'ancienneté moyenne de nos collaborateurs est de 16,1 ans et la moyenne d'âge est de 45,8 ans.

Indicateurs - Données	2021
Âge moyen de l'effectif	45,83
Part de salariés (en %) de plus de 50 ans	52%
Part de cadres (en %) dans l'effectif	11%
Taux de turnover (embauches, départs par motif)	16,7%

RÉPARTITION PAR SITE



RÉPARTITION PAR CATÉGORIE



agir et communiquer en toute transparence



Au-delà de la conformité aux lois et réglementations, ALTHEORA intègre dans sa gouvernance des bonnes pratiques dans des domaines extra-financiers pour améliorer sa performance et consolider la confiance donnée à la société tant par ses parties prenantes internes qu'externes et ainsi contribuer à la pérennité du Groupe.

Les principaux axes de travail pour remplir nos objectifs sont :

- Développer la confiance et la satisfaction de nos clients
- Respecter l'éthique, la transparence et la conformité
- Favoriser le dialogue social

3.1 développer la confiance et la satisfaction de nos clients

OFFRIR UNE TRÈS HAUTE ÉCOUTE CLIENTS ET ASSURER LE MEILLEUR SERVICE

• Mesure et suivi de la satisfaction de nos clients sur tout leur parcours

Les clients font partie des parties prenantes prioritaires d'ALTHEORA. Au-delà des collaborateurs qui portent la relation client, l'ensemble des équipes du Groupe, à chaque étape du parcours des clients, contribuent à leur satisfaction. C'est pourquoi, pour s'assurer de toujours conserver la confiance de ses clients, ALTHEORA a créé et suit un indicateur mixte, quantitatif et qualitatif, pour mesurer leur satisfaction dans le temps, identifier les étapes qui produiraient d'éventuels irritants et mettre en place les plans d'actions correctives.

• Process d'amélioration continue

Le Groupe est entré depuis 1993 dans un processus d'amélioration continue en obtenant entre autres, la Certification ISO 9001 pour tous ses sites. Nos processus sont régulièrement audités en externe ou en interne, ce qui nous pousse à les faire évoluer pour toujours progresser et améliorer la satisfaction de nos clients.

3.2 respecter l'éthique, la transparence et la conformité

PROMOUVOIR UNE CULTURE D'INTÉGRITÉ ET DE CONDUITE ÉTHIQUE À TOUS LES NIVEAUX DE L'ORGANISATION

• Transparence de la gouvernance, des modèles d'affaires, des relations avec les collaborateurs et au sein de l'écosystème d'ALTHEORA

Le Conseil d'Administration d'ALTHEORA est composé de 50% d'administrateurs indépendants qui disposent d'une totale liberté de jugement. Ils sont les garants de la bonne gouvernance du Groupe. En outre, ALTHEORA publie deux rapports financiers et un rapport extra-financiers publics par an. Ces publications détaillées sont des éléments clés de la transparence de notre communication.

• Respect de la charte de transparence et d'éthique des entreprises cotées.

ALTHEORA est cotée sur le marché Euronext Growth et a décidé de s'appliquer le code de gouvernance de Middenext pour tout ce qui concerne la démarche éthique et la lutte contre la corruption, les pots de vin et l'extorsion de fonds.

• **Communication à la presse et sur ses réseaux sociaux**

ALTHEORA communique publiquement sa vision, sa stratégie, ses engagements, et les actions réalisées par le Groupe pour faire adhérer le plus grand nombre à sa volonté d'animer un écosystème performant et responsable

• **Bonnes pratiques de gestion**

ALTHEORA possède la Certification MSI2000 qui atteste de nos bonnes pratiques en matière de gestion et de gouvernance.

3.3 favoriser le dialogue social

PROMOUVOIR UNE CULTURE D'INTÉGRITÉ ET DE CONDUITE ÉTHIQUE À TOUS LES NIVEAUX DE L'ORGANISATION

• **Réunions régulières avec les instances représentatives du personnel**

Conformément à la législation, ALTHEORA organise le dialogue social avec les représentants du personnel des sociétés du Groupe. La direction organise un Comité Social et Economique (CSE) ordinaire pour MECELEC Composites au minimum 7 fois par an pour partager la stratégie et les résultats de l'entreprise et du Groupe, et traiter les sujets de santé, sécurité et Conditions de travail des collaborateurs. A la demande des membres du CSE, des réunions extraordinaires peuvent se tenir pour aborder des sujets importants d'actualité. En 2021, le CSE s'est réuni 12 fois.

• **Organisation de NAO**

(Négociations Annuelles Obligatoires)

Chaque début d'année, la direction du Groupe et les représentants du personnel planifient une série de rencontres destinées à fixer pour l'année

- la rémunération, notamment les salaires effectifs, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise
- les mesures visant d'une part, à supprimer les écarts de rémunération entre hommes et femmes, et d'autre part à améliorer la qualité de vie au travail.

• **Organisation d'1 séminaire et 1 tournée des sites par an**

Afin de co-construire et partager la stratégie du Groupe, organiser des groupes de travail sur des sujets de veille et de prospective mais aussi encourager les retours des équipes, ALTHEORA organise une fois par an un séminaire avec l'ensemble de son middle management. Les comptes-rendus de ces travaux sont systématiquement partagés, quelques jours plus tard, avec l'ensemble des collaborateurs, par la direction et le COMEX lors d'une tournée de tous les sites du Groupe.



AGIR ET COMMUNIQUER EN TOUTE TRANSPARENCE

ENJEUX

DÉVELOPPER LA CONFIANCE ET LA SATISFACTION DE NOS CLIENTS

RESPECTER L'ETHIQUE, LA TRANSPARENCE ET LA CONFORMITÉ

FAVORISER LE DIALOGUE SOCIAL

OBJECTIFS 2026

- 95 % de satisfaction client
- 0 non-conformités audit ISO 9001
- Avoir déployé et certifié un Système de Management Intégré (SMI)
- Création de commissions thématiques groupe (santé, épargne salariale, diversité...): mini 5 réunions par an au total

4

s'impliquer dans l'animation de l'écosystème local



ALTHEORA est né pour relever les défis de la 4ème révolution industrielle. Et parce que les défis ne se relèvent jamais seul, le groupe s'inscrit dans son écosystème professionnel et local, rassemblant les partenaires et acteurs de sa filière, les associations et communautés locales, les représentants des pouvoirs publics... En favorisant le partage d'expériences et de bonnes pratiques, tous contribueront ensemble à créer un monde générateur de croissance durable et inclusive.

Les principaux axes de travail pour remplir nos objectifs sont :

- Intensifier notre engagement auprès des communautés locales et professionnelles
- Privilégier l'emploi local

4.1 intensifier notre engagement auprès des communautés locales et professionnelles

S'IMPLIQUER DANS LA GOUVERNANCE DES INSTANCES DE NOTRE ÉCOSYSTÈME

- **Collaboration avec des partenaires majeurs spécialisés dans la transition écologique et énergétique**

ALTHEORA s'intègre au cœur d'un écosystème vertueux ayant pour objectif d'accélérer la transition écologique de l'industrie et de créer une croissance durable. Bénédicte Durand, Directeur général du Groupe, occupe des mandats dans la plupart des instances reconnues expertes dans ce domaine : membre de la French Fab, de

la French Tech, Eclaireur communauté Coq Vert, Présidente Polyvia AURA, Co-Tête de file France Industrie AURA, Vice-Présidente POLYMERIS, Administrateur Middlednext, Ambassadrice égalité femmes/hommes AURA

Participation au Conseil de Développement du Territoire piloté par le président d'Arche Aglo pour l'élaboration de projets d'aménagements du territoire destinés au bien être des communautés (mobilité, plan climat ...).

4.2 privilégier l'emploi local

NOUER DES PARTENARIATS POUR DYNAMISER L'EMPLOI DANS LA RÉGION

- **Convention avec Pôle emploi, la mission locale, la région, le département et le Gouvernement**
ALTHEORA par l'intermédiaire de Polyvia a signé une convention avec Pôle Emploi pour dynamiser l'emploi dans la région et valoriser l'insertion par le travail. Cette convention contribue également à promouvoir les métiers de la plasturgie auprès

des personnes en recherche d'emploi. ALTHEORA est également un représentant entreprise du SPIE (Service Public de l'Insertion et de l'Emploi) pour le département de l'Ardèche (07) qui porte l'ambition que l'ensemble de celles et ceux qui veulent trouver une place dans la société par le travail et l'activité y parviennent.



S'IMPLIQUER DANS L'ECOSYSTÈME LOCAL

ENJEUX

**S'ENGAGER AUPRÈS
DES COMMUNAUTÉS LOCALES
ET PROFESSIONNELLES**

**PRIVILÉGIER L'EMPLOI LOCAL
(BASSIN D'EMPLOI DES SITES)**

OBJECTIFS 2026

- Création d'une commission « vie locale »
- 80% de résidents locaux / recrutements

04
vie
boursière



Nom : **ALTHEORA**
SOCIETE ANONYME
A CONSEIL D'ADMINISTRATION
Capital social :
7 795 348€ en 7 795 348 actions au nominal de 1€.
Date de création de la Société : **1964**
Siège social : **07300 - MAUVES - France**
Registre du commerce :
B 336 420 187 AUBENAS - Code APE : 2229A

Depuis le 20 Mars 2017,
les actions de la société sont cotées
en France sur Euronext Growth
sous le code valeur
ISIN FR0000061244
Code mnémorique : ALORA.
L'action ALTHEORA
a été introduite en **Bourse**
en **Mars 1988**.

chiffres clés

COURS DE L'ACTION

1,75€

au 31/12/2021 à la clôture

VOLUME MOYEN SUR 1 AN

7 491

NOMBRE DE TITRES

7 795 348

MARCHÉ DE COTATION

**EuroNEXT
GroWTH**

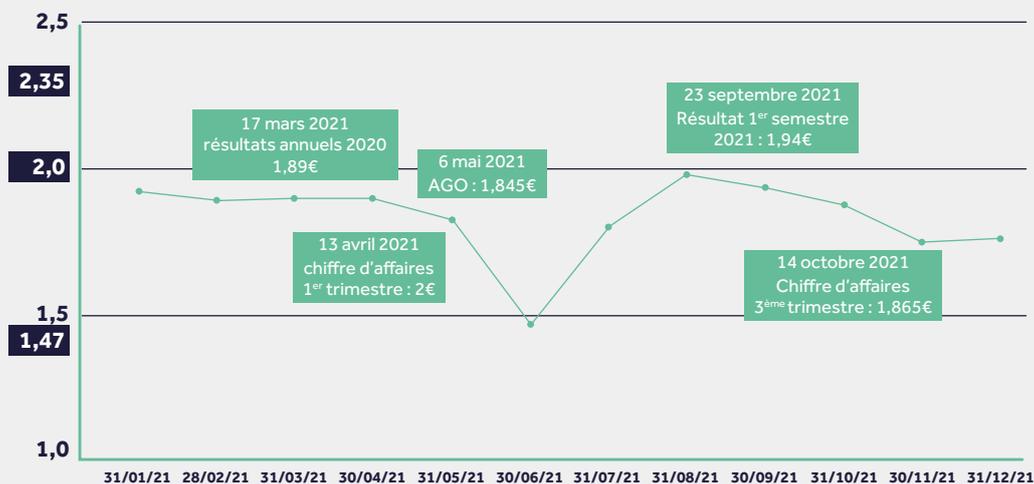
MIN/MAX SUR 1 AN

**1,47€/
2,35€**

CAPITALISATION

13,6M€

ÉVOLUTION DU COURS D'ALTHEORA DEPUIS 1 AN



composition du capital

capital social

L'évolution du capital social a été la suivante au cours des cinq derniers exercices :

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Titres	4 049 382	4 049 592	7 795 348	7 795 348	7 795 348
Droits de Votes ¹	5 294 795	5 705 097	6 182 959	9 829 523	10 248 913
Capital social (€)	12 148 146	12 148 776	7 795 348	7 795 348	7 795 348

¹ Compte tenu des droits de vote double conférés à certaines actions et des actions auto-détenues.

Au 31 décembre 2021, le montant du **capital social s'élève à 7 795 348€** divisé en **7 795 348 actions** de un(1) euro chacune de valeur nominale. Il n'existe pas aucune sûreté, privilège ou nantissement sur le capital social.

Date	Type d'opération	Actions créées	Actions totales	Capital social (€)
14/01/2011	Exercice de BSA 2010	150	3 210 178	9 630 534
21/01/2011	Exercice de BSA 2010	100	3 210 278	9 630 834
08/04/2011	Exercice de BSA 2010	150	3 210 428	9 631 284
15/06/2012	Exercice de BSA 2010	4	3 210 432	9 631 296
13/07/2012	Exercice de BSA 2010	100	3 210 532	9 631 596
25/02/2014	Exercice de BSA 2010	100	3 210 632	9 631 896
09/01/2015	Exercice de BSA 2010	2 600	3 211 232	9 633 696
29/06/2015	Conversion d'OCA 2019	833 400	4 046 632	12 139 896
30/12/2015	Exercice de BSA 2010	100	4 046 732	12 140 196
31/12/2015	Exercice de BSA 2014	1 000	4 047 732	12 143 196
31/12/2015	Conversion d'OCA 2019	900	4 048 632	12 145 896
31/12/2016	Exercice de BSA 2010	750	4 049 382	12 148 146
03/09/2018	Exercice de BSA 2014	100	4 049 482	12 148 446
03/09/2018	Conversion d'OCA 2019	100	4 049 582	12 148 746
30/11/2018	Exercice de BSA 2014	10	4 049 592	12 148 776
16/07/2019	Conversion d'OCA 2019	400	4 049 992	12 149 976
18/10/2019	Diminution du capital sur la valeur nominale	0	4 049 992	4 049 992
12/12/2019	Exercice BSA 2014	200	4 050 192	4 050 192
12/12/2019	Conversion d'OCA 2019	600	4 050 792	4 050 792
20/12/2019	Augmentation de capital	3 744 556	7 795 348	7 795 348

ACTIONNARIAT AU 31/12/2021

Concertiste	2020				2021			
	Actions	Votes	% Cap.	% Votes	Actions	Votes	% Cap.	% Votes
MP DELOCHE & ASSOCIES	1 472 651	2 252 436	18,89%	22,92%	1 472 651	2 273 986	18,9%	22,2%
MC PARTNERS	1 424 282	1 515 720	18,27%	15,42%	1 424 282	1 907 106	18,3%	18,6%
VENDOME DEVELOPPEMENT	286 746	573 492	3,68%	5,83%	286 746	573 492	3,7%	5,6%
SETIAG	267 920	529 386	3,44%	5,39%	267 920	535 840	3,4%	5,2%
HELEA FINANCIÈRE	525 873	788 589	6,75%	8,02%	525 873	788 589	6,7%	7,7%
DANCER INVESTISSEMENT	160 563	321 126	2,06%	3,27%	160 563	321 126	2,1%	3,1%
AUTOFINANCE	293 456	446 897	3,76%	4,55%	293 456	446 897	3,8%	4,4%
Éric VANNOOTE	6 666	6 666	0,09%	0,07%				
Concert MC PARTNERS	4 438 157	6 434 312	56,93%	65,46%	4 431 491	6 847 036	56,8%	66,8%
Jean-Mary LABROT	20 000	40 000	0,26%	0,41%	20 000	40 000	0,3%	0,4%
Salariés MECELEC	3 800	7 600	0,04%	0,07%	7 416	14 770	0,1%	0,1%
Auto-détention	39 867	-	0,51%	0,00%	11 000	0	0,1%	0,0%
Autres	3 293 824	3 348 211	42,25%	34,06%				
Total	7 795 348	9 829 523	100,00%	100,00%	7 795 348	10 248 913	100,0%	100,0%

OPÉRATIONS SIGNIFICATIVES INTERVENUES AU COURS DES DERNIERS EXERCICES

dépassement du seuil des 5%

18 janvier 2011 – Capital

AUTOFINANCE : Acquisition par acte sous seing privé du 18 janvier 2011 de 7 868 actions portant la part d'AUTOFINANCE à 5,02% du capital et 4,78% des droits de vote de la Société.

31 décembre 2012 – Capital

SETIAG a acquis au cours de l'exercice 12 704 titres portant ainsi sa participation au 31/12/2012 à 5,23%.

31 décembre 2015 – Droits de vote.

DANCER INVESTISSEMENT : Attribution de 118 267 droits de vote double suite à la détention au nominatif de 118 267 actions depuis 5 ans. Détention de 160 563 actions et 321 126 droits de vote, soit 4,0% du capital et 5,9% des droits de vote de la Société.

AUTOFINANCE : Attribution de 116 667 droits de vote double suite à la détention au nominatif de 116 667 actions depuis 5 ans. Détention de 161 309 actions et 306 882 droits de vote, soit 4,0% du capital et 5,6% des droits de vote de la Société.

dépassement du seuil des 10%

31 décembre 2015 – Droits de votes

VENDOME DEVELOPPEMENT : Attribution de 263 029 droits de vote double suite à la détention au nominatif de 263 029 actions depuis 5 ans. Détention de 286 746 actions et 567 746 droits de vote, soit 7,1% des actions et 10,4% des droits de vote de la Société.

29 juin 2015 – Capital et Droits de vote

SECONDE CHANCE : Conversion d'OCA 2019 du 29 juin 2015 donnant lieu à la création de 400 000 actions nouvelles. Détention de 482 824 actions et 565 648 droits de vote, soit 11,9% du capital et 12,7% des droits de vote de la Société.

dépassement du seuil des 15%

29 juin 2015 – Capital et Droits de vote

MP DELOCHE & ASSOCIES : Conversion d'OCA 2019 du 29 juin 2015 donnant lieu à la création de 423 330 actions nouvelles. Détention de 790 560 actions représentant 917 720 droits de vote, soit 19,54% du capital et 20,38% des droits de vote de la Société.

dépassement du seuil des 20%

29 juin 2015 – Droits de vote

MP DELOCHE & ASSOCIES : Conversion d'OCA 2019 du 29 juin 2015 donnant lieu à la création de 423 330 actions nouvelles. Détention de 790 560 actions représentant 917 720 droits de vote, soit 19,54% du capital et 20,38% des droits de vote.

dépassement du seuil des 66,6%

31 décembre 2015 – Droits de votes

CONCERT SECONDE CHANCE : Attribution de 978 296 droits de vote double suite à la détention au nominatif de 978 296 actions depuis 5 ans. Les membres du concert détiennent ensemble 2 421 024 actions et 3 797 592 droits de vote, représentant 59,8% du capital et 69,4% des droits de vote de la Société.

autres franchissements de seuils

29 juin 2015 – Franchissement de seuils à la baisse

AUTOFINANCE a franchi individuellement en baisse, le 29 juin 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société MECELEC Composites et détient individuellement 153 441 actions MECELEC Composites représentant 190 215 droits de vote, soit 3,97% du capital et 4,22% des droits de vote de la Société.

DANCER INVESTISSEMENT a franchi individuellement en baisse, le 29 juin 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société MECELEC Composites et détient individuellement 160 563 actions MECELEC Composites représentant 202 859 droits de vote, soit 3,97% du capital et 4,50% des droits de vote la Société.

18 Décembre 2019 – Capital

Le concert composé des sociétés MP DELOCHE ET ASSOCIÉS¹, SETIAG², MC PARTNERS³, VENDÔME DÉVELOPPEMENT⁴, HELEA FINANCIÈRE⁵, DANCER INVESTISSEMENTS⁶ et AUTO FINANCE⁷ a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le

20 décembre 2019, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société MECELEC Composites et détenir, à cette date et à ce jour, 4 431 491 actions MECELEC Composites représentant 6 078 338 droits de vote, soit 56,85% du capital et 64,11% des droits de vote de cette société⁸, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
MP DELOCHE ET ASSOCIÉS	1 472 651	18,89%	1 914 620	20,19%
SETIAG	267 920	3,44%	529 386	5,58%
Sous-total famille Deloche	1 740 571	22,33%	2 444 006	25,78%
MC PARTNERS	1 424 282	18,27%	1 509 974	15,93%
VENDÔME DÉVELOPPEMENT	286 746	3,68%	567 746	5,99%
HELEA FINANCIÈRE	525 873	6,75%	788 589	8,32%
DANCER INVESTISSEMENT	160 563	2,06%	321 126	3,39%
AUTO FINANCE	293 456	3,76%	446 897	4,71%
Total concert	4 431 491	56,85%	6 078 338	64,11%

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société MECELEC Composites⁹.

À cette occasion, (i) la famille Deloche a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 30% des droits de vote et 25% du capital de la société MECELEC Composites, (ii) la société MC PARTNERS a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les seuils de 10% des droits de vote et 15% du capital et des droits de vote, (iii) la société DANCER INVESTISSEMENTS a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 5% des droits de vote de la société MECELEC Composites, (iv) la société AUTO FINANCE a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 5% des droits de vote de la société MECELEC Composites et (v) la société VENDÔME DÉVELOPPEMENT a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 5% du capital de la société MECELEC Composites.

conditions régissant tout droit d'acquisition **et/ou toute obligation attachée au capital souscrit,** **mais non libéré, ou sur toute entreprise visant** **à augmenter le capital**

Néant

¹ Société par actions simplifiée (sise 136 cours Lafayette, 69489 Lyon cedex 03) contrôlée par M. Michel-Pierre Deloche.

² Société à responsabilité limitée (sise 136 cours Lafayette, 69489 Lyon cedex 03) contrôlée par M. Michel-Pierre Deloche.

³ Société par actions simplifiée anciennement dénommée Seconde Chance (sise 136 cours Lafayette, 69489 Lyon cedex 03) contrôlée par M. Eric Vannoote.

⁴ Société sise 45 avenue Leclerc, 69007 Lyon et contrôlée par M. Eric Galdeano.

⁵ Société sise 28 cours de Verdun, 69002 Lyon et détenue par M. Christian Lamaloise et ses enfants.

⁶ Société civile (sise 57 rue Michelet, 42000 Saint-Etienne) contrôlée par M. Jacques Dancer.

⁷ Société sise 521 route Nationale, 01120 La Boisse et détenue par M. Hervé Bronner.

⁸ Sur la base d'un capital composé de 7 795 348 actions représentant 9 480 905 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁹ Cf. notamment communiqué de la société MECELEC Composites en date du 18 décembre 2020.

contrôle de la Société

À la date de dépôt du présent Rapport Annuel, **ALTHEORA est majoritairement détenue par le concert MC PARTNERS avec une participation représentant 66,8% des droits de vote et 56,8% du capital.**

ALTHEORA estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive. À cette fin il est précisé que le Concert MC PARTNERS a décidé dans un souci de protection de l'actionnariat minoritaire de procéder à **l'augmentation de capital de décembre 2010 au nominal et avec maintien du DPS au lieu d'une réduction de capital envisagée initialement.**

ALTHEORA possède un actionnariat de référence important (le concert MC PARTNERS). Comme pour la majorité des VAMPS (Valeurs de Moyenne et Petite taille), il existe donc inévitablement un **rapprochement entre l'équipe dirigeante et l'actionnariat**. Toutefois, ALTHEORA, outre le respect de la réglementation et de la législation en vigueur notamment en matière d'information de son actionnariat, a adopté, dans une **démarche de gouvernance responsable**, le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de **MIDDLENEXT**.

pacte d'actionnaires et action de concert

La Société MC PARTNERS déclare agir de concert avec les Sociétés HELEA FINANCIERE, DANCER INVESTISSEMENTS, AUTO-FINANCE, VENDOME DEVELOPPEMENT, SETIAG, MP DELOCHE & ASSOCIES.

Il n'existe cependant pas de pacte d'actionnaires.

rachats d'actions

Il a été mis en place un **contrat de liquidité** qui a été souscrit avec la société de bourse GILBERT DUPONT depuis le 3 décembre 2018.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

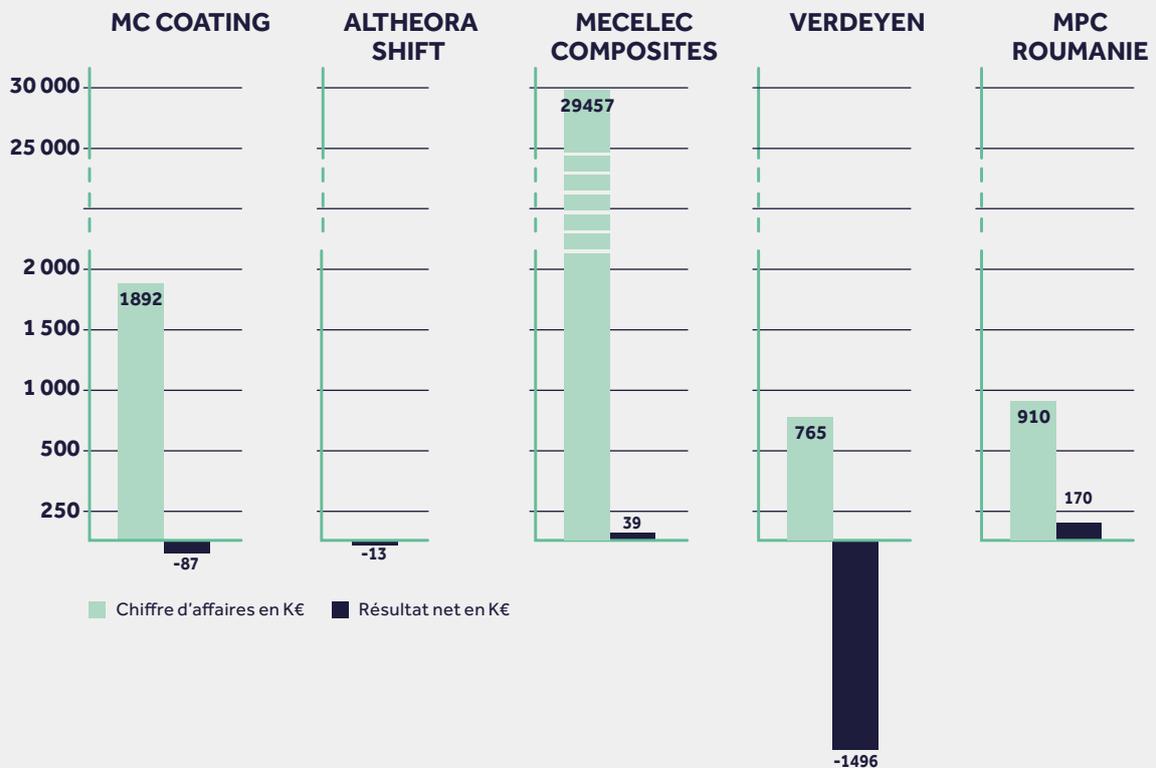
Nature	Montant maximum	Date - Résolution	Durée - Expiration
Autorisation d'un programme de rachat d'actions	10% du capital social et 5% de ce même nombre pour actions conservées en vue d'une opération de fusion, scission, apport	6 mai 2021 10 ^{ème} résolution	18 mois 06.11.2022
Réduction du capital social par annulation de ses propres actions	10% du capital social	6 mai 2021 14 ^{ème} résolution	24 mois 05.05.2023
Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital par offre au public, avec suppression du DPS	4.000.000 € (actions) 20.000.000€ (obligations et autres titres de créance)	6 mai 2021 15 ^{ème} résolution	26 mois 05.07.2023
Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, par « placement privé » avec suppression du DPS	4.000.000 € (actions) 20% du KS/an 20.000.000€ (obligations et titres de créance)	6 mai 2021 16 ^{ème} résolution	26 mois 05.07.2023
Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du DPS au profit de catégories de bénéficiaires (fonds, sociétés industrielles)	4.000.000 € (actions) 20% du KS/an 20.000.000€ (obligations et titres de créance)	6 mai 2021 17 ^{ème} résolution	18 mois 06.11.2022
Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du DPS au profit de catégories de bénéficiaires (administrateurs, consultants, équipe dirigeante)	4.000.000 € (actions) 20% du KS/an 20.000.000€ (obligations et titres de créance)	6 mai 2021 18 ^{ème} résolution	18 mois 06.11.2022
Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du DPS	4.000.000 € (actions) 20% du KS/an 20.000.000€ (obligations et titres de créance)	6 mai 2021 19 ^{ème} résolution	26 mois 05.07.2023
Options de souscription d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux et/ou sociétés ou groupements liés	5% du KS	6 mai 2021 21 ^{ème} résolution	38 mois 05.07.2024
Attribution d'actions gratuites à des bénéficiaires choisis parmi les membres du personnel salarié et les mandataires sociaux, avec le cas échéant suppression du DPS	10% du KS	6 mai 2021 22 ^{ème} résolution	38 mois 05.07.2024
Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un PEE avec suppression du DPS	3% du KS	6 mai 2021 23 ^{ème} résolution	26 mois 05.07.2023

informations sur les participations

L'organigramme juridique du Groupe est le suivant au 31 décembre 2021.



CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTAT NET SOCIALX (hors retraitements de consolidation)



ALTHEORA (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe ALTHEORA (« le Groupe »). Elle est enregistrée auprès du registre du commerce et des Sociétés d'Aubenas sous le numéro 336 420 187.

ALTHEORA se dénommait MECELEC Composites au 31 décembre 2020 et a été renommée sur l'exercice 2021 à la suite de l'apport partiel d'actifs en date du 1er juin 2021 et détaillé ci-après.

ALTHEORA est le cœur d'un écosystème industriel innovant qui rassemble autour d'elle des expertises et des savoir-faire métier issus d'entreprises industrielles françaises qui produisent majoritairement sur notre territoire.

Le siège social de la société est situé au 3 rue des condamines, 07300 Mauves.

Il s'agit d'une première consolidation d'un groupe préexistant qui établit des comptes de manière volontaire.

Activité de la société et de ses filiales au cours du dernier exercice écoulé, résultats de cette activité, progrès réalisés ou difficultés rencontrées et perspectives d'avenir

Au cours de l'exercice 2021, le chiffre d'affaires du Groupe ALTHEORA a fortement progressé sous les effets combinés de volumes en hausse, et de projets d'un portefeuille de grands comptes répondant parfaitement aux aspirations des clients en matière d'innovation, de durabilité, et d'écoresponsabilité. Ces résultats démontrent la pertinence et la solidité de notre plan stratégique 2026 « Inspirer & Mener la reconquête industrielle ».

Parmi les piliers du plan, l'International accélère, avec un renforcement de l'empreinte du Groupe à travers le monde grâce à des contrats avec de grands comptes pour des projets internationaux. L'innovation n'est pas en reste, avec une R&D en pointe et la commercialisation de GENDZO® Process, un brevet exclusif.

ALTHEORA Composites confirme sa position d'entité moteur, avec une contribution de 30,4 M€, grâce notamment au succès remarquable des secteurs de la Mobilité et des Sports et Loisirs. Le marché historique de la Distribution, renforce ses positions.

Grâce à un outil industriel modernisé, une politique de R&D très forte, et une orientation de nos marchés vers l'international, Altheora est serein quant aux perspectives 2022. Porté par d'importants besoins en matériaux composites, le Groupe reste toutefois prudent, conscient de la crise sanitaire qui perdure, de la situation géopolitique et de ses effets indirects sur le coût des matières et les problématiques d'approvisionnement.

(en M€)	2021* ALTHEORA (Groupe)
Chiffre d'affaires	32,0
Dont	
Altheora Composites	30,4
Altheora Coating	1,6
EBITDA	2,8
Résultat d'Exploitation	(0,2)
Résultat net (Part du Groupe)	(0,2)

* comptes consolidés et audités

05

comptes consolidés



bilan consolidé

Bilan Actif (en K€)	Notes	30/12/2021		
		Montant brut	Amort. Prov.	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	4.2	4 073	3 238	835
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	4.1	454	-	454
Immobilisations corporelles	4.2	38 143	23 295	14 848
Immobilisations financières	4.2	259		259
Titres mis en équivalence		-	-	-
Total actif immobilisé		42 474	26 532	15 942
Stocks	4.4	3 977	257	3 720
Clients et comptes rattachés	4.3	3 802	122	3 680
Autres créances et comptes de régularisation	4.6 / 4.8	8 056		8 056
Valeurs mobilières de placement		25		25
Disponibilités	4.7	3 691		3 691
Total actif circulant		19 551	379	19 172
TOTAL ACTIF		62 025	26 911	35 114

Bilan Passif (en K€)	Notes	31/12/2021	
Capitaux propres groupe			8 862
Capital social	4.9.1		7 795
Primes			2 728
Réserves et résultat			(3 116)
Autres	4.9.2		1 455
Intérêts minoritaires			0
Provisions	4.11		-
Emprunts et dettes financières	4.12		9 796
Fournisseurs et comptes rattachés	4.13		5 879
Autres dettes et comptes de régularisation	4.13		10 577
Total dettes			26 251
TOTAL PASSIF			35 114

compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé (en K€)	Notes	31/12/2021
Chiffres d'affaires		31 971
Autres produits d'exploitation	4.16	1 900
Achats consommés		14 607
Charges de personnel		8 809
Impôts, taxes et versements assimilés		448
Autres charges d'exploitation		8 184
Dotations aux amortissements sur immobilisations		2 109
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(286)
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(286)
Charges et produits financiers	4.18	(135)
Charges et produits exceptionnels	4.19	(551)
Impôts sur les bénéfices	4.20	744
Résultat net des entités intégrées		(228)
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence		-
Résultat net de l'ensemble consolidé		(228)
Intérêts minoritaires		-
Résultat net (Part du groupe)		(228)
Résultat Groupe par action hors actions auto détenues (en €)		(0,029)
Résultat Groupe dilué par action hors actions auto détenues (en €)		(0,029)

tableau de variation des capitaux propres

(en K€)	Capital d'actions (en milliers)	Capital social	Primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Autres	Réserve de conversion Groupe	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres total
Au 31/12/2020	7 795	7 795	2 728	(2 306)	855	-	(551)	8 520	-	8 520
Affectation du résultat 2020				(551)			551			
Résultat net 2021							(228)	(228)		(228)
Subventions					600			600		600
Contrat de liquidité : actions propres				(14)				(14)		(14)
Autres				11		(27)		(16)		(16)
Au 31/12/2021	7 795	7 795	2 728	(2 861)	1 455	(27)	(228)	8 862	-	8 862

tableau de flux de trésorerie

Montants en K€	31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'activité	
Résultat net des sociétés intégrées	(228)
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	1 850
- Variation des impôts différés	(1 400)
+ Autres écritures sans impact sur la trésorerie	-
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	6
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	635
Flux net de trésorerie généré par l'activité	864
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	
Acquisition d'immobilisations	(4 630)
Subventions d'investissement	300
Produit de cession d'immobilisations, net d'impôt	178
Incidence des variations de périmètre	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(4 151)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	
Dividendes versés aux actionnaires de l'entité consolidante	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-
Augmentations de capital en numéraire	-
Émissions d'emprunts	-
Remboursements d'emprunts	(1 603)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(1 603)
Variation de trésorerie	(4 891)
Trésorerie d'ouverture	8 649
Trésorerie de clôture	3 716
Incidence des variations de cours des devises	(42)

Détail de la variation du BFR (en K€)	31/12/2021
Stocks	(754)
Créances Clients	3 268
Autres Créances	(498)
Avances versées sur commandes	(58)
CCA	(65)
Avances reçues sur commandes	(63)
Dettes Fournisseurs	1 240
Dettes fiscales et sociales	1 622
Dettes sur immo et comptes rattachés	106
Autres dettes	(4 163)
Total des variations	635

annexe des comptes consolidés annuels

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en K-euros.)

table des matières

Note 1 - Présentation de l'activité et des événements majeurs	p.97
1.1 - Information relative à la Société et à son activité.....	p.97
1.2 - Événements marquants de l'exercice	p.97
1.3 - Événements postérieurs à la clôture.....	p.97
Note 2 - Principes, règles et méthodes comptables	p.98
2.1 - Principe d'établissement des comptes consolidés	p.98
2.2 - Utilisation de jugements et d'estimations.....	p.98
2.3 - Changement de méthode comptable.....	p.98
2.4 - Méthodes de consolidation.....	p.99
2.5 - Méthode de conversion	p.99
2.6 - Dates de clôture.....	p.99
2.7 - Immobilisations incorporelles	p.99
2.8 - Immobilisations corporelles.....	p.100
2.9 - Immobilisations financières	p.100
2.10 - Stocks	p.100
2.11 - Créances	p.100
2.12 - Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	p.101
2.13 - Provisions pour risques et charges	p.101
2.14 - Impôts différés.....	p.101
2.15 - Reconnaissance des revenus.....	p.101
2.16 - Modalités de calcul du résultat par action.....	p.101
2.17 - Information sectorielle.....	p.101
Note 3 - Périmètre de consolidation	p.102
3.1 - Spécificité de la consolidation au 31 décembre 2021	p.102
3.2 - Périmètre au 31 décembre 2021	p.102
3.3 - Variations de périmètre	p.102
3.4 - Sociétés exclues du périmètre	p.102
Note 4 - Notes sur le bilan consolidé	p.103
Note 4.1 - Écart d'acquisition	p.103
Note 4.2 - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières.....	p.103 et 104
Note 4.3 - Créances clients	p.105
Note 4.4 - Stocks	p.105
Note 4.5 - Détails de l'actif circulant par échéance	p.105
Note 4.6 - Impôts différés actif et passif	p.106
Note 4.7 - Trésorerie active	p.106
Note 4.8 - Charges et produits constatés d'avance	p.106
Note 4.9 - Capitaux propres	p.106
Note 4.10 - Provisions pour risques et charges	p.107
Note 4.11 - Dettes financières	p.108
Note 4.11.1 - Emprunts auprès des établissements de crédit	p.108
Note 4.11.2 - Échéancier des dettes financières	p.108
Note 4.12 - Détail du passif circulant par échéance	p.108
Note 4.13 - Détail des charges à payer.....	p.109
Note 4.14 - Chiffre d'affaires.....	p.109
Note 4.15 - Autres produits d'exploitation.....	p.109
Note 4.16 - Produits à recevoir.....	p.109
Note 4.17 - Produits et charges financiers	p.110
Note 4.18 - Produits et charges exceptionnels	p.110
Note 4.19 - Preuve d'impôt	p.110
Note 4.20 - Résultat par action	p.111
Note 4.21 - Engagements donnés et reçus	p.111
Note 4.22 - Effectifs.....	p.111
Note 4.23 - Rémunération des dirigeants	p.111
Note 4.24 - Parties liées.....	p.111
Note 4.25 - Honoraires des commissaires aux comptes	p.111

note 1 : présentation de l'activité et des événements majeurs

1.1 - INFORMATION RELATIVE À LA SOCIÉTÉ ET À SON ACTIVITÉ

ALTHEORA (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe consolidé ALTHEORA (« le Groupe »). Elle est enregistrée auprès du registre du commerce et des Sociétés d'Aubenas sous le numéro 336 420 187.

ALTHEORA se dénommait MECELEC Composites au 31 décembre 2020 et a été renommée sur l'exercice 2021 à la suite de l'apport partiel d'actifs en date du 1er juin 2021 et détaillé ci-après.

ALTHEORA est le cœur d'un écosystème industriel innovant qui rassemble autour d'elle des expertises et des savoir-faire métier issus d'entreprises industrielles françaises qui produisent majoritairement sur notre territoire.

Le siège social de la société est situé au 3 rue des condamines, 07300 Mauves.

Il s'agit d'une première consolidation d'un groupe préexistant qui établit des comptes de manière volontaire.

1.2 - ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Gestion de la crise COVID

Notre activité résiliente durant l'année 2020 démontre encore sa capacité d'adaptation lors de l'exercice 2021. Le niveau d'activité, qui renoue avec celui de 2019, est permis par la forte diversification opérée ces dernières années (secteurs d'activités, technologies, ...).

Apport partiel d'actifs

Dans le cadre d'une réorganisation groupe, un apport partiel d'actifs de l'activité industrielle de ALTHEORA (ex MECELEC Composites) a été effectuée à compter du 1^{er} juin 2021 avec effet rétroactif au 1er janvier 2021.

Lors de cet apport, la société dénommée ALTHEORA au 31 décembre 2020 devient MECELEC Composites et reçoit les apports correspondant à l'activité industrielle pour une valeur de 9 023K.

L'activité commerciale de MECELEC Composites ainsi que son fonctionnement, ses équipes et ses locaux continuent dans cette nouvelle structure.

MECELEC Composites est détenue par ALTHEORA.

Création de la société ALTHEORA Shift

La société ALTHEORA Shift au capital de 10 000€ a été créée au début de l'exercice 2021. Cette société, tournée vers l'innovation, porte notre stratégie R&D ainsi que les appels à projet (BOOSTERS'IN & BOOSTERS'UP). Au 31 décembre 2021, cette société est détenue par MECELEC Composites.

Contrôle fiscal

Un contrôle fiscal a eu lieu en octobre 2021 portant en matière d'impôt société sur les périodes du 01/01/2018 au 31/12/2020, ainsi qu'en matière de TVA pour les opérations réalisées sur la période du 01/01/2021 au 31/05/2021.

Les principaux effets du redressement adressé consistent en une charge reconnue au compte de résultat pour 165 K€. Les corrections bilantielles relatives à la TVA représentent un risque nul au 31 décembre 2021.

1.3 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

note 2 : principes, règles et méthodes comptables

2.1 - PRINCIPE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés annuels d'ALTHEORA sont établis pour la première fois et de manière volontaire pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 selon le règlement 2020-1 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés. Ces derniers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 31 mars 2022 qui a autorisé sa publication.

Les états financiers consolidés d'ALTHEORA sont établis selon le règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles comptables générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices

Concernant le risque lié à la continuité d'exploitation dans le contexte actuel de pandémie mondiale et d'environnement économique incertain, ALTHEORA du fait de la récurrence de son business model et des Prêts Garantis par l'Etat obtenus (5M€) ne considère pas qu'il existe un risque de continuité d'exploitation au niveau du Groupe.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- Un choix est offert par la législation ;
- Une exception prévue par les textes est utilisée ;
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle.
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.2 - UTILISATION DE JUGEMENTS ET D'ESTIMATIONS

Pour préparer les états financiers consolidés, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faits par la direction du groupe ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- L'évaluation et la dépréciation des actifs corporels et incorporels.
- L'évaluation des provisions.

2.3 - CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Les comptes consolidés présentés sont les premiers du groupe ALTHEORA, il n'y a de ce fait aucun changement de méthode.

2.4 - MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les filiales contrôlées directement ou indirectement par la société ALTHEORA sont consolidées selon la méthode dite de l'intégration globale. Cette méthode consiste à inclure dans les comptes du Groupe les éléments du bilan et du compte de résultat de chacune des sociétés concernées, après élimination des opérations et des résultats internes, en distinguant la part du Groupe de celle des intérêts minoritaires.

Les participations dans les entités sous contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société, incluant le résultat de l'exercice.

2.5 - MÉTHODE DE CONVERSION

Les états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros, monnaie de présentation des états financiers du Groupe, de la façon suivante :

- Capitaux propres cours historiques
- Autres postes du bilan cours de clôture
- Compte de résultat cours moyen

Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres.

Les filiales étrangères sont considérées comme autonomes.

Les sociétés françaises et belge du groupe fonctionnent en euros et tiennent leur comptabilité dans la même monnaie.

MPC Roumanie, seule société du groupe hors zone Euro, tient sa comptabilité en devise locale.

2.6 - DATES DE CLÔTURE

Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre.

Les sociétés acquises en cours de d'exercice sont consolidées à compter de leur prise de contrôle.

2.7 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

a - Frais de Recherche et Développement :

- son prix Le groupe applique la méthode préférentielle qui est l'inscription des frais de recherches et développement à l'actif.
- La faisabilité technique en vue de sa mise en vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou la vendre ;
- Sa capacité à utiliser ou vendre cette immobilisation ;
- L'immobilisation va générer des avantages économiques futurs ;
- La société dispose des ressources nécessaires à l'achèvement et la vente ;
- Les dépenses liées à l'immobilisation sont évaluées de manière fiable.

Les dépenses encourues lors de la phase de développement d'un projet interne sont comptabilisées en immobilisations incorporelles si les critères suivants sont remplis simultanément :

b. Ecart d'acquisition

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise, les actifs et passifs identifiables de cette entité sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur estimée à la date d'acquisition.

En cas d'écart positif entre le prix d'acquisition net et la juste valeur des actifs et passifs identifiables, l'excédent est porté en écart d'acquisition à l'actif du bilan consolidé.

Le prix d'acquisition net inclut tous les honoraires et les frais accessoires directement liés à l'acquisition.

Un écart d'acquisition positif représente l'excédent entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Écarts d'acquisition ».

Le groupe procède à un test de dépréciation et n'amortit pas ces écarts.

2.8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments principaux d'immobilisations corporelles qui ont des utilisations différentes, qui procurent des avantages économiques selon des rythmes différents, ou qui doivent faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, sont comptabilisés séparément et font l'objet d'un plan d'amortissement propre.

Les éléments d'actif, nets de la valeur résiduelle, font l'objet de plans d'amortissement déterminés en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus, à compter de la date de mise en service de l'actif. Les plans d'amortissement n'ont pas été modifiés au cours de l'exercice.

Ecart d'évaluation identifiable : Lors de l'entrée dans le périmètre de Verdeyen fin 2018, un écart de réévaluation a été constaté pour 3,5 M€, celui-ci est amorti en fonction du plan d'amortissement pratiqué initialement par MECELEC Composites.

2.9 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.10 - STOCKS

Les stocks de matières premières et composants sont évalués suivant la méthode d'évaluation des stocks par le dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achats. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges de production, les amortissements des biens concourant à la production en fonction des gammes opératoires en cours. Les frais financiers ainsi que le coût de la sous-activité sont exclus de la valeur des stocks.

Les rotations lentes, déterminées par un outil statistique, donnent lieu à des dépréciations calculées en fonction de la durée d'écoulement prévisible et variant de 10 à 90% selon le risque de mévente, d'obsolescence ou la valeur de réalisation pour les produits finis et les encours, compte tenu de la rotation plus longue sur les matières premières.

Les temps de rotations pour les matières premières, composants et emballages sont plus longs compte tenu des minimums d'achats sur des marchandises spécifiques. Les temps de rotation entre les matières et composants et les produits finis/encours ne peuvent être du même ordre. En effet, certains marchés sont conclus en prévisionnel sur une durée assez longue (au-delà d'une année pour la plupart).

2.11 - CRÉANCES

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances et dettes en monnaie étrangère sont comptabilisées au cours de clôture. Les écarts de change de l'exercice sont imputés en charges ou produits financiers.

2.12 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidé, la trésorerie est définie comme l'ensemble des liquidités du groupe en comptes courants bancaires, caisses et valeurs mobilières de placement, sous déduction des concours bancaires à court terme.

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif à leur valeur d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur liquidative.

2.13 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre de la société une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé.

2.14 - IMPÔTS DIFFÉRÉS

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable. Le taux d'impôt utilisé est le taux d'impôt applicable lors du reversement des différences temporaires, tel qu'il résulte des lois et règlements en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ; dans cette situation, ils sont retenus à hauteur des passifs d'impôts différés déjà constatés arrivant à échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs deviennent ou restent récupérables
- ou s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de cette période.

2.15 - RECONNAISSANCE DES REVENUS

Le chiffre d'affaires du groupe est essentiellement réalisé en France.

Il s'agit d'une activité industrielle qui n'a pas de facturation de projets.

2.16 - MODALITÉS DE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé part du groupe se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Aucun instrument dilutif ayant été émis le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

2.17 - INFORMATION SECTORIELLE

La ventilation des immobilisations ou des actifs employés par zone géographique ou monétaire et par secteur d'activité n'est pas présentée.

La ventilation du résultat d'exploitation après dotation aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition, par zone géographique et/ou par secteur d'activité selon le mode d'organisation choisi par le groupe n'est pas non plus présentée.

Ces informations sont données dans le rapport annuel sans retraitement des flux de consolidation. L'information contributrice n'étant pas disponible.

note 3 : périmètre de consolidation

3.1 - SPÉCIFICITÉ DE LA CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2021

Le règlement ANC 2020-01 a prévu une exception dans son article 121-3 qui indique : « Un groupe peut présenter un bilan, un compte de résultat et les éléments compris dans l'annexe sans comparatif avec l'exercice précédent dans les cas suivants :

Groupe préexistant nouvellement soumis à l'obligation d'établir des comptes consolidés ;

Groupe préexistant établissant de manière volontaire des comptes consolidés pour la première fois ; Groupe nouvellement créé ».

Il en résulte que notre groupe établissant pour la première fois sur une base volontaire des comptes consolidés en règles françaises, n'a pas l'obligation d'avoir un compte de résultat comparatif pour la clôture annuelle.

3.2 - PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2021

Sociétés	30/12/2021		Méthode de consolidation
	% de contrôle	% d'intérêts	
ALTHEORA	100%	100%	IG
MECELEC COMPOSITES	100%	100%	IG
MC COATING	100%	100%	IG
MPC ROUMANIE	100%	100%	IG
ALTHEORA SHIFT	100%	100%	IG
VERDEYEN	99,92%	99,92%	IG

IG : Intégration Globale - MEQ : Mise En Equivalence - NC : Non consolidée

3.3 - VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Entrées de périmètre

Création de la société ALTHEORA Shift en début d'année 2021. Aucune activité réalisée à l'intérieur de cette structure pour le moment.

3.4 - SOCIÉTÉS EXCLUES DU PÉRIMÈTRE

Aucune société n'est exclue du périmètre de consolidation.

note 4 : notes sur le bilan consolidé

NOTE 4.1 - ECARTS D'ACQUISITION

Écarts d'acquisition (Montants en K€)	Valeur nette 31/12/2020	Augmentations	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	Valeur nette 31/12/2021
Ecart d'acquisition MC Coating	144	-	-	-	144
Ecart d'acquisition Verdeyen	310	-	-	-	310
Total écarts d'acquisition	454	-	-	-	454

Écart d'acquisition relatif à MC Coating

Acquisition de la société pour 50 K€ en mars 2020. À la clôture de l'exercice 2020, nous constatons un écart d'acquisition de 144 K€.

La société n'a pas fait le choix d'amortir les écarts d'acquisitions. Ces derniers feront l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture.

Écart d'acquisition relatif à Verdeyen

Prise de contrôle de la société en 2018. À la clôture de l'exercice 2018, nous constatons un écart d'acquisition de 310 K€.

NOTE 4.2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIÈRES

Les immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

Valeurs brutes des immobilisations (Montants en K€)	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Mise au rebut	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	31/12/2021
Frais de recherches et de développement	1 589	20			14			1 623
Concessions, brevets & droits similaires	24	5						29
Logiciels	635	103		(25)				713
Fonds commercial	1 091	0	(3)		3			1 091
Autres postes d'immobilisations incorporelles								-
Autres immobilisations incorporelles en cours	23	142	(3)					162
Écart d'acquisition	454							454
Total immobilisations incorporelles	3 816	271	(6)	(25)	17	-	-	4 073
Terrains, agencements terrain	434	6						440
Constructions	8 454	1 298						9 751
Installations techniques, matériel et outillages industriels	24 011	1 902			114		4	26 031
Installations générales, agencements, aménagements	502			(130)				372
Matériel de transport	37			(15)				22
Matériel de bureau, informatique, mobilier	118	133			1			252
Autres immobilisations corporelles	-							-
Immobilisations corporelles en cours	406	1 001		(1)	(132)			1 274
Total immobilisations corporelles	33 961	4 339	-	(146)	(17)	-	4	38 142
Autres immobilisations financières	310	15	(66)					259
Titres mis en équivalence	-							-
Total immobilisations financières	310	15	(66)	-	-	-	-	259
TOTAL GÉNÉRAL	38 087	4 625	(72)	(171)	0	-	4	42 474

Les autres immobilisations financières, représentant 259K€ au 31 décembre 2021, correspondent principalement à des dépôts et cautionnements.

Les amortissements des immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

Amortissements et dépréciations des immobilisations (Montants en K€)	31/12/2020	Dotations	Reprises	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	31/12/2021
Frais de recherches et de développement	1 520	30					1 550
Concessions, brevets & droits similaires	19						19
Logiciels	571	38	(25)				584
Fonds commercial	1 083	2					1 085
Autres postes d'immobilisations incorporelles							-
Autres immobilisations incorporelles en cours							-
Total immobilisations incorporelles	3 193	70	(25)	-	-	-	3 238
Terrains, agencements terrain	213	20					233
Constructions	2 709	486					3 195
Installations techniques, matériel et outillages industriels	18 111	1 204					19 315
Installations générales, agencements, aménagements	192	38	(20)				210
Matériel de transport	35	1	(15)				21
Matériel de bureau, informatique, mobilier	74	33					107
Autres immobilisations corporelles							-
Immobilisations corporelles en cours							-
Provision dépréciation immo corporelles	225		(7)			(3)	215
Total immobilisations corporelles	21 559	1 782	(42)	-	-	(3)	23 295
Autres immobilisations financières							-
Titres mis en équivalence							-
Total immobilisations financières	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	24 752	1 852	(67)	-	-	(3)	26 533

Les amortissements sont généralement calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue et comptabilisés en dotations d'exploitation. Dans le cas d'immobilisations obsolètes, des provisions complémentaires peuvent être constatées. Les durées d'amortissements par catégorie sont les suivantes :

Constructions « en dur »	20 ans
Machines, matériels	5 ans
Toitures	10 à 20 ans
Centrales hydrauliques, ponts roulants	8 ans
Constructions légères	20 ans
Presses Injection	10 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Presse à Compression < 1000 T	5 ans
Installations et aménagements industriels et de stockage	8 ans
Presses > 1 000 T	25 ans
Autres installations générales	5 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Moules suivant durée de vie du produit	1 à 10 ans
Mobilier de bureau	8 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans

NOTE 4.3 - CRÉANCES CLIENTS

Créances clients et comptes rattachés (Montants en K€)	31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés (brutes)	3 802
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(122)
Total net des créances clients et comptes rattachés	3 680

La provision pour dépréciation client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non-recouvrement.

NOTE 4.4 - STOCKS

Stocks (Montants en K€)	31/12/2021
Matières premières et consommables	2 165
Marchandises	61
En-cours de production	762
Produits finis	988
Total stocks brut	3 977
Dépréciations des stocks	(257)
Total stocks net	3 720

La hausse des stocks de marchandises est liée essentiellement à la hausse de l'activité enregistrée sur l'exercice et à l'augmentation des tarifs des matières premières. Le groupe a également privilégié une approche prudente pour faire face aux difficultés d'approvisionnements.

NOTE 4.5 : DÉTAILS DE L'ACTIF CIRCULANT PAR ÉCHÉANCE

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2021.

État de l'actif circulant (Montants en K€)	Montant Brut	31/12/2021	
		À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances clients	3 802	3 802	
Créances sur personnel et organismes sociaux	199	199	
Stocks	3 977	3 977	
Subvention	553	553	
Créances fiscales	4 196	4 196	
Impôts différés actifs	1 367	1 367	
Fournisseurs débiteurs	159	159	
Factor	384	384	
Débiteurs divers	895	895	
Autres créances	72	72	
Charges constatées d'avance	231	231	
Total de l'Actif circulant	15 834	15 834	

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE L'ACTIF CIRCULANT

Provisions (Montants en K€)	31/12/2020	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Impact conversion	31/12/2021
Provision sur Stock	246	257	(247)			257
Provisions sur comptes clients	139	-	(17)			122
Provisions sur autres créances	-	-	-			-
Total provisions pour dépréciations	386	257	(264)	-	-	379

La provision pour dépréciation client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non-recouvrement.

NOTE 4.6 - IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF ET PASSIF

Les impôts différés actifs et passifs s'élèvent respectivement 1 367 K€ et à 2 525 K€ à la fin de l'exercice 2021.

Les impôts différés actifs trouvent essentiellement leur origine pour 768 K€ dans l'activation des déficits reportables :

- Verdeyen (établissement stable français) : 718K€. Ce déficit pourra être imputé à horizon un an sur les bénéfices de la société Belge Verdeyen.
- MECELEC Composites : 50K€. Compte tenu des perspectives de rentabilité de la société, le groupe a activé une partie du déficit.

Le solde des impôts différés actifs de 598K€ est lié à la différence d'évaluation des immobilisations lors de la reprise de Verdeyen.

Les impôts différés passifs pour 2 525 K€ sont liés à la plus-value sur l'indemnité d'incendie constatée dans les comptes Belges. En effet, la société Verdeyen lors de sa reprise à la barre du tribunal avait dans son actif une indemnité d'assurance à étaler. Cet élément constitutif du prix d'acquisition génère une distorsion fiscale.

Les impôts différés actifs et passifs bien qu'ils concernent la même société n'ont pas été compensés. En effet, les impôts différés actifs relèvent de la juridiction française (établissement stable Verdeyen reconnu dans le cadre du contrôle fiscal), alors que les impôts différés passifs relèvent de la juridiction Belge.

Le montant des déficits non activés au 31 décembre 2021 s'élève à 15 808K€.

NOTE 4.7 - TRÉSORERIE ACTIVE

Les tableaux ci-dessous présentent le détail de la trésorerie active :

Trésorerie active (Montants en K€)	31/12/2021
Disponibilités	3 692
Concours bancaires courants (Passif)	-
Total Trésorerie nette	3 692

NOTE 4.8 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Le montant des charges constatées d'avance concerne principalement les charges d'exploitation dont les locations. Elles s'analysent comme suit :

Charges constatées d'avance (Montants en K€)	31/12/2021
Cotisations diverses	1
Formation professionnelle	10
Frais généraux	51
Honoraires	14
Maintenance industrielle	8
Maintenance informatique	11
Stock consommables	137
Total général	231

NOTE 4.9 - CAPITAUX PROPRES

NOTE 4.9.1 : COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social	31/12/2021
Capital (en K€)	7 795
Nombre d'actions (actions ordinaires)	7 795 348
Valeur nominale arrondie à deux décimales (en euros)	1,00

Le nombre d'actions auto-détenues par la société est inférieur à 10% du capital social. Ces dernières s'élèvent à 53 651 actions. L'objectif de cette détention est d'animer le cours de Bourse avec un contrat de liquidité.

NOTE 4.9.2 : AUTRES

Les montants présents dans « autres » sont essentiellement composés des subventions d'état.

NOTE 4.10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Aucune provision pour risques et charges n'a été provisionnée au 31 décembre 2021.

Provisions pour engagements de retraites

Il n'a été signé aucun accord particulier dérogeant aux conventions collectives. Les engagements donnent lieu à une gestion interne. Les indemnités de fin de carrière ont été calculées suivant une évaluation individuelle sur les effectifs au 31 décembre 2021, pour un montant de 1 240 K€.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite (à l'initiative du salarié) : 60 à 67 ans personnels non-cadres, 60 à 67 ans personnels cadres.
- Taux d'actualisation brut : 0,98% (IBOXX grade AA).
- Taux de rotation : faible
- Taux de revalorisation des salaires : 1%
- Table de mortalité : INSEE 2021

La Société a choisi de ne pas provisionner ces indemnités dans les comptes.

Litiges et passifs

Le Groupe peut être impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la société membre du Groupe..

Procédure devant les juridictions belges relatives à la nullité de la convention du prêt à laquelle ALTHEORA est intervenue volontairement et procédure devant le Tribunal de commerce de Paris relative au séquestre de la dette obligataire :

À la suite des prétentions infondées de la société SEDAINÉ relatives à l'existence d'une créance à son encontre, VERDEYEN a assigné SEDAINÉ devant les juridictions belges le 7 novembre 2019 afin d'obtenir la nullité de la convention de prêt du 23 juin 2015 arguant le caractère fictif de la convention de prêt ayant pour objectif la distribution de dividendes et non pas le préfinancement à ALTHEORA d'une quelconque TVA. ALTHEORA est intervenue volontairement à cette instance afin de faire valoir ses droits. Par ailleurs, compte tenu des suspicions relatives à l'administration de VERDEYEN par Monsieur Cyril JOSSET, ALTHEORA a déposé une requête devant le Président du Tribunal de commerce le 23 décembre 2019 aux fins que soit ordonné le placement sous séquestre entre les mains de la SELARL Stéphane VAN KEMMEL du montant total des obligations convertibles dues au 17 décembre 2019 soit somme de 9 877 152 euros. Aux termes de ladite requête, ALTHEORA a sollicité que l'ensemble des porteurs d'obligations soient remboursés de leur dette obligataire à l'exception de SEDAINÉ dont le remboursement d'un montant de 5 800 100 euros devait être déduit de la somme de 4 243 699,96 euros représentant le préjudice allégué par les procédures en cours. Par ordonnance en date du 23 décembre 2019, le Président du Tribunal de commerce a considéré que la créance invoquée lui paraissait fondée en son principe et les circonstances évoquées par ALTHEORA étaient susceptibles d'en menacer le recouvrement. Ainsi, l'ensemble des porteurs des dites obligations ont été régulièrement remboursés à l'exception de celle attribuée à SEDAINÉ dont la dette est détenue entre les mains de la SARL VAN KEMMEL à hauteur de 4 243 699,96 euros. Précisons que SEDAINÉ a assigné la société ALTHEORA le 7 février 2020 aux fins de rétractation de ladite ordonnance.

Litiges commerciaux

La société ne présente pas de litige significatif au 31 décembre 2021.

Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la société, sur la base des demandes, des obligations légales et le cas échéant des positions des avocats. À la clôture de l'exercice 2021, aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes.

NOTE 4.11 - DETTES FINANCIÈRES

NOTE 4.11.1 : EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les emprunts auprès des établissements de crédit se décomposent de la manière suivante :

Évolution des emprunts auprès des établissements de crédit (Montants en K€)	Établissements de crédit
Au 31 décembre 2020	8 249
(+) Encaissement	-
(-) Remboursement	(596)
(+) Entrée de périmètre	-
(+/-) Autres mouvements (variation des intérêts courus)	(6)
Au 31 décembre 2021	7 647

Au cours du premier semestre 2020, la société Mecerlec avait souscrit un prêt garanti par l'État (PGE) auprès du pool bancaire pour un montant de 5 000 K€ dans le cadre des mesures prises par le gouvernement pour sécuriser les entreprises impactées par la pandémie COVID 2019 qui impacte les activités du groupe.

NOTE 4.11.2 : ÉCHÉANCIER DES DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières se décomposent de la manière suivante :

État des dettes financières (Montants en K€)	31/12/2021			
	Montant Brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	7 647	1 279	6 323	45
Emprunts et dettes financières diverses	2 149	-	-	-
Concours bancaires courants	-	-	-	-
Total des dettes financières	9 796	1 279	6 323	45

Les emprunts et dettes financières diverses sont essentiellement composés du PGE pour 5,0 M€ et du compte courant MC Partners pour 2,0 M€.

NOTE 4.12 - DÉTAIL DU PASSIF CIRCULANT PAR ÉCHÉANCE

État du passif circulant (Montants en K€)	31/12/2021			
	Montant Brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Clients - Avances et acomptes reçus	-			
Fournisseurs et comptes rattachés	5 879	5 879		
Dettes fiscales et sociales	9 321	6 796	2 525	
Personnel	758	758		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	913	913		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	5 125	5 125		
Impôts différés passifs	2 525	-	2 525	
Dettes sur immobilisations	638	638		
Fournisseurs d'immobilisations	619	619		
Fournisseurs d'immobilisations non parvenues	19	19		
Autres Dettes	377	377		
Clients - RRRR & Autres AAE	86	86		
Autres dettes	292	292		
Total des dettes d'exploitation	16 215	13 690	2 525	
Produits constatés d'avance	240	240		
Total général	16 455	13 930	2 525	

NOTE 4.13 - DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Les charges à payer s'analysent comme suit :

Détail des charges à payer (Montants en K€)	31/12/2021
Avoirs à établir	86
Factures non parvenues	1 712
Dettes sociales	991
Dettes fiscales	252
Divers charges à payer	14
Total général	3 054

NOTE 4.14 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

CA par zone géographique (Montants en K€)	31/12/2021
France	28 747
Reste du monde	3 224
Total chiffre d'affaires	31 971
% Hors France	10%

Le chiffre d'affaires hors France est principalement réalisé en Hongrie, Inde, Italie et États-Unis.

NOTE 4.15 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Autres produits d'exploitation (Montants en K€)	31/12/2021
Production stockée	292
Production immobilisée	603
Subvention d'investissement reconnue en résultat	146
Reprise de provisions	264
Transferts de charges	130
Autres produits	465
Total autres produits d'exploitation	1 900

NOTE 4.16 : PRODUITS À RECEVOIR

Détail des produits à recevoir (Montants en K€)	31/12/2021
Factures à établir	724
Avoirs non parvenus	109
Créances sociales	190
Créances fiscales	27
Total	1 050

NOTE 4.17 : PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Produits financiers (Montants en K€)	31/12/2021
Produits de cession des éléments de l'actif cédés	178
Gains de change	2
Autres produits financiers	2
Reprises sur provisions	26
Total des produits financiers	208

Charges financières (Montants en K€)	31/12/2021
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	172
Pertes de change	2
Dotations provisions financières	41
Charges d'intérêts	108
Autres charges financières	19
Total des charges financières	342

NOTE 4.18 : PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Produits et charges exceptionnels (Montants en K€)	31/12/2021
Reprise de provisions exceptionnelles	62
Transfert de charges	128
Produits exceptionnels divers	2
Dotations aux provisions exceptionnelles	(51)
Autres charges exceptionnelles	(692)
Total des charges exceptionnelles	(551)

Les autres charges exceptionnelles sont principalement constituées de la charge liée au redressement fiscal, ainsi qu'aux frais exceptionnels engendrés par les opérations de restructuration réalisées au cours de l'exercice 2021.

NOTE 4.19 : PREUVE D'IMPÔT

Preuve d'impôts (Montants en K€)	31/12/2021
Résultat net	(228)
Impôts	744
Résultat avant impôt	(972)
Taux d'impôt	25%
Impôt théorique	243
Activation de déficits non antérieurement activés	768
Régulation d'impôt liée à un changement de législation fiscale belge	(337)
Crédit d'impôts	97
Différenciel de taux d'imposition	23
Autres différences	(50)
Impôt comptabilisé	744

NOTE 4.20 : RÉSULTAT PAR ACTION

Résultat de base par action	31/12/2021
Nombre d'actions en circulation	7 795 348
Actions auto détenues	53 651
Nombre d'actions en circulation hors actions auto détenues	7 741 697
Nombre moyen pondéré y compris effets des instruments dilutifs hors actions auto détenues	
Résultat consolidé (en K€)	(228)
Résultat de base par action hors actions auto détenues (€/action)	(0,029)
Résultat dilué par action hors actions auto détenues (€/action)	(0,029)
Résultat par action avant dot. Amort. Des écarts d'acquisition hors actions auto détenues (€/action)	(0,029)

NOTE 4.21 : ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Engagements donnés

- Nantissements de fonds de commerce : 70K€
- Nantissements donnés au profit d'établissements financiers : 25K€
- Garantie au titre du Fonds national de garantie « Prêt croissance industrie 2 » : 480K€
- Gage espèces : 30K€
- Caution solidaire MC PARTNERS : 26K€
- Caution solidaire MP DELOCHE & ASSOCIÉS : 1 932 K€

Engagements reçus

- Garantie de l'état au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » : 900K€
- Garantie de l'état : 3 600K€

NOTE 4.22 : EFFECTIFS

Au 31 décembre 2021, l'effectif moyen du groupe est de 216 personnes.

NOTE 4.23 : RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations allouées au titre de l'exercice 2021 aux dirigeants du groupe (direction et conseil d'administration) représentent un montant global de 100 K€.

NOTE 4.24 : PARTIES LIÉES

Les conventions réglementées passées avec des parties liées et non intégrées dans le périmètre de consolidation ont été les suivantes :

- Avec les SCI Part Dieu Prérout, SCI du Praz et HELEA Financière, location des locaux exploités à Saint Etienne de Saint Geoirs, dont le loyer s'est élevé à 195 K€ au titre de 2021.

- Avec la société MC Partners, convention de compte-courant : solde du compte-courant au 31 décembre 2021 de 1 988 K€ rémunérés au taux de 1,17% l'an.
- Avec la société MC Partners, assistance aux opérations de restructuration du groupe : honoraires de 360 K€ versés au titre de 2021.

NOTE 4.25 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 61 K€ au titre de l'exercice 2021, dont 42 K€ au titre de la clôture annuelle se répartissant à parité entre le collège des commissaires aux comptes.

06

comptes sociaux



BILAN ACTIF

	2021			2020
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				69 088
Frais de développement				44 523
Concessions, brevets et droits similaires	2 100		2 100	
Fonds commercial (1)				22 814
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>2 100</i>		<i>2 100</i>	<i>136 426</i>
Immobilisations corporelles				
Terrains				42 526
Constructions				770 665
Installations techniques, matériel et outillage industriels				1 880 555
Autres immobilisations corporelles				217 227
Immobilisations en cours				406 538
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				<i>3 317 513</i>
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	9 450 098		9 450 098	11 893 319
Créances rattachées à des participations	246 500		246 500	381 500
Autres titres immobilisés				2 215
Prêts				
Autres immobilisations financières	140 517	15 520	124 997	362 831
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>9 837 116</i>	<i>15 520</i>	<i>9 821 596</i>	<i>12 639 866</i>
ACTIF IMMOBILISE	9 839 216	15 520	9 823 696	16 093 806
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				1 456 747
En cours de production de biens				609 255
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				612 831
Marchandises				61 421
<i>Total des stocks</i>				<i>2 740 254</i>
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes	856		856	19 461
Clients et comptes rattachés	357 073		357 073	3 158 596
Autres créances	1 769 875		1 769 875	2 567 909
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<i>2 127 806</i>		<i>2 127 806</i>	<i>5 745 968</i>
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				24 832
Disponibilités	68 582		68 582	8 032 760
<i>Total disponibilités et divers</i>	<i>68 582</i>		<i>68 582</i>	<i>8 057 592</i>
Charges constatées d'avance	3 279		3 279	150 276
ACTIF CIRCULANT	2 199 668		2 199 668	16 694 091
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	12 038 884	15 520	12 023 364	32 787 898

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	2021			2020
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				881 605
Production vendue : - biens				24 616 305
Production vendue : - services				42 047
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				25 539 958
Production stockée				(97 109)
Production immobilisée				152 927
Subventions d'exploitation				52 658
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)		6 722		517 813
Autres produits (1) (11)		310 000		336 333
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)		316 722		26 502 581
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				930 215
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				11 283 467
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				(52 938)
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)		497 424		5 984 717
<i>Total charges externes</i>		<i>497 424</i>		<i>18 145 462</i>
Impôts, taxes et versements assimilés		2 697		551 540
Charges de personnel				
Salaires et traitements		102 181		4 859 912
Charges sociales (10)		47 729		1 926 364
<i>Total charges de personnel</i>		<i>149 911</i>		<i>6 786 276</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				671 655
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				306 979
Dotations aux provisions pour risques et charges				
<i>Total dotations d'exploitation</i>				<i>978 634</i>
Autres charges (12)		38 050		33 750
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		688 083		26 495 664
RESULTAT D'EXPLOITATION		(371 360)		6 916
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				23
Autres intérêts et produits assimilés (5)				1 838
Reprises sur provisions et transferts de charges		25 954		2 217
Différences positives de change				21
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		25 954		4 100
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions		41 474		
Intérêts et charges assimilées (6)				113 134
Différences négatives de change				3 134
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		41 474		116 269
RESULTAT FINANCIER		(15 520)		(112 168)
RESULTAT COURANT		(386 880)		(105 252)

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2021	2020
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		141 502
Produits exceptionnels sur opérations en capital	205 647	568 527
Reprises sur provisions et transferts de charges		361 210
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	205 647	1 071 239
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		501 390
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	359 911	773 623
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		85 253
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	359 911	1 360 267
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(154 263)	(289 027)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		(79 586)
TOTAL DES PRODUITS	548 324	27 577 921
TOTAL DES CHARGES	1 089 468	27 892 616
BENEFICE ou PERTE	(541 143)	(314 694)

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont produits de locations immobilières

(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs

(3) Dont crédit-bail mobilier

(3) Dont crédit-bail immobilier

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général

(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes

(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles

(9) Dont transferts de charges

6 722

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Réserves et RAN	Autre	Résultat	Total capitaux propres
Au 31/12/2019	7 796	1 910		531	10 237
Affectation du résultat		531		(531)	-
Capital social					
Primes d'émission					
Écart de réévaluation					
Réserve légale					
Subvention		291			291
Résultat de la période				(315)	(315)
Au 31/12/2020	7 796	2 732		(315)	10 213
Affectation du résultat		(315)		315	-
Capital social					
Primes d'émission					
Écart de réévaluation					
Réserve légale					
Subvention			(307)		(307)
Résultat de la période				(541)	(541)
Au 31/12/2021	7 796	2 417	(307)	(541)	9 365

annexe aux comptes sociaux

présentation de la Société

Nom : **ALTHEORA**
Capital social : **7 795 348 €**
Date de création : **17/09/1964**
Siège social : **3, rue des Condamines - 07300 MAUVES - France**
Registre du commerce : **336 420 187 AUBENAS - APE 2229A**
Exercice : **du 01/01/2021 au 31/12/2021**

Le bilan de l'exercice présente un total de 12 023 364 euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 548 324 euros et un total charges de 1 089 468 euros, faisant apparaître ainsi un résultat de -541 143 euros.

La présente Annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice ouverts le 01/01/2021 et clôturés le 31/12/2021, ayant une durée de 12 mois.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 31 mars 2022.

règles et méthodes comptables

Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2020-09 du 04 décembre 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe d'image fidèle conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté au cours de l'exercice.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Ils font l'objet de tests de dépréciation mis en oeuvre à chaque clôture afin de vérifier que leurs valeurs nettes comptables n'excèdent pas leurs valeurs d'utilité. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur enregistrée en comptabilité. La valeur des titres est appréciée en fonction d'une approche basée sur la quote-part de capitaux propres détenus dans la filiale à la date de clôture.

Au 31 décembre 2021, la société ALTHEORA est en intégration fiscale avec ses deux sociétés filles, MECELEC Composites et MC Coating.

Information relative à la Société et à son activité

ALTHEORA (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe ALTHEORA (« le Groupe »). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Aubenas sous le numéro 336 420 187.

ALTHEORA se dénommait MECELEC Composites au 31 décembre 2020 et a été renommée sur l'exercice 2021 à la suite de l'apport partiel d'actifs en date du 1^{er} juin 2021 et détaillé ci-après.

ALTHEORA est le cœur d'un écosystème industriel innovant qui rassemble autour d'elle des expertises et des savoir-faire métier issus d'entreprises industrielles françaises qui produisent majoritairement sur notre territoire.

Le siège social de la société est situé au 3 rue des condamines, 07300 Mauves.

Il s'agit d'une première consolidation d'un groupe préexistant qui établit des comptes de manière volontaire.

événements marquants de l'exercice

GESTION DE LA CRISE COVID

Notre activité résiliente durant l'année 2020 démontre encore sa capacité d'adaptation lors de l'exercice 2021. Le niveau d'activité, qui renoue avec celui de 2019, est permis par la forte diversification opérée ces dernières années (secteurs d'activités, technologies, ...).

APPORT PARTIEL D'ACTIFS

Dans le cadre d'une réorganisation groupe, un apport partiel d'actifs de l'activité industrielle de ALTHEORA (ex MECELEC Composites) a été effectuée à compter du 1^{er} juin 2021 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

Lors de cet apport, la société dénommée ALTHEORA au 31 décembre 2020 devient MECELEC Composites et reçoit les apports correspondant à l'activité industrielle pour une valeur de 9 023K.

L'activité commerciale de MECELEC Composites ainsi que son fonctionnement, ses équipes et ses locaux continuent dans cette nouvelle structure.

MECELEC Composites est détenue par ALTHEORA. Les comptes 2021 et 2020 ne sont donc pas comparables

CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ ALTHEORA SHIFT

La société ALTHEORA Shift au capital de 10 000€ a été créée au début de l'exercice 2021. Cette société, tournée vers l'innovation, porte notre stratégie R&D ainsi que les appels à projet (BOOSTERS'IN & BOOSTERS'UP). Au 31 décembre 2021, cette société est détenue par MECELEC Composites.

événements postérieurs à la clôture

Néant

complément d'informations relatif au bilan

UTILISATION DE JUGEMENTS ET D'ESTIMATIONS

Les estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthode.

immobilisations incorporelles

État des immobilisations	Début d'exercice	Acquisitions apports	Virements poste à poste	Cessions ou mise hors service*	Fin d'exercice
Frais de développement - Brevet	1 612	-	-	1 612	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 690	2		1 690	2
Immobilisations en cours	23			23	-
Total des immobilisations incorporelles brutes	3 325	2	-	3 325	2

État des amortissements et provisions	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Cessions ou mise hors service*	Fin d'exercice
Frais de développement	1 520			1 520	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 669			1 669	-
Total des amortissements et provisions	3 189	-	-	3 189	-
Immobilisations incorporelles nettes	136	-	-	-	2

* variations en lien avec l'apport partiel d'actif

immobilisations corporelles

État des immobilisations	Début d'exercice	Acquisitions apports	Virements poste à poste	Cessions ou mise hors service*	Fin d'exercice
Terrains	42			42	-
Construction sur sol propres	636			636	-
Constructions installations générales, agencements et aménagements	1 048			1 048	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 824			13 824	-
Installations générales, agencements, aménagements	287			287	-
Matériel de transport	35			35	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	34			34	-
Immobilisations corporelles en cours	407			407	-
Avances et acomptes	-				-
Total des immobilisations corporelles brutes	16 313	-	-	16 313	-

État des amortissements et provisions	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Cessions ou mise hors service*	Fin d'exercice
Terrains	-			-	-
Construction sur sol propres	222			222	-
Constructions installations générales, agencements et aménagements	690			690	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 717			11 717	-
Installations générales, agencements, aménagements	93			93	-
Matériel de transport	35			35	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	12			12	-
Total des amortissements et provisions	12 769	-	-	12 769	-
Immobilisations corporelles nettes	3 544				-

* variations en lien avec l'apport partiel d'actif

immobilisations financières

Valeur brute	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions*	Fin d'exercice
Autres participations	11 894	9 023	11 467	9 450
Créances rattachées	382		135	247
Autres titres immobilisés	2		2	-
Prêts et autres immobilisations financières	229		229	-
Actions propres et trésorerie liée	134	30	24	140
Immobilisations financières	12 641	9 053	11 857	9 837
Dépréciations et provisions	-	-		-
Dépréciations sur titres de participation	-	-		-
Dépréciation sur créances rattachées à des participations	-	-		-
Actions propres	-	15		15
Cumul dépréciations et provisions	-	15	-	15
Immobilisations financières nettes	12 641	9 038	11 857	9 822

* variations en lien avec l'apport partiel d'actif

Les titres de la société Verdeyen ont été apportés dans le cadre de l'apport partiel d'actif.

trésorerie

Au 31 décembre 2021, la trésorerie active d'ALTHEORA s'élève à 68 582 €.

La Société a conclu un contrat de liquidité avec la société de bourse GILBERT DUPONT, avec prise d'effet au 3 décembre 2018.

CONTRAT DE LIQUIDITÉ

	Au 31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2021
Actions détenues	28 072	218 846	204 267	42 651
Valeur	54,18			74,64
Trésorerie disponible	73,80			50,36

tableau des filiales et participations

Liste des filiales et participations	Capital (6) (e)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10) (f)	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8) (g)		Montant des cautions et avais donnés par la société (7) (i)	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé (7) (10) (j)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10) (k)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7) (l)	Observations (m)
				Brute	Nette					
MPC	100	756	100%	317	317	-	910	170	0	RAS.
MECELEC Composites	9 023	947	100%	9 023	9 023	-	29 457	39	0	RAS.
MC COATING	100	(262)	100%	100	100	-	1 892	(87)	0	RAS.
ALTHEORA Shift	10	(14)	100%	10	10	-	-	(13)	0	RAS.

Cours pris 4,9490 LEI pour 1€ (Valeur 31/12/2021).

stocks

Stocks	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions*	Fin d'exercice
Matières premières et consommables	1 592	-	1 592	-
Produits finis	1 395	-	1 395	-
TOTAL	2 987	-	2 987	-
Dépréciations	247		247	-

* variations en lien avec l'apport partiel d'actif

clients

Créances	Montant brut	Dépréciation	Net
Clients	-	-	-
Groupe	357	-	357
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
TOTAL	357	-	357

Dépréciations	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Clients	139	-	139	-

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les dépréciations sont estimées en fonction du risque de non-recouvrement. Toutes les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

créances

État des créances	Montant brut	À un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	247	-	247
Autres titres immobilisés	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	90	90	-
Trésorerie disponible (contrat de liquidité)	50	50	-
Cumul état des créances	387	140	247

Créances	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Créances clients	-	-	-
Avances et acomptes fournisseurs	-	-	-
Avoirs à recevoir	-	-	-
Personnel- organismes sociaux	-	-	-
Etat, TVA, Is et autres collectivités	119	119	-
Compte Groupe	1 501	1 501	-
Débiteurs divers nets de provisions	150	150	-
Charges comptabilisées d'avance	-	-	-
Autres créances nettes	1 770	1 770	-

capitaux propres

Catégorie de titres	à la clôture de l'exercice	dont créés pendant l'exercice	dont remboursés pendant l'exercice	Valeur Nominale
Actions ordinaires	7 795 348	-	-	1,00€
Dont actions à vote double	2 034 175	-	-	-

provisions

Néant.

IFC (hors bilan)

Le montant des IFC concernant la société ALTHEORA s'élève à 26 K€ à la clôture de l'exercice 2021.

dettes financières

Les comptes courants figurent dans le tableau ci-après « dettes fournisseurs et autres dettes » (notamment le compte courant MC Partners de 1 988 K€).

dettes fournisseurs et autres dettes

Etat des dettes	Solde au 31/12/2021	Paiement à 1 an	Paiements échelonnés
Fournisseurs d'exploitation	50	50	
Dettes fiscales et sociales	140	140	
Dettes sur immobilisations	-	-	
Autres dettes	-	-	
Comptes courants	2 469	2 469	
TOTAL	2 659	2 659	-

produits à recevoir et charges à payer

Nature	Charges à payer	Produits à recevoir
Intérêts courus	-	-
Charges financières	-	-
Clients factures à établir	-	357
Clients avoir à établir	-	-
Fournisseurs avoirs non parvenus	-	-
Fournisseurs factures non parvenues	-	-
Dettes sociales	73	-
Créances sociales	-	-
Dettes fiscales	2	-
Créances fiscales	-	-
Diverses charges à payer	-	-
Divers produits à recevoir	-	-

chiffre d'affaires

Le Chiffre d'Affaires est composé uniquement des management fees.

transfert de charges

Nature	Montant
Transfert de charges	7
TOTAL	7

résultats

résultat financier

Charges financières	31/12/2021	Produits financiers	31/12/2021
Dotations dépréciation sur autres immo financières	41	Reprise dépréciation sur autres immo financières	26
Intérêts et charges assimilés	-	Reprise dépréciation actions propres	-
Pertes sur titres et créances irrécouvrables	-	Reprise dépréciation titres immobilisés et PNC	-
Différence de change	-	Différence de change	-
TOTAL	41	TOTAL	26

résultat exceptionnel

Charges exceptionnelles	31/12/2021	Produits exceptionnels	31/12/2021
Indemnités sociales	-	Reprise sur provisions restructurations	-
Litiges clients fournisseurs	-	Divers et reprises sur provisions	-
VNC immobilisations cédées	-	Produits de cession d'éléments d'actifs	206
VNC immobilisations financières cédées	206	Quote-part subvention d'investissement	-
Pénalités / amendes	-	Reprise sur provisions & transfert de charges	-
Charges et provisions diverses	76	Autre produits exceptionnels	-
Dotations amortissements et charges except.	-		
Honoraires juridiques	78		
TOTAL	360	TOTAL	206

impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Base imposable avant imputation des déficits	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	(387)	-	-	(387)
Résultat exceptionnel	(154)	-	-	(154)
Crédit impôt(*)	-	-	-	-
Participation / Intéressement	-	-	-	-
Résultat comptable	(541)			(541)

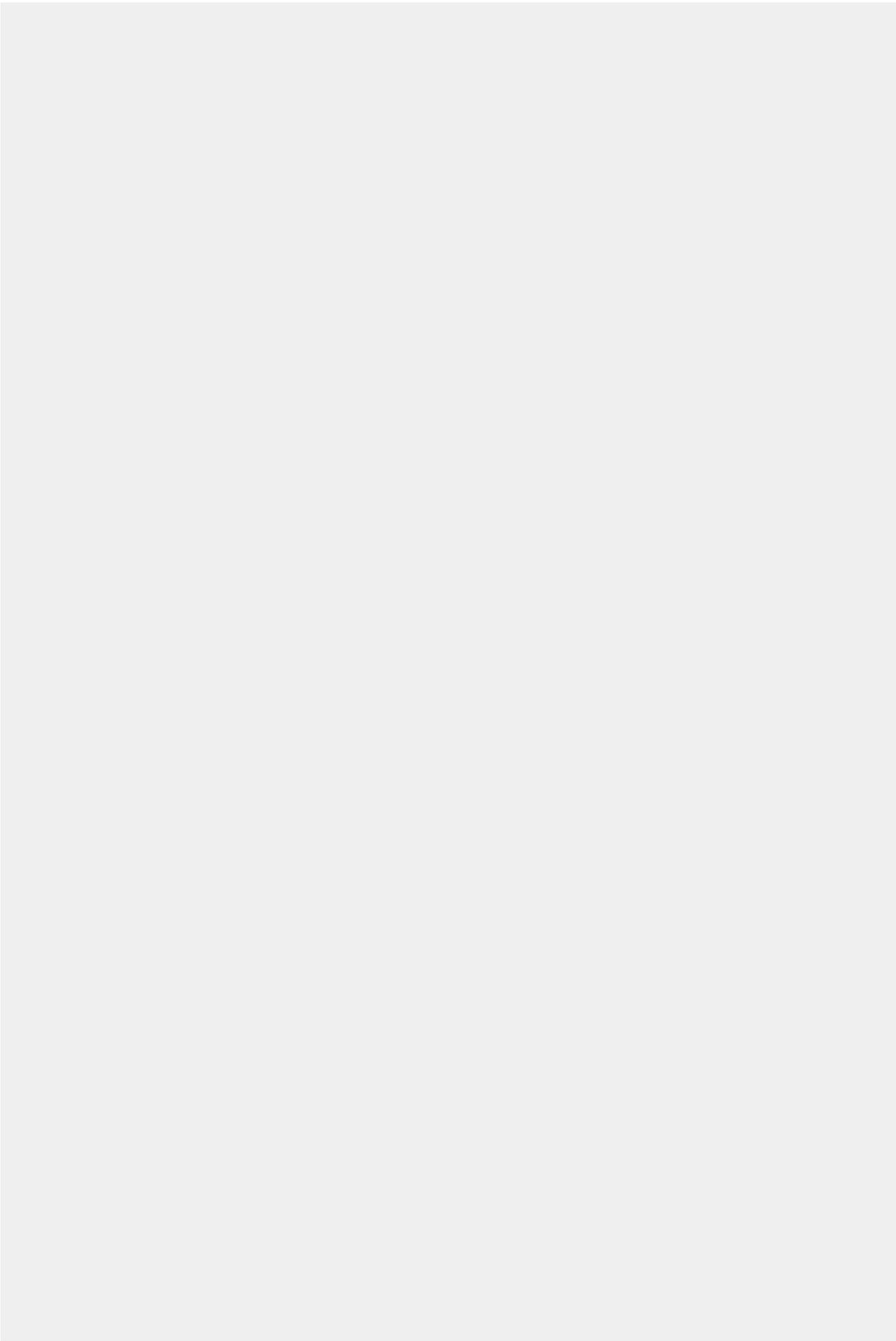
*(comprend les crédits d'impôts Recherche)

situation fiscale différée et latente

Rubriques	Montant
Impôt dû	-
Provisions réglementées	-
Total Accroissements	-
Report déficitaire	-
Total des intégrations	18
Total des déductions	-
Résultat fiscal	(523)
Situation fiscale différée nette	523

résultats de la société au cours des cinq dernières années

	2017	2018	2019	2020	2 021
Capital en fin d'exercice					
nombre des actions ordinaires existantes	4 049 382	4 049 592	7 795 348	7 795 348	7 795 348
capital social	12 148 146	12 148 776	7 795 348	7 795 348	7 795 348
nombre des actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
nombre maximal d'actions futures à créer:					
- par conversion d'obligations	6 509 500	6 509 290	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	23 606 471	22 999 306	28 920 806	25 539 958	-
Résultat avant impôts, participation des salariées et dotations aux amortissements et provisions	195 747	1 020 711	548 980	240 334	(525 624)
Impôts sur les bénéfices	(92 832)	(114 909)	(109 761)	(79 586)	-
Participation des salariés due au titre de l'exercice	172 394	(202)	126 323	-	-
Résultats après impôts, participation des salariées et dotation aux amortissements et provisions	(1 403 887)	922 513	530 667	(314 694)	(541 143)
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultats par action					
Résultat avant impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	0	-0
Dividende attribuée à chaque action	(0)	0	0	(0)	-0
	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	160	157	171	154	1
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 079 104	4 733 250	5 042 177	4 859 912	102 182
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales ...)	2 515 037	2 260 020	2 081 862	1 926 364	47 729



07

rappports des commissaires aux comptes



Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

ALTHEORA

Société anonyme
au capital de 7 795 348€
3 rue des condamines
07300 Mauves

Exercice clos le 31 décembre 2021

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes

44 Quai Charles de Gaulle
69463 Lyon Cedex 06

ADN Paris

Commissaire aux Comptes

PAE des Glaisins
4 rue du Bulloz
74940 Annecy Le Vieux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

ALTHEORA

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires de la société Althéora,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Althéora relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 3.1 – Spécificité de la consolidation au 31 décembre 2021 » de l'annexe des comptes consolidés concernant l'absence de présentation de données comparatives de l'exercice précédent. En effet, le groupe établissant pour la première fois des comptes consolidés en règles françaises, celui-ci n'a pas d'obligation de présenter de comptes comparatifs.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Les notes « 2.14 : Impôts différés » et « 4.6 : Impôts différés actif et passif » de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les traitements comptables relatifs aux impôts différés. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des impôts différés ainsi que celles retenues pour le suivi des impôts différés passifs, et nous avons vérifié que l'information donnée à ce titre dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés sont appropriées.
- La note « 2.7 : Immobilisations incorporelles – a) Frais de Recherche et développement » de l'annexe aux comptes consolidés décrit le traitement comptable relatif aux frais de développement activés par le groupe. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des coûts de production interne ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle, et nous avons vérifié que l'information donnée à ce titre dans la note de l'annexe aux comptes consolidés est appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité

d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon et Annecy, le 14 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton

ADN Paris

Membre français de Grant Thornton International



Françoise Méchin
Associée



Katia Fleche
Associée



Philippe Sixdenier
Associé



Comptes consolidés clos au 31 décembre 2021

Bilan consolidé – Actif

Bilan - Actif en K€	Notes	31/12/2021		
		Montant brut	Amort. Prov.	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	4.2	4 073	3 238	835
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	4.1	454		454
Immobilisations corporelles	4.2	38 143	23 295	14 848
Immobilisations financières	4.2	259		259
Titres mis en équivalence				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		42 474	26 532	15 942
Stocks	4.4	3 977	257	3 720
Clients et comptes rattachés	4.3	3 802	122	3 680
Autres créances et comptes de régularisation	4.6 / 4.8	8 056		8 056
Valeurs mobilières de placement		25		25
Disponibilités	4.7	3 691		3 691
TOTAL ACTIF CIRCULANT		19 551	379	19 172
TOTAL ACTIF		62 025	26 911	35 114

Bilan consolidé – Passif

Bilan - Passif en K€	Notes	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES GROUPE		8 862
Capital social	4.9.1	7 795
Primes		2 728
Réserves et résultat		-3 116
Autres	4.9.2	1 455
INTERETS MINORITAIRES		0
Provisions	4.10	
Emprunts et dettes financières	4.11	9 796
Fournisseurs et comptes rattachés	4.12	5 879
Autres dettes et comptes de régularisation	4.12	10 577
TOTAL DETTES		26 251
TOTAL PASSIF		35 114



Compte de résultat consolidé

Comptes de résultat en K€	Notes	31/12/2021
Chiffre d'affaires	4.14	31 971
Autres produits d'exploitation	4.15	1 900
Achats consommés		14 607
Charges de personnel		8 809
Impôts, taxes et versements assimilés		448
Autres charges d'exploitation		8 184
Dotations aux amortissements sur immobilisations		2 109
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-286
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-286
Charges et produits financiers	4.17	-135
Charges et produits exceptionnels	4.18	-551
Impôts sur les bénéfices	4.19	744
Résultat net des entités intégrées		-228
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence		-
Résultat net de l'ensemble consolidé		-228
Intérêts minoritaires		-
Résultat net (Part du groupe)		-228
Résultat Groupe par action hors actions auto détenues (en €)		- 0,029
Résultat Groupe dilué par action hors actions auto détenues (en €)		- 0,029

Tableau de variation des capitaux propres

Montant en K€	Capital d'actions (en milliers)	Capital social	Primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Autres	Réserve de conversion Groupe	Résultat de l'exercice	Capitaux propres - Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres total
Au 31 décembre 2020	7 795	7 795	2 728	- 2 306	855	-	551	8 520	-	8 520
Affectation du résultat 2020				551						
Résultat net 2021							228	228		228
Subventions					600			600		600
Contrat de liquidité : actions propres				14				14		14
Autres				11		27		16		16
Au 31 décembre 2021	7 795	7 795	2 728	- 2 861	1 455	-	27	8 862	-	8 862



Tableau de flux de trésorerie

	31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'activité	
Résultat net des sociétés intégrées	-228
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	1 850
- Variation des impôts différés	-1 400
+ Autres écritures sans impact sur la trésorerie	-
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	6
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	635
Flux net de trésorerie généré par l'activité	864
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	
Acquisition d'immobilisations	-4 630
Subvention d'investissement	300
Produit de cession d'immobilisations, net d'impôt	178
Incidence des variations de périmètre	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-4 151
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	
Dividendes versés aux actionnaires de l'entité consolidante	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-
Augmentations de capital en numéraire	-
Emissions d'emprunts	-
Remboursements d'emprunts	-1 603
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 603
Variation de trésorerie	-4 891
Trésorerie d'ouverture	8 649
Trésorerie de clôture	3 716
Incidence des variations de cours des devises	-42

Analyse détaillée de la variation du besoin de fonds de roulement (BFR)

Détail de la variation du BFR en K€	31/12/2021
Stocks	-754
Créances Clients	3 268
Autres Créances	-498
Avances versées sur commandes	-58
CCA	-65
Avances reçues sur commandes	-63
Dettes Fournisseurs	1 240
Dettes fiscales et sociales	1 622
Dettes sur immo et comptes rattachés	106
Autres dettes	-4 163
Total des variations	635

Annexe des comptes consolidés annuels

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en K-euros.)

Table des matières

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs.....	6
1.1 : Information relative à la Société et à son activité	6
1.2 : Evénements marquants de l'exercice.....	6
1.3 : Evénements postérieurs à la clôture.....	7
Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables	7
2.1 : Principe d'établissement des comptes consolidés.....	7
2.2 : Utilisation de jugements et d'estimations	8
2.3 : Changement de méthode comptable	8
2.4 : Méthodes de consolidation	8
2.5 : Méthode de conversion	8
2.6 : Dates de clôture	9
2.7 : Immobilisations incorporelles.....	9
2.8 : Immobilisations corporelles.....	10
2.9 : Immobilisations financières	10
2.10 : Stocks.....	10
2.11 : Créances.....	10
2.12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	11
2.13 : Provisions pour risques et charges.....	11
2.14 : Impôts différés	11
2.15 : Reconnaissance des revenus	11
2.16 : Modalités de calcul du résultat par action.....	11
2.17 : Information sectorielle	11
Note 3 : Périmètre de consolidation.....	12
3.1 : Spécificité de la consolidation au 31 décembre 2021	12
3.2 : Périmètre au 31 décembre 2021.....	12
3.3 : Variations de périmètre.....	12
3.4 : Sociétés exclues du périmètre.....	12
Note 4 : Notes sur le bilan consolidé	13
Note 4.1 : Ecart d'acquisition.....	13
Note 4.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	13
Note 4.3 : Créances clients.....	15
Note 4.4 : Stocks.....	15
Note 4.5 : Détails de l'actif circulant par échéance.....	15
Note 4.6 : Impôts différés actif et passif	16
Note 4.7 : Trésorerie active.....	16

Note 4.8 : Charges et produits constatés d'avance.....	17
Note 4.9 : Capitaux propres	17
Note 4.10 : Provisions pour risques et charges	17
Note 4.11 : Dettes financières.....	19
Note 4.11.1 : Emprunts auprès des établissements de crédit.....	19
Note 4.11.2 : Echancier des dettes financières.....	20
Note 4.12 : Détail du passif circulant par échéance	20
Note 4.13 : Détail des charges à payer.....	20
Note 4.14 : Chiffre d'affaires.....	21
Note 4.15 : Autres produits d'exploitation.....	21
Note 4.16 : Produits à recevoir.....	21
Note 4.17 : Produits et charges financiers.....	22
Note 4.18 : Produits et charges exceptionnels.....	22
Note 4.19 : Preuve d'impôt.....	22
Note 4.20 : Résultat par action.....	23
Note 4.21 : Engagements donnés et reçus.....	23
Note 4.22 : Effectifs.....	23
Note 4.23 : Rémunération des dirigeants	23
Note 4.24 : Parties liées	23
Note 4.25 : Honoraires des commissaires aux comptes.....	24

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

1.1 : Information relative à la Société et à son activité

ALTHEORA (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe consolidé ALTHEORA (« le Groupe »). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Aubenas sous le numéro 336 420 187.

ALTHEORA se dénommait Mecerlec Composites au 31 décembre 2020 et a été renommée sur l'exercice 2021 à la suite de l'apport partiel d'actifs en date du 1^{er} juin 2021 et détaillé ci-après.

ALTHEORA est le cœur d'un écosystème industriel innovant qui rassemble autour d'elle des expertises et des savoir-faire métier issus d'entreprises industrielles françaises qui produisent majoritairement sur notre territoire.

Le siège social de la société est situé au 3 rue des condamines, 07300 Mauves.

Il s'agit d'une première consolidation d'un groupe préexistant qui établit des comptes de manière volontaire.

1.2 : Evénements marquants de l'exercice

Gestion de la crise COVID :

Notre activité résiliente durant l'année 2020 démontre encore sa capacité d'adaptation lors de l'exercice 2021. Le niveau d'activité, qui renoue avec celui de 2019, est permis par la forte diversification opérée ces dernières années (secteurs d'activités, technologies, ...).

Apport partiel d'actifs :

Dans le cadre d'une réorganisation groupe, un apport partiel d'actifs de l'activité industrielle de Altheora (ex Mecerlec Composites) a été effectuée à compter du 1er juin 2021 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

Lors de cet apport, la société dénommée Altheora au 31 décembre 2020 devient Mecerlec Composites et reçoit les apports correspondant à l'activité industrielle pour une valeur de 9 023K.

L'activité commerciale de Mecerlec Composites ainsi que son fonctionnement, ses équipes et ses locaux continuent dans cette nouvelle structure.

Mecerlec Composites est détenue par Altheora.

Création de la société ALTHEORA SHIFT :

La société ALTHEORA SHIFT au capital de 10 000€ a été créée au début de l'exercice 2021. Cette société, tournée vers l'innovation, porte notre stratégie R&D ainsi que les appels à projet (Boostes' in & Boosters' up). Au 31 décembre 2021, cette société est détenue par Mecerlec Composites.

Contrôle fiscal :

Un contrôle fiscal a eu lieu en octobre 2021 portant en matière d'impôt société sur les périodes du 01/01/2018 au 31/12/2020, ainsi qu'en matière de TVA pour les opérations réalisées sur la période du 01/01/2021 au 31/05/2021.

Les principaux effets du redressement adressé consistent en une charge reconnue au compte de résultat pour 165 K€. Les corrections bilantielles relatives à la TVA représentent un risque nul au 31 décembre 2021.

1.3 : Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 : Principe d'établissement des comptes consolidés

Les états financiers consolidés annuels d'ALTHEORA sont établis pour la première fois et de manière volontaire pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 selon le règlement 2020-1 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés. Ces derniers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 31 mars 2022 qui a autorisé sa publication.

Les états financiers consolidés d'ALTHEORA sont établis selon le règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles comptables générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices

Concernant le risque lié à la continuité d'exploitation dans le contexte actuel de pandémie mondiale et d'environnement économique incertain, ALTHEORA du fait de la récurrence de son business model et des Prêts Garantis par l'Etat obtenus (5 M€) ne considère pas qu'il existe un risque de continuité d'exploitation au niveau du Groupe.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- Un choix est offert par la législation ;
- Une exception prévue par les textes est utilisée ;
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle ;
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.2 : Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers consolidés, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faits par la direction du groupe ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- L'évaluation et la dépréciation des actifs corporels et incorporels.
- L'évaluation des provisions.

2.3 : Changement de méthode comptable

Les comptes consolidés présentés sont les premiers du groupe ALTHEORA, il n'y a de ce fait aucun changement de méthode.

2.4 : Méthodes de consolidation

Les filiales contrôlées directement ou indirectement par la société ALTHEORA sont consolidées selon la méthode dite de l'intégration globale. Cette méthode consiste à inclure dans les comptes du Groupe les éléments du bilan et du compte de résultat de chacune des sociétés concernées, après élimination des opérations et des résultats internes, en distinguant la part du Groupe de celle des intérêts minoritaires.

Les participations dans les entités sous contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société, incluant le résultat de l'exercice.

2.5 : Méthode de conversion

Les états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros, monnaie de présentation des états financiers du Groupe, de la façon suivante :

- Capitaux propres cours historiques
- Autres postes du bilan cours de clôture
- Compte de résultat cours moyen

Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres.

Les filiales étrangères sont considérées comme autonomes.

Les sociétés françaises et belge du groupe fonctionnent en euros et tiennent leur comptabilité dans la même monnaie.

MPC Roumanie, seule société du groupe hors zone Euro, tient sa comptabilité en devise locale.

2.6 : Dates de clôture

Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre.

Les sociétés acquises en cours de d'exercice sont consolidées à compter de leur prise de contrôle.

2.7 : Immobilisations incorporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

a) Frais de Recherche et Développement :

Le groupe applique la méthode préférentielle qui est l'inscription des frais de recherches et développement à l'actif.

Les dépenses encourues lors de la phase de développement d'un projet interne sont comptabilisées en immobilisations incorporelles si les critères suivants sont remplis simultanément :

- La faisabilité technique en vue de sa mise en vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou la vendre ;
- Sa capacité à utiliser ou vendre cette immobilisation ;
- L'immobilisation va générer des avantages économiques futurs ;
- La société dispose des ressources nécessaires à l'achèvement et la vente ;
- Les dépenses liées à l'immobilisation sont évaluées de manière fiable.

b) Ecart d'acquisition

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise, les actifs et passifs identifiables de cette entité sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur estimée à la date d'acquisition.

En cas d'écart positif entre le prix d'acquisition net et la juste valeur des actifs et passifs identifiables, l'excédent est porté en écart d'acquisition à l'actif du bilan consolidé.

Le prix d'acquisition net inclut tous les honoraires et les frais accessoires directement liés à l'acquisition.

Un écart d'acquisition positif représente l'excédent entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Écarts d'acquisition ».

Le groupe procède à un test de dépréciation et n'amortie pas ces écarts.

2.8 : Immobilisations corporelles

Les éléments principaux d'immobilisations corporelles qui ont des utilisations différentes, qui procurent des avantages économiques selon des rythmes différents, ou qui doivent faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, sont comptabilisés séparément et font l'objet d'un plan d'amortissement propre.

Les éléments d'actif, nets de la valeur résiduelle, font l'objet de plans d'amortissement déterminés en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus, à compter de la date de mise en service de l'actif. Les plans d'amortissement n'ont pas été modifiés au cours de l'exercice.

Ecart d'évaluation identifiable : Lors de l'entrée dans le périmètre de Verdeyen fin 2018, un écart de réévaluation a été constaté pour 3,5 M€, celui-ci est amorti en fonction du plan d'amortissement pratiqué initialement par MECELEC Composites.

2.9 : Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.10 : Stocks

Les stocks de matières premières et composants sont évalués suivant la méthode d'évaluation des stocks par le dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achats. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges de production, les amortissements des biens concourant à la production en fonction des gammes opératoires en cours. Les frais financiers ainsi que le coût de la sous-activité sont exclus de la valeur des stocks.

Les rotations lentes, déterminées par un outil statistique, donnent lieu à des dépréciations calculées en fonction de la durée d'écoulement prévisible et variant de 10 à 90% selon le risque de mévente, d'obsolescence ou la valeur de réalisation pour les produits finis et les encours, compte tenu de la rotation plus longue sur les matières premières.

Les temps de rotations pour les matières premières, composants et emballages sont plus longs compte-tenu des minimums d'achats sur des marchandises spécifiques. Les temps de rotation entre les matières et composants et les produits finis/encours ne peuvent être du même ordre. En effet, certains marchés sont conclus en prévisionnel sur une durée assez longue (au-delà d'une année pour la plupart).

2.11 : Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances et dettes en monnaie étrangère sont comptabilisées au cours de clôture. Les écarts de change de l'exercice sont imputés en charges ou produits financiers.

2.12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidé, la trésorerie est définie comme l'ensemble des liquidités du groupe en comptes courants bancaires, caisses et valeurs mobilières de placement, sous déduction des concours bancaires à court terme.

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif à leur valeur d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur liquidative.

2.13 : Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre de la société une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé.

2.14 : Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable. Le taux d'impôt utilisé est le taux d'impôt applicable lors du reversement des différences temporaires, tel qu'il résulte des lois et règlements en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ; dans cette situation, ils sont retenus à hauteur des passifs d'impôts différés déjà constatés arrivant à échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs deviennent ou restent récupérables
- ou s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de cette période.

2.15 : Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires du groupe est essentiellement réalisé en France.

Il s'agit d'une activité industrielle qui n'a pas de facturation de projets.

2.16 : Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé part du groupe se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Aucun instrument dilutif ayant été émis le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

2.17 : Information sectorielle

La ventilation des immobilisations ou des actifs employés par zone géographique ou monétaire et par secteur d'activité n'est pas présentée.

La ventilation du résultat d'exploitation après dotation aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition, par zone géographique et/ou par secteur d'activité selon le mode d'organisation choisi par le groupe n'est pas non plus présentée.

Ces informations sont données dans le rapport annuel sans retraitement des flux de consolidation. L'information contributrice n'étant pas disponible.

Note 3 : Périmètre de consolidation

3.1 : Spécificité de la consolidation au 31 décembre 2021

Le règlement ANC 2020-01 a prévu une exception dans son article 121-3 qui indique : « Un groupe peut présenter un bilan, un compte de résultat et les éléments compris dans l'annexe sans comparatif avec l'exercice précédent dans les cas suivants :

- Groupe préexistant nouvellement soumis à l'obligation d'établir des comptes consolidés ;
- Groupe préexistant établissant de manière volontaire des comptes consolidés pour la première fois ;
- Groupe nouvellement créé ».

Il en résulte que notre groupe établissant pour la première fois sur une base volontaire des comptes consolidés en règles françaises, n'a pas l'obligation d'avoir un compte de résultat comparatif pour la clôture annuelle.

3.2 : Périmètre au 31 décembre 2021

Sociétés	31/12/2021		Méthode de consolidation	31/12/2020	
	% de contrôle	% d'intérêts		% de contrôle	% d'intérêts
ALTHEORA	100%	100%	IG	100%	100%
MECELEC COMPOSITES	100%	100%	IG	100%	100%
MC COATING	100%	100%	IG	100%	100%
MPC ROUMANIE	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ALTHEORA SHIFT	100%	100%	IG	non présente	non présente
VERDEYEN	99,92%	99,92%	IG	99,92%	99,92%

IG : Intégration Globale

MEQ : Mise En Equivalence

NC : Non consolidée

3.3 : Variations de périmètre

Entrées de périmètre

Création de la société ALTHEORA SHIFT en début d'année 2021. Aucune activité réalisée à l'intérieur de cette structure pour le moment.

3.4 : Sociétés exclues du périmètre

Aucune société n'est exclue du périmètre de consolidation.

Note 4 : Notes sur le bilan consolidé

Note 4.1 : Ecarts d'acquisition

ECARTS D'ACQUISITION (Montants en K€)	Valeur nette 31/12/2020	Augmentations	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	Valeur nette 31/12/2021
Ecart d'acquisition MC Coating	144	-	-	-	144
Ecart d'acquisition Verdeyen	310	-	-	-	310
Total écarts d'acquisition	454	-	-	-	454

Ecart d'acquisition relatif à MC Coating :

Acquisition de la société pour 50 K€ en mars 2020. A la clôture de l'exercice 2020, nous constatons un écart d'acquisition de 144 K€.

Ecart d'acquisition relatif à Verdeyen :

Prise de contrôle de la société en 2018. A la clôture de l'exercice 2018, nous constatons un écart d'acquisition de 310 K€.

La société n'a pas fait le choix d'amortir les écarts d'acquisitions. Ces derniers feront l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture.

Note 4.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

- Les immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Mise au rebut	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	31/12/2021
Frais de recherches et de développement	1 589	20			14			1 623
Concessions, brevets & droits similaires	24	5						29
Logiciels	635	103		25				713
Fonds commercial	1 091	0	3		3			1 091
Autres postes d'immobilisations incorporelles								-
Autres immobilisations incorporelles en cours	23	142	3				0	162
Ecart d'acquisition	454							454
Total immobilisations incorporelles	3 816	271	6	25	17	-	0	4 073
Terrains, agencements terrain	434	6						440
Constructions	8 454	1 298						9 751
Installations techniques, matériel et outillages industriels	24 011	1 902			114		4	26 031
Installations générales, agencements, aménagements	502			130				372
Matériel de transport	37			15				22
Matériel de bureau, informatique, mobilier	118	133			1		0	252
Autres immobilisations corporelles	-							-
Immobilisations corporelles en cours	406	1 001		1	132			1 274
Total immobilisations corporelles	33 961	4 339	-	146	17	-	4	38 142
Autres immobilisations financières	310	15	66				0	259
Titres mis en équivalence	-							-
Total immobilisations financières	310	15	66	-	-	-	0	259
TOTAL GENERAL	38 087	4 625	72	171	0	-	4	42 474

Les autres immobilisations financières, représentant 259 K€ au 31 décembre 2021, correspondent principalement à des dépôts et cautionnements.

- Les amortissements des immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2020	Dotations	Reprises	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	31/12/2021
Frais de recherches et de développement	1 520	30					1 550
Concessions, brevets & droits similaires	19						19
Logiciels	571	38	- 25				584
Fonds commercial	1 083	2					1 085
Autres postes d'immobilisations incorporelles							-
Autres immobilisations incorporelles en cours							-
Total immobilisations incorporelles	3 193	70	- 25	-	-	-	3 238
Terrains, agencements terrain	213	20					233
Constructions	2 709	486					3 195
Installations techniques, matériel et outillages industriels	18 111	1 204					19 315
Installations générales, agencements, aménagements	192	38	- 20				210
Matériel de transport	35	1	- 15				21
Matériel de bureau, informatique, mobilier	74	33					107
Autres immobilisations corporelles							-
Immobilisations corporelles en cours							-
Provision dépréciation immo corporelles	225		- 7			- 3	215
Total immobilisations corporelles	21 559	1 782	- 42	-	-	3	23 295
Autres immobilisations financières							-
Titres mis en équivalence							-
Total immobilisations financières	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	24 752	1 852	- 67	-	-	3	26 533

Les amortissements sont généralement calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue et comptabilisés en dotations d'exploitation. Dans le cas d'immobilisations obsolètes, des provisions complémentaires peuvent être constatées. Les durées d'amortissements par catégorie sont les suivantes :

Constructions « en dur »	20 ans
Machines, matériels	5 ans
Toitures.....	10 à 20 ans
Centrales hydrauliques, ponts roulants.....	8 ans
Constructions légères	20 ans
Presses Injection.....	10 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Presse à Compression < 1000 T.....	5 ans
Installations et aménagements industriels et de stockage.....	8 ans
Presses > 1 000 T	25 ans
Autres installations générales.....	5 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Moules suivant durée de vie du produit.....	1 à 10 ans
Mobilier de bureau.....	8 ans
Matériel de transport.....	2 à 5 ans

Note 4.3 : Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés (brutes)	3 802
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	-122
Total net des créances clients et comptes rattachés	3 680

La provision pour dépréciation client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non-recouvrement.

Note 4.4 : Stocks

STOCKS (Montants en K€)	31/12/2021
Matières premières et consommables	2 165
Marchandises	61
En-cours de production	762
Produits finis	988
Total stocks brut	3 977
Dépréciations des stocks	-257
Total stocks net	3 720

La hausse des stocks de marchandises est liée essentiellement à la hausse de l'activité enregistrée sur l'exercice et à l'augmentation des tarifs des matières premières. Le groupe a également privilégié une approche prudente pour faire face aux difficultés d'approvisionnements.

Note 4.5 : Détails de l'actif circulant par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2021.

ETAT DE L'ACTIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2021		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances clients	3 802	3 802	
Créances sur personnel et organismes sociaux	199	199	
Stocks	3 977	3 977	
Subvention	553	553	
Créances fiscales	4 196	4 196	
Impôts Différés Actifs	1 367	1 367	
Fournisseurs débiteurs	159	159	
Factor	384	384	
Débiteurs divers	895	895	
Autres créances	72	72	
Charges constatées d'avance	231	231	
Total de l'Actif circulant	15 834	15 834	

Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2020	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Impact conversion	31/12/2021
Provision sur Stock	246	257	- 247			257
Provisions sur comptes clients	139	-	- 17			122
Provisions sur autres créances	-	-	-			-
Total provisions pour dépréciations	386	257	- 264	-	-	379

La provision pour dépréciation client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non-recouvrement.

Note 4.6 : Impôts différés actif et passif

Les impôts différés actifs et passifs s'élèvent respectivement 1 367 K€ et à 2 525 K€ à la fin de l'exercice 2021.

Les impôts différés actifs trouvent essentiellement leur origine pour 768 K€ dans l'activation des déficits reportables :

- Verdeyen (établissement stable français) : 718 K€. Ce déficit pourra être imputé à horizon un an sur les bénéfices de la société Belge Verdeyen.
- MECELEC Composites : 50 K€. Compte tenu des perspectives de profitabilité de la société, le groupe a activé une partie du déficit.

Le solde des impôts différés actifs de 598 K€ est lié à la différence d'évaluation des immobilisations lors de la reprise de Verdeyen.

Les impôts différés passifs pour 2 525 K€ sont liés à la plus-value sur l'indemnité d'incendie constatée dans les comptes Belges. En effet, la société Verdeyen lors de sa reprise à la barre du tribunal avait dans son actif une indemnité d'assurance à étaler. Cet élément constitutif du prix d'acquisition génère une distorsion fiscale.

Les impôts différés actifs et passifs bien qu'ils concernent la même société n'ont pas été compensés. En effet, les impôts différés actifs relèvent de la juridiction française (établissement stable Verdeyen reconnu dans le cadre du contrôle fiscal), alors que les impôts différés passifs relèvent de la juridiction Belge.

Le montant des déficits non activés au 31 décembre 2021 s'élève à 15 808 K€.

Note 4.7 : Trésorerie active

Les tableaux ci-dessous présentent le détail de la trésorerie active :

TRESORERIE ACTIVE (Montants en K€)	31/12/2021
Disponibilités	3 692
Concours bancaires courants (Passif)	
Total Trésorerie nette	3 692

Note 4.8 : Charges et produits constatés d'avance

Le montant des charges constatées d'avance concerne principalement les charges d'exploitation dont les locations. Elles s'analysent comme suit :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2021
Côtisations diverses	1
Formation professionnelle	10
Frais généraux	51
Honoraires	14
Maintenance industrielle	8
Maintenance informatique	11
Stock consommables	137
Total général	231

Note 4.9 : Capitaux propres

Note 4.9.1 : Composition du capital social

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2021
Capital (en K€)	7 795
Nombre d'actions (actions ordinaires)	7 795 348
Valeur nominale arrondie à deux décimales (en euros)	1,00

Le nombre d'actions auto-détenues par la société est inférieur à 10% du capital social. Ces dernières s'élèvent à 53 651 actions. L'objectif de cette détention est d'animer le cours de bourse avec un contrat de liquidité.

Note 4.9.2 : Autres

Les montants présents dans « autres » sont essentiellement composés des subventions d'état.

Note 4.10 : Provisions pour risques et charges

Aucune provision pour risques et charges n'a été provisionnée au 31 décembre 2021.

Provisions pour engagements de retraites

Il n'a été signé aucun accord particulier dérogeant aux conventions collectives. Les engagements donnent lieu à une gestion interne. Les indemnités de fin de carrière ont été calculées suivant une évaluation individuelle sur les effectifs au 31 décembre 2021, pour un montant de 1 240 K€.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite (à l'initiative du salarié) : 60 à 67 ans personnels non-cadres, 60 à 67 ans personnels cadres.
- Taux d'actualisation brut : 0,98% (IBOXX grade AA).
- Taux de rotation : faible
- Taux de revalorisation des salaires : 1%

- Table de mortalité : INSEE 2021

La Société a choisi de ne pas provisionner ces indemnités dans les comptes.

Litiges et passifs

Le Groupe peut être impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la société membre du Groupe..

Procédure devant les juridictions belges relatives à la nullité de la convention du prêt à laquelle ALTHEORA est intervenue volontairement et procédure devant le Tribunal de commerce de Paris relative au séquestre de la dette obligataire :

À la suite des prétentions infondées de la société SEDAINE relatives à l'existence d'une créance à son encontre, VERDEYEN a assigné SEDAINE devant les juridictions belges le 7 novembre 2019 afin d'obtenir la nullité de la convention de prêt du 23 juin 2015 arguant le caractère fictif de la convention de prêt ayant pour objectif la distribution de dividendes et non pas le préfinancement à ALTHEORA d'une quelconque TVA. ALTHEORA est intervenue volontairement à cette instance afin de faire valoir ses droits. Par ailleurs, compte tenu des suspicions relatives à l'administration de VERDEYEN par Monsieur Cyril JOSSET, ALTHEORA a déposé une requête devant le Président du Tribunal de commerce le 23 décembre 2019 aux fins que soit ordonné le placement sous séquestre entre les mains de la SELARL Stéphane VAN KEMMEL du montant total des obligations convertibles dues au 17 décembre 2019 soit somme de 9 877 152 euros. Aux termes de ladite requête, ALTHEORA a sollicité que l'ensemble des porteurs d'obligations soient remboursés de leur dette obligataire à l'exception de SEDAINE dont le remboursement d'un montant de 5 800 100 euros devait être déduit de la somme de 4 243 699,96 euros représentant le préjudice allégué par les procédures en cours. Par ordonnance en date du 23 décembre 2019, le Président du Tribunal de commerce a considéré que la créance invoquée lui paraissait fondée en son principe et les circonstances évoquées par ALTHEORA étaient susceptibles d'en menacer le recouvrement. Ainsi, l'ensemble des porteurs des dites obligations ont été régulièrement remboursés à l'exception de celle attribuée à SEDAINE dont la dette est détenue entre les mains de la SARL VAN KEMMEL à hauteur de 4 243 699,96 euros. Précisons que SEDAINE a assigné la société ALTHEORA le 7 février 2020 aux fins de rétractation de ladite ordonnance.

Litiges commerciaux

La société ne présente pas de litige significatif au 31 décembre 2021.

Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la société, sur la base des demandes, des obligations légales et le cas échéant des positions des avocats. A la clôture de l'exercice 2021, aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes.

Note 4.11 : Dettes financières

Note 4.11.1 : Emprunts auprès des établissements de crédit

Les emprunts auprès des établissements de crédit se décomposent de la manière suivante :

EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Montant en K€)	Etablissements de crédit
Au 31 décembre 2020	8 249
(+) Encaissement	-
(-) Remboursement	- 596
(+) Entrée de périmètre	-
(+/-) Autres mouvements (variation des intérêts courus)	- 6
Au 31 décembre 2021	7 647

Au cours du premier semestre 2020, la société Mecerlec avait souscrit un prêt garanti par l'Etat (PGE) auprès du pool bancaire pour un montant de 5 000 K€ dans le cadre des mesures prises par le gouvernement pour sécuriser les entreprises impactées par la pandémie COVID 2019 qui impacte les activités du groupe.

Note 4.11.2 : Echancier des dettes financières

Les dettes financières se décomposent de la manière suivante :

ETAT DES DETTES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2021			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	7 647	1 279	6 323	45
Emprunts et dettes financières diverses	2 149			
Concours bancaires courants	-	-	-	-
Total des dettes financières	9 796	1 279	6 323	45

Les emprunts et dettes financières diverses sont essentiellement composés du compte courant MC Partners pour 2,0 M€.

Note 4.12 : Détail du passif circulant par échéance

ETAT DU PASSIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2021			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Clients - Avances et acomptes reçus	-			
Fournisseurs et comptes rattachés	5 879	5 879		
Dettes fiscales et sociales	9 321	6 796	2 525	
<i>Personnel</i>	758	758		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	913	913		
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>	5 125	5 125		
<i>Impôts Différés Passifs</i>	2 525		2 525	
Dettes sur immobilisations	638	638		
<i>Fournisseurs d'immobilisations</i>	619	619		
<i>Fournisseurs d'immobilisations non parvenues</i>	19	19		
Autres Dettes	377	377		
<i>Clients - RRRR & Autres AAE</i>	86	86		
<i>Autres dettes</i>	292	292		
Total des dettes d'exploitation	16 215	13 690	2 525	
Produits constatés d'avance	240	240		
Total général	16 455	13 930	2 525	

Note 4.13 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en K€)	31/12/2021
Avoirs à établir	86
Factures non parvenues	1 712
Dettes sociales	991
Dettes fiscales	252
Divers charges a payer	14
Total général	3 054

Note 4.14 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en K€)	31/12/2021
France	28 747
Reste du monde	3 224
Total chiffre d'affaires	31 971
% Hors France	10%

Le chiffre d'affaires hors France est principalement réalisé en Hongrie, Inde, Italie et Etats-Unis.

Note 4.15 : Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en K€)	31/12/2021
Production stockée	292
Production immobilisée	603
Subvention d'investissement reconnue en résultat	146
Reprise de provisions	264
Transferts de charges	130
Autres produits	465
Total autres produits d'exploitation	1 900

La production immobilisée se décompose pour 85 K€ de brevet et le solde de frais de développement. Il s'agit de la part main d'œuvre de projets développés par MECELEC Composites.

Les autres produits sont constitués à hauteur de 375 K€ par le débouclage d'un dossier à forte antériorité favorable au groupe sur MECELEC Composites, le solde provenant d'un produit sur exercice antérieur reconnu au sein de la société VERDEYEN.

Note 4.16 : Produits à recevoir

Détail des produits à recevoir (K€)	31/12/2021
Factures à établir	724
Avoirs non parvenus	109
Créances sociales	190
Créances fiscales	27
Total	1 050

Note 4.17 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2021
Produits de cession des éléments de l'actif cédés	178
Gains de change	2
Autres produits financiers	2
Reprises sur provisions	26
Total des produits financiers	208

CHARGES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2021
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	172
Pertes de change	2
Dotations provisions financières	41
Charges d'intérêts	108
Autres charges financières	19
Total des charges financières	342

Note 4.18 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS (Montants en K€)	31/12/2021
Reprise de provisions exceptionnelles	62
Transfert de charges	128
Produits exceptionnels divers	2
Dotations aux provisions exceptionnelles	-51
Autres charges exceptionnelles	-692
Total des charges exceptionnelles	-551

Les autres charges exceptionnelles sont principalement constituées de la charge liée au redressement fiscal, ainsi qu'aux frais exceptionnels engendrés par les opérations de restructuration réalisées au cours de l'exercice 2021.

Note 4.19 : Preuve d'impôt

Preuve d'impôt (en K€)	31/12/2021
Résultat net	-228
Impôts	744
Résultat avant impôt	-972
Taux d'impôt	25%
Impôt théorique	243
Activation de déficits non antérieurement activés	768
Régularisation d'impôt liée à un changement de législation fiscale belge	-337
Crédit d'impôts	97
Différenciel de taux d'imposition	23
Autres différences	-50
Impôt comptabilisé	744

Note 4.20 : Résultat par action

Résultat de base par action	31/12/2021
Nombre d'actions en circulation	7 795 348
Actions auto détenues	53 651
Nombre d'actions en circulation hors actions auto détenues	7 741 697
Nombre moyen pondéré y compris effets des instruments dilutifs hors actions auto détenues	
Résultat consolidé (en K€)	-228
Résultat de base par action hors actions auto détenues (€/action)	-,029
Résultat dilué par action hors actions auto détenues (€/action)	-,029
Résultat par action avant dot. Amort. Des écarts d'acquisition hors actions auto détenues (€/action)	-,029

Note 4.21 : Engagements donnés et reçus

Engagements donnés :

- Nantissements de fonds de commerce : 70K€
- Nantissements donnés au profit d'établissements financiers : 25K€
- Garantie au titre du Fonds national de garantie « Prêt croissance industrie 2 » : 480K€
- Gage espèces : 30K€
- Caution solidaire MC PARTNERS : 26K€
- Caution solidaire MP DELOCHE & ASSOCIÉS : 1 932 K€

Engagements reçus :

- Garantie de l'état au titre du fonds de garantie « FDG Etat Coronavirus » : 900K€
- Garantie de l'état : 3 600K€

Note 4.22 : Effectifs

Au 31 décembre 2021, l'effectif moyen du groupe est de 216 personnes.

Note 4.23 : Rémunération des dirigeants

Les rémunérations allouées au titre de l'exercice 2021 aux dirigeants du groupe (direction et conseil d'administration) représentent un montant global de 100 K€.

Note 4.24 : Parties liées

Les conventions réglementées passées avec des parties liées et non intégrées dans le périmètre de consolidation ont été les suivantes :

- Avec les SCI Part Dieu Prérout, SCI du Praz et HELEA Financière, location des locaux exploités à Saint Etienne de Saint Geoirs, dont le loyer s'est élevé à 195 K€ au titre de 2021.
- Avec la société MC Partners, convention de compte-courant : solde du compte-courant au 31 décembre 2021 de 1 988 K€ rémunérés au taux de 1,19% l'an.
- Avec la société MC Partners, assistance aux opérations de restructuration du groupe : honoraires de 360 K€ versés au titre de 2021.

Note 4.25 : Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 61 K€ au titre de l'exercice 2021, dont 42 K€ au titre de la clôture annuelle se répartissant à parité entre le collège des commissaires aux comptes.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

ALTHEORA

Société anonyme
au capital de 7 795 348€
3 rue des condamines
07300 Mauves

Exercice clos le 31 décembre 2021

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes

44 Quai Charles de Gaulle
69463 Lyon Cedex 06

ADN Paris

Commissaire aux Comptes

PAE des Glaisins
4 rue du Bulloz
74940 Annecy Le Vieux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

ALTHEORA

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires de la société Althéora,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Althéora relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evènements marquants de l'exercice – Apport partiel d'actifs » de l'annexe des comptes annuels concernant la non-comparabilité des comptes au 31 décembre 2021 avec ceux établis au 31 décembre 2020 du fait de l'apport de l'activité à la société MECELEC Composites.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 9,450 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux états financiers. Nous nous sommes assurés que les notes de l'annexe fournissent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant

d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- s'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon et Annecy, le 14 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton

ADN Paris

Membre français de Grant Thornton International



Françoise Méchin
Associée



Katia Fleche
Associée



Philippe Sixdenier
Associé

Comptes sociaux clos au 31 décembre 2021

Cerfa

BILAN ACTIF

	2021			2020
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				69 088
Frais de développement				44 523
Concessions, brevets et droits similaires	2 100		2 100	
Fonds commercial (1)				22 814
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	2 100		2 100	136 426
Immobilisations corporelles				
Terrains				42 526
Constructions				770 665
Installations techniques, matériel et outillage industriels				1 880 555
Autres immobilisations corporelles				217 227
Immobilisations en cours				406 538
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>				3 317 513
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	9 450 098		9 450 098	11 893 319
Créances rattachées à des participations	246 500		246 500	381 500
Autres titres immobilisés				2 215
Prêts				
Autres immobilisations financières	140 517	15 520	124 997	362 831
<i>Total immobilisations financières</i>	9 837 116	15 520	9 821 596	12 639 866
ACTIF IMMOBILISE	9 839 216	15 520	9 823 696	16 093 806
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				1 456 747
En cours de production de biens				609 255
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				612 831
Marchandises				61 421
<i>Total des stocks</i>				2 740 254
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes	856		856	19 461
Clients et comptes rattachés	357 073		357 073	3 158 596
Autres créances	1 769 875		1 769 875	2 567 909
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	2 127 806		2 127 806	5 745 968
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				24 832
Disponibilités	68 582		68 582	8 032 760
<i>Total disponibilités et divers</i>	68 582		68 582	8 057 592
Charges constatées d'avance	3 279		3 279	150 276
ACTIF CIRCULANT	2 199 668		2 199 668	16 694 091
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	12 038 884	15 520	12 023 364	32 787 898

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

BILAN PASSIF

	2021	2020
Capital social ou individuel Dont versé : 7 795 348	7 795 348	7 795 348
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 728 271	2 728 271
Ecart de réévaluation	547 792	547 792
Réserve légale	308 770	308 770
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	49 602	49 602
Autres réserves	8 404 451	8 404 451
Report à nouveau	(9 928 176)	(9 613 482)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(541 143)	(314 694)
<i>Total situation nette</i>	9 364 915	9 906 059
Subventions d'investissement		307 202
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	9 364 915	10 213 261
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		8 240 119
Emprunts et dettes financières divers	2 468 812	3 060 100
<i>Total dettes financières</i>	2 468 812	11 300 219
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 129	5 928 129
Dettes fiscales et sociales	139 507	4 671 487
<i>Total dettes d'exploitation</i>	189 636	10 599 617
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		511 920
Autres dettes		162 878
<i>Total dettes diverses</i>		674 798
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	2 658 449	22 574 636
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	12 023 364	32 787 898

COMPTE DE RESULTAT

	2021			2020
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				881 605
Production vendue : - biens				24 616 305
Production vendue : - services				42 047
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				25 539 958
Production stockée				(97 109)
Production immobilisée				152 927
Subventions d'exploitation				52 658
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			6 722	517 813
Autres produits (1) (11)			310 000	336 333
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			316 722	26 502 581
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				930 215
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				11 283 467
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				(52 938)
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			497 424	5 984 717
<i>Total charges externes</i>			<i>497 424</i>	<i>18 145 462</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			2 697	551 540
Charges de personnel				
Salaires et traitements			102 181	4 859 912
Charges sociales (10)			47 729	1 926 364
<i>Total charges de personnel</i>			<i>149 911</i>	<i>6 786 276</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				671 655
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				306 979
Dotations aux provisions pour risques et charges				
<i>Total dotations d'exploitation</i>				<i>978 634</i>
Autres charges (12)			38 050	33 750
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			688 083	26 495 664
RESULTAT D'EXPLOITATION			(371 360)	6 916
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				23
Autres intérêts et produits assimilés (5)				1 838
Reprises sur provisions et transferts de charges			25 954	2 217
Différences positives de change				21
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			25 954	4 100
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			41 474	
Intérêts et charges assimilées (6)				113 134
Différences négatives de change				3 134
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			41 474	116 269
RESULTAT FINANCIER			(15 520)	(112 168)
RESULTAT COURANT			(386 880)	(105 252)

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2021	2020
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		141 502
Produits exceptionnels sur opérations en capital	205 647	568 527
Reprises sur provisions et transferts de charges		361 210
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	205 647	1 071 239
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		501 390
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	359 911	773 623
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		85 253
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	359 911	1 360 267
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(154 263)	(289 027)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		(79 586)
TOTAL DES PRODUITS	548 324	27 577 921
TOTAL DES CHARGES	1 089 468	27 892 616
BENEFICE ou PERTE	(541 143)	(314 694)

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont produits de locations immobilières

(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs

(3) Dont crédit-bail mobilier

(3) Dont crédit-bail immobilier

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général

(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes

(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles

(9) Dont transferts de charges

6 722

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Réserves et RAN	Autre	Résultat	Total capitaux propres
Au 31/12/2019	7 796	1 910		531	10 237
Affectation du résultat		531		(531)	-
Capital social					
Primes d'émission					
Écart de réévaluation					
Réserve légale					
Subvention		291			291
Résultat de la période				(315)	(315)
Au 31/12/2020	7 796	2 732		(315)	10 213
Affectation du résultat		(315)		315	-
Capital social					
Primes d'émission					
Écart de réévaluation					
Réserve légale					
Subvention			(307)		(307)
Résultat de la période				(541)	(541)
Au 31/12/2021	7 796	2 417	(307)	(541)	9 365

annexe aux comptes sociaux

présentation de la Société

Nom : **ALTHEORA**
Capital social : **7 795 348 €**
Date de création : **17/09/1964**
Siège social : **3, rue des Condamines - 07300 MAUVES - France**
Registre du commerce : **336 420 187 AUBENAS - APE 2229A**
Exercice : **du 01/01/2021 au 31/12/2021**

événements marquants de l'exercice

Le bilan de l'exercice présente un total de 12 023 364 euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 548 324 euros et un total charges de 1 089 468 euros, faisant apparaître ainsi un résultat de -541 143 euros.

La présente Annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice ouverts le 01/01/2021 et clôturés le 31/12/2021, ayant une durée de 12 mois.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 31 mars 2022.

règles et méthodes comptables

Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2020-09 du 04 décembre 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe d'image fidèle conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté au cours de l'exercice.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Ils font l'objet de tests de dépréciation mis en oeuvre à chaque clôture afin de vérifier que leurs valeurs nettes comptables n'excèdent pas leurs valeurs d'utilité. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur enregistrée en comptabilité. La valeur des titres est appréciée en fonction d'une approche basée sur la quote-part de capitaux propres détenus dans la filiale à la date de clôture.

Au 31 décembre 2021, la société ALTHEORA est en intégration fiscale avec ses deux sociétés filles, MECELEC Composites et MC Coating.

Information relative à la Société et à son activité

ALTHEORA (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe ALTHEORA (« le Groupe »). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Aubenas sous le numéro 336 420 187. ALTHEORA se dénommait MECELEC Composites au 31 décembre 2020 et a été renommée sur l'exercice 2021 à la suite de l'apport partiel d'actifs en date du 1^{er} juin 2021 et détaillé ci-après. ALTHEORA est le coeur d'un écosystème industriel innovant qui rassemble autour d'elle des expertises et des savoir-faire métier issus d'entreprises industrielles françaises qui produisent majoritairement sur notre territoire.

Le siège social de la société est situé au 3 rue des condamines, 07300 Mauves. Il s'agit d'une première consolidation d'un groupe préexistant qui établit des comptes de manière volontaire.

événements marquants de l'exercice

GESTION DE LA CRISE COVID

Notre activité résiliente durant l'année 2020 démontre encore sa capacité d'adaptation lors de l'exercice 2021. Le niveau d'activité, qui renoue avec celui de 2019, est permis par la forte diversification opérée ces dernières années (secteurs d'activités, technologies, ...).

APPORT PARTIEL D'ACTIFS

Dans le cadre d'une réorganisation groupe, un apport partiel d'actifs de l'activité industrielle de ALTHEORA (ex MECELEC Composites) a été effectuée à compter du 1^{er} juin 2021 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021. Lors de cet apport, la société dénommée ALTHEORA au 31 décembre 2020 devient MECELEC Composites et reçoit les apports correspondant à l'activité industrielle pour une valeur de 9 023K. L'activité commerciale de MECELEC Composites ainsi que son fonctionnement, ses équipes et ses locaux continuent dans cette nouvelle structure. MECELEC Composites est détenue par ALTHEORA. Les comptes 2021 et 2020 ne sont donc pas comparables

CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ ALTHEORA SHIFT

La société ALTHEORA Shift au capital de 10 000€ a été créée au début de l'exercice 2021. Cette société, tournée vers l'innovation, porte notre stratégie R&D ainsi que les appels à projet (BOOSTERS'IN & BOOSTERS'UP). Au 31 décembre 2021, cette société est détenue par MECELEC Composites.

événements postérieurs à la clôture

Néant

complément d'informations relatif au bilan

UTILISATION DE JUGEMENTS ET D'ESTIMATIONS

Les estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthode.

immobilisations incorporelles

État des immobilisations	Début d'exercice	Acquisitions apports	Virements poste à poste	Cessions ou mise hors service*	Fin d'exercice
Frais de développement - Brevet	1 612	-	-	1 612	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 690	2		1 690	2
Immobilisations en cours	23			23	-
Total des immobilisations incorporelles brutes	3 325	2	-	3 325	2

État des amortissements et provisions	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Cessions ou mise hors service*	Fin d'exercice
Frais de développement	1 520			1 520	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 669			1 669	-
Total des amortissements et provisions	3 189	-	-	3 189	-
Immobilisations incorporelles nettes	136	-	-	-	2

* variations en lien avec l'apport partiel d'actif

immobilisations corporelles

État des immobilisations	Début d'exercice	Acquisitions apports	Virements poste à poste	Cessions ou mise hors service*	Fin d'exercice
Terrains	42			42	-
Construction sur sol propres	636			636	-
Constructions installations générales, agencements et aménagements	1 048			1 048	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 824			13 824	-
Installations générales, agencements, aménagements	287			287	-
Matériel de transport	35			35	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	34			34	-
Immobilisations corporelles en cours	407			407	-
Avances et acomptes	-				-
Total des immobilisations corporelles brutes	16 313	-	-	16 313	-
État des amortissements et provisions	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Cessions ou mise hors service*	Fin d'exercice
Terrains	-			-	-
Construction sur sol propres	222			222	-
Constructions installations générales, agencements et aménagements	690			690	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 717			11 717	-
Installations générales, agencements, aménagements	93			93	-
Matériel de transport	35			35	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	12			12	-
Total des amortissements et provisions	12 769	-	-	12 769	-
Immobilisations corporelles nettes	3 544				-

* variations en lien avec l'apport partiel d'actif

immobilisations financières

Valeur brute	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions*	Fin d'exercice
Autres participations	11 894	9 023	11 467	9 450
Créances rattachées	382		135	247
Autres titres immobilisés	2		2	-
Prêts et autres immobilisations financières	229		229	-
Actions propres et trésorerie liée	134	30	24	140
Immobilisations financières	12 641	9 053	11 857	9 837
Dépréciations et provisions	-	-	-	-
Dépréciations sur titres de participation	-	-	-	-
Dépréciation sur créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Actions propres	-	15		15
Cumul dépréciations et provisions	-	15	-	15
Immobilisations financières nettes	12 641	9 038	11 857	9 822

* variations en lien avec l'apport partiel d'actif

Les titres de la société Verdeyen ont été apportés dans le cadre de l'apport partiel d'actif.

trésorerie

Au 31 décembre 2021, la trésorerie active d'ALTHEORA s'élève à 68 582 €.

La Société a conclu un contrat de liquidité avec la société de bourse GILBERT DUPONT, avec prise d'effet au 3 décembre 2018.

CONTRAT DE LIQUIDITÉ

	Au 31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2021
Actions détenues	28 072	218 846	204 267	42 651
Valeur	54,18			74,64
Trésorerie disponible	73,80			50,36

tableau des filiales et participations

Liste des filiales et participations	Capital (6) (e)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10) (f)	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8) (g)		Montant des cautions et avoirs donnés par la société (7) (i)	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé (7) (10) (l)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10) (k)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7) (l)	Observations (m)
				Brute	Nette					
MPC	100	756	100%	317	317	-	910	170	0	RAS.
MECELEC Composites	9 023	947	100%	9 023	9 023	-	29 457	39	0	RAS.
MC COATING	100	(262)	100%	100	100	-	1 892	(87)	0	RAS.
ALTHEORA Shift	10	(14)	100%	10	10	-	-	(13)	0	RAS.

Cours pris 4,9490 LEI pour 1€ (Valeur 31/12/2021).

Stocks

Stocks	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions*	Fin d'exercice
Matières premières et consommables	1 592	-	1 592	-
Produits finis	1 395	-	1 395	-
TOTAL	2 987	-	2 987	-
Dépréciations	247	-	247	-

* variations en lien avec l'apport partiel d'actif

Clients

Créances	Montant brut	Dépréciation	Net
Clients	-	-	-
Groupe	357	-	357
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
TOTAL	357	-	357

Dépréciations	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Clients	139	-	139	-

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les dépréciations sont estimées en fonction du risque de non-recouvrement. Toutes les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

créances

État des créances	Montant brut	À un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	247	-	247
Autres titres immobilisés	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	90	90	-
Trésorerie disponible (contrat de liquidité)	50	50	-
Cumul état des créances	387	140	247

Créances	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Créances clients	-	-	-
Avances et acomptes fournisseurs	-	-	-
Avoirs à recevoir	-	-	-
Personnel- organismes sociaux	-	-	-
Etat, TVA, Is et autres collectivités	119	119	-
Compte Groupe	1 501	1 501	-
Débiteurs divers nets de provisions	150	150	-
Charges comptabilisées d'avance	-	-	-
Autres créances nettes	1 770	1 770	-

capitaux propres

Catégorie de titres	à la clôture de l'exercice	dont créés pendant l'exercice	dont remboursés pendant l'exercice	Valeur Nominale
Actions ordinaires	7 795 348	-	-	1,00€
Dont actions à vote double	2 034 175	-	-	-

provisions

Néant.

IFC (hors bilan)

Le montant des IFC concernant la société ALTHEORA s'élève à 26 K€ à la clôture de l'exercice 2021.

dettes financières

Les comptes courants figurent dans le tableau ci-après « dettes fournisseurs et autres dettes » (notamment le compte courant MC Partners de 1 988 K€).

dettes fournisseurs et autres dettes

Etat des dettes	Solde au 31/12/2021	Paiement à 1 an	Paiements échelonnés
Fournisseurs d'exploitation	50	50	
Dettes fiscales et sociales	140	140	
Dettes sur Immobilisations	-	-	
Autres dettes	-	-	
Comptes courants	2 469	2 469	
TOTAL	2 659	2 659	-

produits à recevoir et charges à payer

Nature	Charges à payer	Produits à recevoir
Intérêts courus	-	-
Charges financières	-	-
Clients factures à établir	-	357
Clients avoir à établir	-	-
Fournisseurs avoirs non parvenus	-	-
Fournisseurs factures non parvenues	-	-
Dettes sociales	73	-
Créances sociales	-	-
Dettes fiscales	2	-
Créances fiscales	-	-
Diverses charges à payer	-	-
Divers produits à recevoir	-	-

chiffre d'affaires

Le Chiffre d'Affaires est composé uniquement des management fees.

transfert de charges

Nature	Montant
Transfert de charges	7
TOTAL	7

Résultats

résultat financier

Charges financières	31/12/2021	Produits financiers	31/12/2021
Dotation dépréciation sur autres immo financières	41	Reprise dépréciation sur autres immo financières	26
Intérêts et charges assimilés	-	Reprise dépréciation actions propres	-
Pertes sur titres et créances irrécouvrables	-	Reprise dépréciation titres immobilisés et PNC	-
Différence de change	-	Différence de change	-
TOTAL	41	TOTAL	26

résultat exceptionnel

Charges exceptionnelles	31/12/2021	Produits exceptionnels	31/12/2021
Indemnités sociales	-	Reprise sur provisions restructurations	-
Litiges clients fournisseurs	-	Divers et reprises sur provisions	-
VNC immobilisations cédées	-	Produits de cession d'éléments d'actifs	206
VNC immobilisations financières cédées	206	Quote-part subvention d'investissement	-
Pénalités / amendes	-	Reprise sur provisions & transfert de charges	-
Charges et provisions diverses	76	Autre produits exceptionnels	-
Dotations amortissements et charges except.	-		
Honoraires juridiques	78		
TOTAL	360	TOTAL	206

Impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Base imposable avant imputation des déficits	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	(387)	-	-	(387)
Résultat exceptionnel	(154)	-	-	(154)
Crédit impôt(*)	-	-	-	-
Participation / Intéressement	-	-	-	-
Résultat comptable	(541)			(541)

*(comprend les crédits d'impôts Recherche)

Situation fiscale différée et latente

Rubriques	Montant
Impôt dû	-
Provisions réglementées	-
Total Accroissements	-
Report déficitaire	-
Total des intégrations	18
Total des déductions	-
Résultat fiscal	(523)
Situation fiscale différée nette	523

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

ALTHEORA

Société anonyme
au capital de 7 795 348€
3 rue des condamines
07300 Mauves

Grant Thornton Commissaire aux Comptes

44 Quai Charles de Gaulle
69463 Lyon Cedex 06

ADN Paris Commissaire aux Comptes

PAE des Glaisins
4 rue du Bulloz
74940 Annecy Le Vieux

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

ALTHEORA

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires de la société Althéora,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article 225-38 du code de commerce.

Convention non autorisée préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

1. Convention d'assistance avec la société Mecerlec Composites

Personnes concernées : Société Mecerlec Composites, filiale de Althéora

Nature, objet et modalités : Votre société a conclu avec la société MECELEC COMPOSITES une convention d'assistance et de coordination en matière de management, de politique commerciale et de développement d'activité. En contrepartie, cette convention prévoit que votre société perçoive une rémunération annuelle forfaitaire de 210 000 €

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, votre société a enregistré un produit de 210 000 €.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société : En raison d'une omission de votre conseil d'administration, la convention ci-dessus n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable. En revanche, votre conseil d'administration du 23 mars 2022 a motivé cette convention par le fait que votre société mutualise les fonctions administratives, opérationnelles et dirigeantes.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avenant à la convention d'avance en compte courant avec la société MC Partners

Autorisation du conseil d'administration du 17 mars 2021

Personnes concernées : MC Partners, Associée de Althéora

Nature, objet et modalités : Votre société a conclu avec la société MC Partners une convention en compte-courant pour un montant de 4.000.000 €. Cet apport a permis de garantir l'augmentation de capital finalisée le 19 décembre 2019. L'avance a été partiellement convertie lors de cette opération en capital.

Après l'opération sur le capital l'avance a été bloquée en principal et intérêts, jusqu'au 31 mars 2021, ou à toute date ultérieure convenue entre les parties, date à partir de laquelle elle devient automatiquement exigible et l'est sur première demande du prêteur remboursée en numéraire, en principal et intérêts.

Un avenant du 17 décembre 2020 a prolongé la durée de la convention d'avance en compte-courant d'une année supplémentaire, l'avance est donc bloquée jusqu'au 31 mars 2022.

L'avenant a également modifié le taux d'intérêt, l'avance porte intérêt au taux fiscalement déductible. Ce taux s'applique depuis le 1er janvier 2020.

Au 31 décembre 2021, le solde du compte-courant s'établit à 1 987 812 €.

Le montant inscrit en charge au titre de ces intérêts est de 24 832 €.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société : Votre conseil d'administration du 23 mars 2022 a motivé cette convention par le fait que votre société bénéficie d'apport en compte-courant pour le financement à court terme de son fonds de roulement.

2. Convention de prestations de services avec la société MC Partners

Autorisation du conseil d'administration du 17 mars 2021

Personnes concernées : MC Partners, Associée de Althéora

Nature, objet et modalités : Votre société a conclu avec la société MC Partners une convention de prestations de services. Cette dernière réalise les prestations suivantes :

- Assistance commerciale, cette prestation a commencé à compter du 1^{er} janvier 2021. Des honoraires ont été facturés sur une base forfaitaire de 17 500 € par mois.
- Identification de nouveaux marché/veille concurrentielle, cette prestation a commencé à compter du 1er janvier 2021. Des honoraires pour l'identification des nouveaux marchés et l'assistance à la réalisation de croissance externe ont été facturés sur une base forfaitaire de 12 500 € par mois.
- Assistance en vue de la réalisation d'opérations de croissance externe, cette prestation a commencé au 1er janvier 2020. En cas de conclusion et de réalisation définitive au cours de l'année, d'au moins une opération de croissance externe, une facture complémentaire sera faite pour 60 000 € en cas de résultat.

Au 31 décembre 2021, à ce titre une charge totale de 360.000 € a été comptabilisée dans vos comptes.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société : Votre conseil d'administration du 23 mars 2022 a motivé cette convention par le fait que votre société bénéficie de l'expertise de la société MC Partners dans les opérations de croissance externe et commerciales.

3. Convention d'assistance avec la société Ets F Verdeyen

Autorisation du conseil d'administration du 17 mars 2021

Personnes concernées : Société Verdeyen, filiale de Mecerlec Composites

Nature, objet et modalités : Votre société a conclu avec la société Ets F Verdeyen, une convention d'assistance et de coordination en matière de management, de politique commerciale et de développement d'activité. En contrepartie, cette convention prévoit que votre société perçoive une rémunération de 25 000 €. Un avenant à la convention du 27 mars 2020 monte la rémunération à 50 000 €.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, votre société a enregistré un produit de 50 000 €.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société : Votre conseil d'administration du 23 mars 2022 a motivé cette convention par le fait que votre société mutualise les fonctions administratives, opérationnelles et dirigeantes de la société Althéora.

4. Convention d'assistance avec la société de droit roumain MECELEC PLASTIC COMPOZIT

Autorisation du conseil d'administration du 5 avril 2018

Personnes concernées : Société Mecerlec Plastic Compozit, filiale de Althéora

Nature, objet et modalités : Votre société a conclu avec la société MECELEC PLASTIC COMPOZIT une convention d'assistance et de coordination en matière de management, de politique commerciale et de développement d'activité. En contrepartie, cette convention prévoit que votre société perçoive une rémunération annuelle forfaitaire de 50 000 €

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, votre société a enregistré un produit de 50 000 €.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société : Votre conseil d'administration du 23 mars 2022 a motivé cette convention par le fait que votre société mutualise les fonctions administratives, opérationnelles et dirigeantes de la société MECELEC Composites.

5. Convention de compte courant avec la société MP DELOCHE & ASSOCIES

Autorisation du conseil d'administration du 29 mars 2013

Personne concernée : Monsieur Michel-Pierre DELOCHE, Gérant de la société MP DELOCHE & ASSOCIES et Président - Directeur Général de votre société.

Nature, objet et modalités : Une convention à durée indéterminée prévoit un apport en compte-courant de la part de la société MP DELOCHE & ASSOCIES au profit de votre société. Dans le cas d'un apport en compte-courant, les avances sont rémunérées au taux maximum fiscalement déductible.

Au 31 décembre 2021, la société MP DELOCHE & ASSOCIES n'a consenti aucune avance au profit de votre société.

Votre société n'a par conséquent constaté aucune charge au 31 décembre 2021 au titre de cette convention.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société : Votre conseil d'administration du 23 mars 2022 a motivé cette convention par la possibilité d'apport en compte-courant en faveur de votre société pour le financement à court terme de son fonds de roulement.

Lyon et Annecy, le 14 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton

ADN Paris

Membre français de Grant Thornton International



Françoise Méchin
Associée



Katia Fleche
Associée



Philippe Sixdenier
Associé

texte des projets de résolutions à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 14 juin 2022

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire **le mardi 14 juin 2022, à 10 heures, au siège social à MAUVES (07300) 3 rue des Condamines**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Politique de rémunération des mandataires sociaux (L.22-10-34 et L.22-10-9 du code de commerce) ;
- Rémunération du Président du conseil d'administration au titre de l'exercice écoulé (L.22-10-34 du code de commerce) ;
- Rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice écoulé (L.22-10-34 du code de commerce) ;
- Fixation d'une enveloppe annuelle de rémunération des administrateurs ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. P. DELOCHE
- Renouvellement du mandat d'administrateur de B. DURAND
- Renouvellement du mandat d'administrateur de J. DANCER
- Renouvellement du mandat d'administrateur de P.H. WATINE
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes du CABINET ADN
- Nomination d'un nouvel administrateur : F. COLCOMBET
- Nomination d'un nouvel administrateur : A. MATHIOLON
- Autorisation consentie au conseil d'administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la société de ses propres actions.

ORDRE DU JOUR RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation consentie au Conseil d'administration de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre par une offre au public autre que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre par une offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier, des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription (ex-« placement privé »)
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre au profit de catégories de personnes des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre au profit de catégories de personnes des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de demandes excédentaires
- Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions
- Autorisation au Conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, emportant dans ce dernier cas, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription
- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en matière d'augmentation du capital social réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription à leur profit
- Pouvoirs pour formalités

texte des résolutions relevant de l'Assemblée Générale ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale, approuve la proposition du Conseil d'administration, et décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant une perte de (541 143) euros de l'exercice de la manière suivante :

En totalité au compte « Report à nouveau », qui sera ainsi porté à (10 469 319) euros.

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 9 364 915 euros.

L'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

TROISIÈME RÉOLUTION

Conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est soumise à un vote auquel les actionnaires intéressés, directement ou indirectement, n'ont pas participé, leurs actions étant exclues du calcul de la majorité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe du Conseil d'administration, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2021, pour un montant de -228 K€, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Politique de rémunération des dirigeants

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve la politique de rémunération des dirigeants sociaux et les informations mentionnées à l'article L.22-10-9 du Code de Commerce qui y sont mentionnées.

SIXIÈME RÉOLUTION

Politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute natures versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Michel-Pierre DELOCHE au titre de son mandat de Président du Conseil d'Administration.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Politique de rémunération du Directeur Général

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute natures versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Madame Bénédicte DURAND au titre de son mandat de Directeur Général.

HUITIÈME RÉOLUTION

Fixation d'une enveloppe annuelle afin de rémunérer les administrateurs

L'assemblée générale alloue aux administrateurs en rémunération de leur activité une somme fixe annuelle de 50 000 euros. Sa répartition entre les administrateurs est déterminée par le conseil d'administration.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de M.P. DELOCHE

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Michel-Pierre DELOCHE arrive à expiration, renouvelle ce mandat pour une durée de six (6) années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 dans le courant de l'année 2028.

Monsieur Michel-Pierre DELOCHE a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions d'administrateur et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

DIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de B. DURAND

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Bénédicte DURAND arrive à expiration, renouvelle ce mandat pour une durée de six (6) années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 dans le courant de l'année 2028.

Madame Bénédicte DURAND a fait savoir par avance qu'elle acceptait le renouvellement de ses fonctions d'administrateur et qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions

ONZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de J. DANCER

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques DANCER arrive à expiration, renouvelle ce mandat pour une durée de six (6) années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 dans le courant de l'année 2028.

Monsieur Jacques DANCER a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions d'administrateur et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de P.H. WATINE

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Paul-Henri WATINE arrive à expiration, renouvelle ce mandat pour une durée de six (6) années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 dans le courant de l'année 2028.

Monsieur Paul-Henri WATINE a fait savoir par avance qu'il acceptait le renouvellement de ses fonctions d'administrateur et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes du Cabinet ADN

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constatant que le mandat du Cabinet ADN, commissaire aux comptes titulaire de la société, arrive à expiration, renouvelle ce mandat pour une durée de six exercices, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Nomination d'un nouvel administrateur : F. COLCOMBET

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, nomme en qualité de nouvel administrateur Monsieur Franck COLCOMBET, domicilié c/o TECALEMIT AEROSPACE, ZI du parc des Bosses, 9 Rte du Dôme, 69630 Chaponost, pour une durée de trois (3) années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dans le courant de l'année 2025.

Monsieur Franck COLCOMBET a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions d'administrateur et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

QUINZIÈME RÉOLUTION

Nomination d'un nouvel administrateur : A. MATHIOLON

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, nomme en qualité de nouvel administrateur Madame Alexandra MATHIOLON, domiciliée c/o Groupe SERFIM, 2 Chemin du Génie BP 213 69632 Vénissieux Cedex, pour une durée de trois (3) années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dans le courant de l'année 2025.

Madame Alexandra MATHIOLON a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions d'administrateur et qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

SEIZIÈME RÉOLUTION

Autorisation consentie au Conseil d'Administration en vue d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise ledit Conseil, pour une durée de dix-huit (18) mois ou jusqu'à la date de son renouvellement par l'Assemblée générale ordinaire, à acquérir un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à dix pour cent (10 %) du nombre des actions composant le capital social, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs et par des opérations optionnelles, et également en période d'offre publique. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder six (6) euros, hors frais et commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et réalisés dans les conditions légales et réglementaires.

La Société pourra acheter, en une ou plusieurs fois et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, un nombre d'actions ordinaires de la Société ne pouvant excéder :

- Dix pour cent (10 %) du nombre total des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision ; ou
- Cinq pour cent (5 %) de ce même nombre total des actions composant le capital social, s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution d'actions gratuites, de division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées, par ordre de priorité, en vue :

- De favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 6 mai 2021 dans sa 10^{ème} résolution à caractère ordinaire.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son directeur général, pour passer tous ordres, conclure tous accords, effectuer toutes

- D'attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;
- D'attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;
- D'annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital ;
- De remettre les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

texte des résolutions relevant de l'Assemblée Générale extraordinaire

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Autorisation consentie au Conseil d'administration de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et sous réserve de l'adoption de la quatorzième résolution, autorise le Conseil d'administration avec faculté de subdélégation à son directeur général, conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce, pour une durée de vingt-quatre (24) mois :

- A annuler les actions acquises par la Société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée sous la 16^{ème} résolution, dans la limite de dix pour cent (10 %) du capital tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, par période de vingt-quatre (24) mois ;

- A réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles ; et
- A modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 6 mai 2021 dans sa 14^{ème} résolution à caractère extraordinaire.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre par une offre au public autre que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L.225-135, L.225-136 et L. 228-92 du Code de commerce :

Délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, à une ou plusieurs augmentations du capital social par voie d'une offre au public autre que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, dans la limite du plafond global ci-après fixé, et par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à

libérer en espèces ou par compensation de créances.

étant précisé que l'émission d'actions de préférence est strictement exclue de la présente délégation,

Décide de fixer comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à quatre millions (4 000 000) d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission, le tout (i) dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global de quatre millions (4 000 000) d'euros s'appliquant à la présente délégation ainsi qu'aux délégations mises en place par les 19^{ème}, 20^{ème}, 21^{ème} et 22^{ème} résolutions de la présente assemblée et (ii) sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- le montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de vingt millions (20 000 000) d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de vingt millions (20 000 000) d'euros applicable à la présente délégation et à celles prévues par les 19^{ème}, 20^{ème}, 21^{ème} et 22^{ème} résolutions ci-dessous.

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la législation ;

Prend acte et décide en tant que de besoin, que la présente délégation de compétence emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit, conformément aux dispositions de l'article L.225-132 du Code de commerce,

Décide que les actions nouvelles émises au titre des augmentations de capital seront complètement assimilées aux actions ordinaires anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales,

Précise que les opérations visées dans la présente résolution pourront être effectuées à tout moment, y compris en cas d'offre publique sur les titres de la Société, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires,

Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre ou non la présente délégation, ainsi que celui d'y surseoir le cas échéant, dans les conditions légales ainsi que dans les limites et conditions ci-dessus précisées à l'effet notamment de :

- de déterminer les dates et modalités des émissions en retenant plusieurs méthodes de valorisation couramment pratiquées en pareille matière, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer,
- d'arrêter les prix et conditions des émissions qui seraient déterminées au choix du Conseil d'Administration en retenant plusieurs méthodes de valorisation couramment pratiquées en pareille matière, étant précisé que la fixation du prix d'émission pourra résulter, en outre, de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les souscripteurs, sans que le prix d'émission ne puisse contenir une décote supérieure à vingt-cinq (25,00) % par rapport à la moyenne du cours moyen des actions pondéré par les volumes des trois (3) derniers jours de bourse
- de fixer les montants à émettre,
- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois,
- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,
- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions,
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés,
- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Décide que la présente autorisation privera d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre par une offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier, des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription (ex-« placement privé »)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L.225-135, L.225-136 et L. 228-92 du Code de commerce :

Délègue au Conseil d'administration la compétence de décider en une ou plusieurs fois l'émission réalisée par une offre visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier (anciennement visée sous la qualification de « placement privé »), tant en France qu'à l'étranger, d'actions ordinaires nouvelles de la Société ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société, ces valeurs mobilières pouvant être libellées en euros ou en monnaie étrangère, étant rappelé que l'émission de titres de capital réalisée par une offre visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier est limitée à vingt pour cent (20 %) du capital social par an ;

étant précisé que l'émission d'actions de préférence est strictement exclue de la présente délégation,

Décide de fixer comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à quatre millions (4 000 000) d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission, étant précisé que le montant nominal total de ces augmentations de capital (i) sera limité à 20% du capital par an (apprécié à la date de mise en œuvre de la délégation) et (ii) s'imputera sur le plafond global de quatre millions (4 000 000) d'euros s'appliquant à la présente délégation ainsi qu'aux délégations mises en place par les 18^{ème}, 20^{ème}, 21^{ème} et 22^{ème} résolutions de la présente Assemblée. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre

éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,

- le montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de vingt millions (20 000 000) d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission, étant précisé que le montant nominal total de ces obligations ou autres titres de créances s'imputera sur le plafond global de vingt millions (20 000 000) d'euros s'appliquant à la présente délégation ainsi qu'aux délégations mises en place par les 18^{ème}, 20^{ème}, 21^{ème} et 22^{ème} résolutions de la présente Assemblée

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions, autres valeurs mobilières ou titres de créances pouvant être émis en application de la présente résolution,

Prend acte et décide en tant que de besoin, que la présente délégation de compétence emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit, conformément aux dispositions de l'article L.225-132 du Code de commerce,

Décide que la présente délégation de compétence est conférée au Conseil d'administration pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée,

Décide que les actions nouvelles émises au titre des augmentations de capital seront complètement assimilées aux actions ordinaires anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales,

Précise que les opérations visées dans la présente résolution pourront être effectuées à tout moment, y compris en cas d'offre publique sur les titres de la Société, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires,

Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre ou non la présente délégation dans les conditions légales ainsi que celui d'y surseoir le cas échéant ainsi que dans les limites et conditions ci-dessus précisées à l'effet notamment de :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
- d'arrêter les prix et conditions des émissions qui seraient déterminées au choix du Conseil d'Administration en retenant plusieurs méthodes de valorisation couramment pratiquées en pareille matière, étant précisé que la fixation du prix d'émission pourra résulter, en outre, de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les souscripteurs, sans que le prix d'émission ne puisse contenir une décote supérieure à vingt-cinq (25,00) % par rapport à la moyenne du cours moyen des actions pondéré par les volumes des trois (3) derniers jours de bourse ;
- de fixer les montants à émettre ;
- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;

- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Décide que la présente autorisation privera d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

VINGTIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre au profit de catégories de personnes des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, et notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-138, L.228-92 et L.228-93 dudit Code de commerce,

Délègue au Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée générale, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euro, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, à une ou plusieurs augmentations du capital social, dans la limite du plafond global ci-après fixé, et par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances ;

étant précisé que l'émission d'actions de préférence est strictement exclue de la présente délégation

Décide, en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation, de fixer comme suit les limites des montants des émissions autorisées :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à quatre millions (4.000.000) d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission, étant précisé que le montant nominal total de ces augmentations de capital (i) sera limité à 20% du capital par an (apprécié à

la date de mise en œuvre de la délégation) et (ii) s'imputera sur le plafond global de quatre millions (4.000.000) d'euros s'appliquant à la présente délégation ainsi qu'aux délégations mises en place par les 18^{ème}, 19^{ème}, 21^{ème} et 22^{ème} résolutions de la présente Assemblée. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,

- le montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de vingt millions (20 000 000) d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission, étant précisé que le montant nominal total de

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions, autres valeurs mobilières et titres de créances pouvant être émis en application de la présente résolution, au profit de catégories de bénéficiaires des actions ou valeurs mobilières à émettre, à savoir :

- des sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant, directement et/ou indirectement, à titre habituel dans des valeurs

Prend acte et décide en tant que de besoin, que la présente délégation de compétence emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit, conformément aux dispositions de l'article L.225-132 du Code de commerce ;

Décide que les actions nouvelles émises au titre des augmentations de capital seront complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales,

Précise que les opérations visées dans la présente résolution pourront être effectuées à tout moment y compris en période d'offre publique sur les titres de la Société, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires,

Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au directeur général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
- d'arrêter les prix et conditions des émissions qui seraient déterminées au choix du Conseil d'Administration en retenant plusieurs méthodes de valorisation couramment pratiquées en pareille matière, étant précisé que la fixation du prix d'émission pourra résulter, en outre, de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les souscripteurs, sans que le prix d'émission ne puisse contenir une décote supérieure à vingt-cinq (25,00) % par rapport à la moyenne du cours moyen des actions pondéré par les volumes des trois (3) derniers jours de bourse ;
- de fixer les montants à émettre ;
- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;

ces obligations ou autres titres de créances s'imputera sur le plafond global le plafond global de vingt millions (20.000.000) d'euros s'appliquant à la présente délégation ainsi qu'aux délégations mises en place par les 18^{ème}, 19^{ème}, 21^{ème} et 22^{ème} résolutions de la présente Assemblée

de croissance dites « small caps » (c'est-à-dire dont la capitalisation, lorsqu'elles sont cotées, n'excède pas un milliard d'euros (1 000 000 000 €)) dans un secteur similaire ou complémentaire à celui de la Société, et participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à cent mille euros (100 000 €) (prime d'émission incluse)

- des sociétés industrielles ayant une activité similaire ou complémentaire à celle de la Société.

- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;

- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions ;

- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Décide que la présente autorisation privera d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

VINGT ET UNIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre au profit de catégories de personnes des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, et notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-138, L.228-92 et L.228-93 dudit Code de commerce,

Délègue au Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée générale, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euro, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, à une ou plusieurs augmentations du capital social, dans la limite du plafond global ci-après fixé, et par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances ;

étant précisé que l'émission d'actions de préférence est strictement exclue de la présente délégation

Décide, en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation, de fixer comme suit les limites des montants des émissions autorisées :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à quatre millions (4.000.000) d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission, étant précisé que le montant nominal total de ces augmentations de capital (i) sera limité à 20% du capital par an (apprécié à la date de mise en œuvre de la délégation) et (ii) s'imputera sur le plafond global de quatre millions (4.000.000) d'euros s'appliquant à la présente délégation ainsi qu'aux délégations mises en place par les 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} et 22^{ème} résolutions de la présente Assemblée. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre

éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,

- le montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de vingt millions (20.000.000) d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission, étant précisé que le montant nominal total de ces obligations ou autres titres de créances s'imputera sur le plafond global de vingt millions (20.000.000) d'euros s'appliquant à la présente délégation ainsi qu'aux délégations mises en place par les 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} et 22^{ème} résolutions de la présente Assemblée

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions, autres valeurs mobilières et titres de créances pouvant être émis en application de la présente résolution, au profit de catégories de bénéficiaires des actions ou valeurs mobilières à émettre, à savoir :

- des administrateurs,
- des consultants stratégiques,
- de l'équipe dirigeante,

de la Société et/ou des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Prend acte et décide en tant que de besoin, que la présente délégation de compétence emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit, conformément aux dispositions de l'article L.225-132 du Code de commerce ;

Décide que les actions nouvelles émises au titre des augmentations de capital seront complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales,

Précise que les opérations visées dans la présente résolution pourront être effectuées à tout moment y compris en période d'offre publique sur les titres de la Société, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires,

Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au directeur général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
- d'arrêter les prix et conditions des émissions qui seraient déterminées au choix du Conseil d'Administration en retenant plusieurs méthodes de valorisation couramment pratiquées en pareille matière, étant précisé que la fixation du prix d'émission pourra résulter, en outre, de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les souscripteurs, sans que le prix d'émission ne puisse contenir une décote supérieure à vingt-cinq (25,00) % par rapport à la moyenne du cours moyen des actions pondéré par les volumes des trois (3) derniers jours de bourse ;
- de fixer les montants à émettre ;
- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;

- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Décide que la présente autorisation privera d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport complémentaire du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

Délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale, sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, à une ou plusieurs augmentations du capital social en employant, séparément ou cumulativement, dans la limite du plafond global ci-après fixé, les procédés suivants :

- augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances ;
- augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émissions ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital, au moyen de l'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la création d'actions ordinaires nouvelles de même type que les actions existantes ;

Décide en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation, de fixer comme suit les limites des montants des émissions autorisées :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à quatre millions (4 000 000) d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission, étant précisé que le montant nominal total de ces augmentations de capital (i) sera limité à 20% du capital par an (apprécié à la date de mise en œuvre de la délégation) et (ii) s'imputera sur le plafond global de quatre millions (4 000 000) d'euros s'appliquant à la présente délégation ainsi qu'aux délégations mises en place par les 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} et 21^{ème} résolutions de la présente Assemblée. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre

éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,

- le montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de vingt millions (20 000 000) d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères au jour de l'émission, étant précisé que le montant nominal total de ces obligations ou autres titres de créances s'imputera sur le plafond global de vingt millions (20 000 000) d'euros s'appliquant à la présente délégation ainsi qu'aux délégations mises en place par les 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} et 21^{ème} résolutions de la présente Assemblée

Décide que les actionnaires pourront, dans les conditions prévues par la loi, exercer leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;

Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions recueillies, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
- d'arrêter les prix et conditions des émissions ;
- de fixer les montants à émettre ;
- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;

- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

L'Assemblée Générale prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à l'Assemblée Générale suivante, conformément à l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution.

VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration d'émettre des actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de demandes excédentaires

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport complémentaire du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-135-1 du Code de commerce, en conséquence des 18ème à 22ème résolutions ci-dessus :

1. – Délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis dans le cadre de la mise en œuvre des délégations de compétence prévues aux 18ème à 22ème résolutions ci-dessus, en cas de demandes excédentaires ;

2. – Décide que le montant des émissions susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à un montant égal à quinze pour cent (15,00 %) du montant de l'émission initiale décidée par le Conseil d'Administration ;

3. - Décide que les titres émis dans ce cadre devront respecter les conditions et modalités des émissions initialement décidées par le Conseil d'Administration, notamment, en ce qui concerne la forme et les caractéristiques des titres à créer, les prix et conditions des émissions, la date jouissance des titres à émettre, le mode de libération des titres émis et, le cas échéant, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachées aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois, les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des éventuels titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;

4. – Décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, dans les conditions légales ou réglementaires, pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

L'Assemblée Générale prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à l'Assemblée Générale suivante, conformément à l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution.

VINGT-QUATRIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration de consentir des options de souscription d'actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce :

Autorise le Conseil d'administration, pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de la présente assemblée générale, à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés, ou certaines catégories d'entre eux, et/ou aux mandataires sociaux de la société, et/ou aux salariés, ou certaines catégories d'entre eux, des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du même Code, des options de souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital dans la limite de cinq pour cent (5,00 %) du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration ;

Décide que le prix de souscription des actions sera fixé par le conseil d'administration à la date à laquelle les options seront consenties, dans les limites et selon les modalités prévues par la loi ;

Décide que les options pourront être exercées par leurs bénéficiaires dans un délai de cinq (5) ans à compter du jour où elles auront été consenties ;

Décide que le conseil d'administration déterminera l'identité des bénéficiaires des options, ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution et/ou d'exercice desdites options ;

Prend acte que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées de ces options, et

L'assemblée générale prend acte du fait que dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la présente délégation, celui-ci rendrait compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, de l'utilisation faite des délégations conférées dans la présente résolution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 5 458 651 voix pour et 151 300 voix contre.

vingt-cinquième résolution

Autorisation au Conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, emportant dans ce dernier cas, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

Autorise le Conseil d'Administration à procéder, dans les conditions légales, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et des mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens des dispositions de l'article L.225-197-2 du Code de commerce ;

Décide que le Conseil d'Administration procédera aux attributions et déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;

Décide que les attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de cette autorisation ne pourront porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieures à plus de 10% du capital social tel que constaté à la date de décision de leur attribution par le Conseil d'Administration, étant précisé que, à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de titres financiers donnant accès au capital de la Société ;

Prend acte du fait que, sauf exceptions légales :

- l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration, étant entendu que cette durée ne pourra être inférieure à un (1) an ;
- le Conseil d'Administration pourra fixer une période durant laquelle les bénéficiaires devront conserver lesdites actions ;

étant précisé que la durée cumulée des périodes d'acquisition et de conservation ne pourra être inférieure à deux (2) ans, le Conseil d'Administration pouvant prévoir des périodes d'acquisition et de conservation supérieures aux durées minimales fixées ci-dessus ;

Autorise le Conseil d'Administration, en cas d'attribution gratuite d'actions à émettre, à augmenter le capital social à due concurrence :

- soit par compensation avec des droits de créances résultant de l'attribution gratuite d'actions, mentionnés à l'article L. 225-197-3 du Code de commerce, la présente décision emportant de plein droit, au profit des attributaires, renonciation des actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription ;
- soit par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission ;

Confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment :

- déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- déterminer si les actions attribuées gratuitement seront des actions à émettre et/ou existantes,
- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- constater les dates d'attribution définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées, conformément à la présente résolution et compte tenu des restrictions légales,
- inscrire les actions gratuites attribuées sur un compte au nominatif au nom de leur titulaire mentionnant, le cas échéant, l'indisponibilité et

la durée de celle-ci, et lever l'indisponibilité des actions pour toute circonstance pour laquelle la présente résolution ou la réglementation applicable permettrait la levée de l'indisponibilité,

- en cas d'émission d'actions nouvelles, imputer, le cas échéant, sur les réserves, bénéfices ou primes d'émission de son choix, les sommes nécessaires à la libération desdites actions, constater la réalisation des augmentations de capital réalisées en application de la présente autorisation, procéder aux modifications corrélatives des statuts et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant le nombre d'actions attribuées en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendrait pendant la période d'acquisition ;

Décide que cette autorisation, qui prive d'effet pour l'avenir toute autorisation antérieure ayant le même objet, est donnée pour une période de trente-huit (38) mois à compter de la présente Assemblée.

vingt-sixième résolution

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en matière d'augmentation du capital social réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription à leur profit

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport complémentaire du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

Autorise le Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale, à procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de trois pour cent (3,00 %) du capital social, par la création d'actions nouvelles, à libérer intégralement en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société ;

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la Société ayant la qualité d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (ci-après « PEE ») à mettre en place par la Société, et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'Administration dans les conditions prévues aux articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail ;

Délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale, avec faculté de subdélégation au Directeur Général dans les conditions légales et réglementaires, tous pouvoirs à l'effet de fixer les autres modalités de l'émission des titres et, plus précisément, pour :

- réaliser l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux salariés ayant la qualité d'adhérents audit PEE en faveur desquels le droit préférentiel de souscription des actionnaires sera supprimé ;
- fixer, avec sa justification, le prix définitif d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail ;

- fixer, le cas échéant, dans les limites légales et réglementaires, les conditions d'ancienneté des salariés exigée pour souscrire à l'augmentation de capital, la liste précise des bénéficiaires et le nombre de titres devant être attribués à chacun d'entre eux dans la limite précitée ;
- dans la limite d'un montant maximum de trois pour cent (3,00 %) du capital social, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles ;
- fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, recueillir lesdites souscriptions ;

- fixer, dans la limite légal de trois (3) ans à compter de la souscription, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription, étant précisé que, conformément aux dispositions légales, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur ;
- recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances ; le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du souscripteur par compensation ;
- déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ;
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites en vertu de la présente délégation.

En outre, le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires, pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celles des frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

VINGT-SEPTIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

table de concordances

Rubriques	comptes sociaux	comptes consolidés
1. COMPTES CONSOLIDÉS		P.92
2. COMPTES SOCIAUX	P.112	
3. RAPPORT DE GESTION		
3.1. Informations sur l'activité de la Société		
• Activité et résultats de l'ensemble de la société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité (L. 233-6)	N/A	P.90/91
• Activité de la société et de ses filiales au cours du dernier exercice écoulé, résultats de cette activité, progrès réalisés ou difficultés rencontrées et perspectives d'avenir (R. 225-102)	N/A	P.90/91
• Analyse de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière et notamment de l'endettement de la Société et du Groupe (RFA)	N/A	P.97
• Évolution prévisible de la Société et/ou du Groupe	P.7	P.7
• Indicateurs clés de nature financière et non financière de la Société et du Groupe (RFA)	P.8	P.8
• Indications sur l'utilisation des instruments financiers y compris les risques financiers et les risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la Société et du Groupe (RFA)		P.44 à 52
• Principaux risques et incertitudes de la Société et du Groupe (RFA)		P.44 à 52
• Recherche et développement, brevets et licences	P.20/21	P.70/99/103 104/120
3.2. Informations juridiques, financières et fiscales de la Société		
• Choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale en cas de modification	P.30	P.30
• Répartition et évolution de l'actionnariat Nom des Sociétés contrôlées participant à un autocontrôle de la Société et part du capital qu'elles détiennent "	P.85	P.85
• Prises de participation significatives de l'exercice dans des Sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	N/A	N/A
• Avis de détention de plus de 10% du capital d'une autre Société par actions ; aliénation de participations croisées	P.90	P.90
• Acquisition et cession par la Société de ses propres actions (rachat d'actions) RFA	NA	NA
• État de la participation des salariés au capital social	P.85	P.85
• Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentations de capital (RFA)	P.89	P.89
• Mention des ajustements éventuels : - Pour les titres donnant accès au capital et les stock-options en cas de rachats d'actions - Pour les titres donnant accès au capital en cas d'opérations financières	P.89	P.89
• Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents	P.128	P.95
• Montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement		
• Délai de paiement et décomposition du solde des dettes fournisseurs et clients par date d'échéance	P.50	P.50
• Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anti-concurrentielles	N/A	N/A

- Conventions conclues entre un mandataire ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote et une filiale (hors conventions courantes) P.55 à 57 P.55 à 57

3.3 Informations portant sur les mandataires sociaux

- Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires durant l'exercice P.33/34 P.33/34
- Rémunérations et avantages de toutes natures versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société, les Sociétés qu'elle contrôle et la Société qui la contrôle P.31 P.31
- Engagements liés à la prise, à la cessation ou au changement de fonctions P.31 P.31
- En cas d'attribution de stock-options, mention de l'information selon laquelle le Conseil d'administration a pris la décision :
 - Soit d'interdire aux dirigeants de lever leurs options avant la cessation de leurs fonctions ;
 - Soit de leur imposer de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions tout ou partie des actions issues d'options déjà exercées (en précisant la fraction ainsi fixée)"
- Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société P.85 à 88 P.85 à 88
- En cas d'attribution d'actions gratuites, mention de l'information selon laquelle le Conseil d'administration a pris la décision :
 - Soit d'interdire aux dirigeants de céder avant la cessation de leurs fonctions les actions qui leur ont été attribuées gratuitement ;
 - Soit de fixer la quantité de ces actions qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions (en précisant la fraction ainsi fixée)"

4. DÉCLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL P.40 P.40

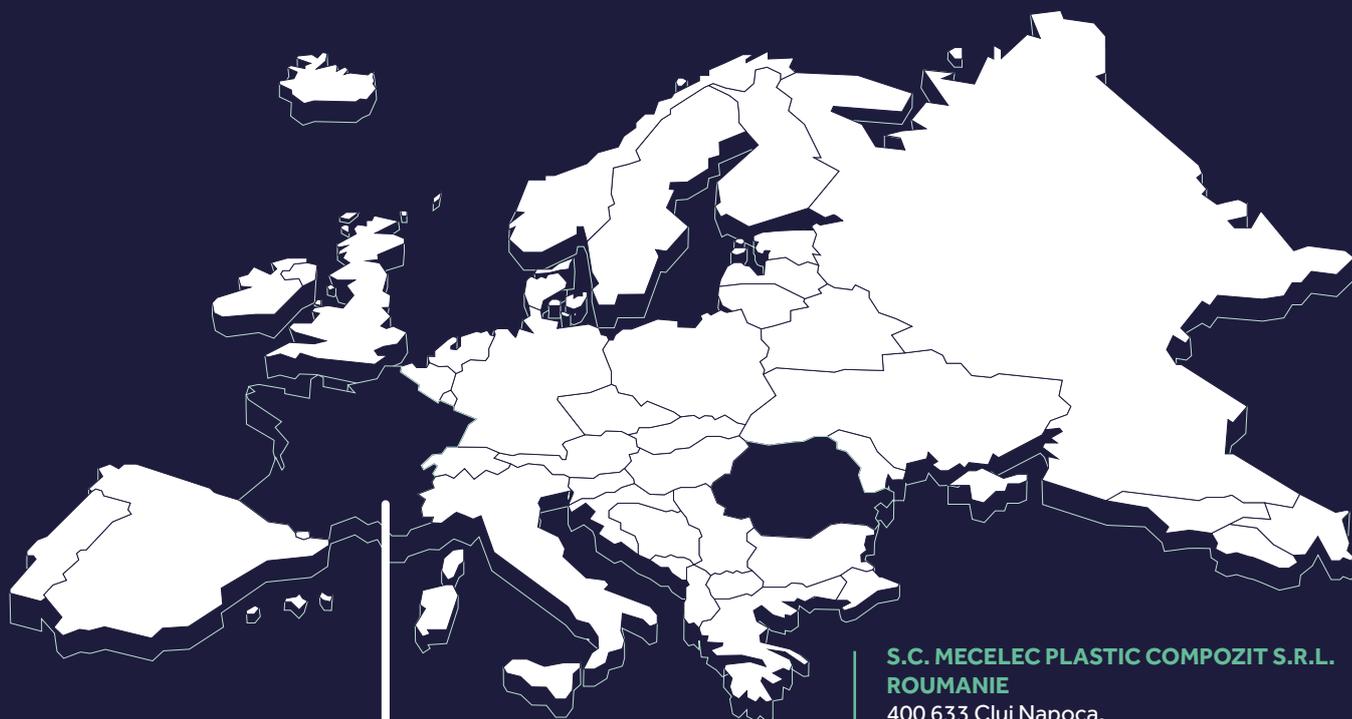
5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS P.130

6. DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

- 6.1 rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels P.134
- 6.2 rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés P.138 P.138
 - Descriptif du programme de rachat d'actions P.89 P.89
 - Communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes P.111 P.111
 - Rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques P.32 P.32
 - Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques P.130 P.130

nos sites de production

la qualité et la compétitivité de l'industrie
basée principalement en AURA



S.C. MECLEEC PLASTIC COMPOZIT S.R.L. ROUMANIE

400 633 Cluj Napoca,
Str. Luncii Nr 5A

ROUMANIE

Tél. : +40 0264 483 999

Fax : +40 0264 435 113



MAUVES (1)

Siège Social

3, rue des Condamines

07300 MAUVES

Tél +33 (0)4 75 07 87 07

Fax : +33 (0)4 75 07 87 48

-

ST-AGRÈVE (2)

ZI Quartier Rascles

07320 SAINT-AGRÈVE

Tél. : +33 (0)4 75 66 90 90

-

ST-ÉTIENNE-DE-ST-GEOIRS (3)

ZAC Grenoble Air Parc

Avenue Louis Blériot

38590 ST-ÉTIENNE-DE-ST-GEOIRS

Tél. : +33 (0)4 76 35 10 98

-

MAUVES (4)

MC-COATING

3, rue des Condamines

07300 MAUVES

Tél. : +33 (0)4 75 83 15 01

contact@altheora.com



ALTHEORA